

ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS



RAPPORT ANNUEL 2009-2010



Assemblée des Premières Nations

473, rue Albert, bureau 810

Ottawa (Ontario) K1R 5B4

Téléphone : (613) 241-6789

Sans frais : 1-866-869-6789

Télécopieur : (613) 241-5808

www.afn.ca

Illustration de couverture :
Gayle Sinclair

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORTS RÉGIONAUX DU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'APN

Chef national Shawn A-in-chut Atleo	3
Chef régional Rick Simon, Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve	7
Chef régional Roger Augustine, Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince-Édouard	10
Chef régional Ghislain Picard, Québec et Labrador	13
Chef régional Angus Toulouse, Ontario	18
Chef régional Bill Traverse, Manitoba	20
Chef régional Guy Lonechild, Saskatchewan	23
Chef régional George Stanley, Alberta	27
Chef régionale Jody Wilson-Raybould, Colombie-Britannique	29
Chef régional Bill Erasmus, Territoires du Nord-Ouest	34
Chef régional Eric Morris, Yukon	38

CONSEILS DE L'APN

Conseil des aînés de l'APN	41
Conseil des femmes de l'APN	43
Conseil national des jeunes de l'APN	46

SECRÉTARIAT DE L'APN

Rapport du directeur général	48
Secteur des communications	50
Relations parlementaires	54

SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS

Éducation et langues	59
Secrétariat à la santé et au développement social	64
L'Enquête régionale longitudinale sur la santé des Premières Nations (ERS) et le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations	89
Pensionnats indiens	92

EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS

Honorer les traités	97
Revendications globales	98
Mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones	99
Revenus provenant de l'exploitation des ressources	101

SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS

Revendications particulières	107
Loi canadienne sur les droits de la personne	109
Citoyenneté	111



Stratégie urbaine	113
Justice.	114
Biens immobiliers matrimoniaux	115

FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Gestion de l'environnement.	119
Partenariats économiques	126
Logement et infrastructures.	131
Eau	138
Pêches	144

ÉTATS FINANCIERS	Fente
-------------------------------	-------



CHEF NATIONAL SHAWN A-IN-CHUT ATLEO



Bienvenue à l'Assemblée générale annuelle (AGA) qui est organisée dans les territoires anishinaabe – *Là où se rencontrent les nations*. Nous vivons une année exceptionnelle. Je compte d'ailleurs en discuter avec la plupart d'entre vous durant l'Assemblée.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est explicitement et certainement l'organisation nationale chargée de défendre vos intérêts. Dans le cadre de nos efforts, le point de vue de nos citoyens est central et au premier plan de nos préoccupations. Dans le cadre de diverses situations, par exemple la participation de milliers de jeunes aux Jeux d'hiver de 2010 en Saskatchewan, les débats éclairés de nos dirigeants au sujet de questions importantes lors d'assemblées se tenant dans l'ensemble du pays ou la tenue de cérémonies, j'ai constaté l'urgence de prendre des mesures et la résilience de nos citoyens, de nos droits, de nos langues et de nos cultures.

Le présent rapport annuel présente des renseignements détaillés sur les prochaines activités et mesures qui vous concernent. Nous avons mis en œuvre de nouveaux moyens de présentation périodique de rapports, qui comprennent la diffusion de comptes rendus vidéos sur notre site Web. Nous continuerons de chercher d'autres moyens de fournir le plus rapidement possible des renseignements et des réponses utiles aux gouvernements des Premières Nations.

Voici un résumé des réalisations de l'année écoulée.

1. Renforcer et stabiliser l'APN

Le plan stratégique élaboré par le Comité exécutif national vise à redonner aux gouvernements autochtones leur place légitime, tant au Canada que dans le monde. Fondé sur des traditions qui s'appuient elles-mêmes sur les droits ancestraux et issus de traités, ce plan est destiné à réaffirmer d'une manière assurée notre compétence dans l'instauration d'un développement économique durable au sein de nos communautés.

Un examen de la durabilité a été entrepris en vue d'évaluer l'efficacité et la pertinence de nos activités et de nos dépenses liées à nos mandats nationaux. Nous avons accompli des progrès considérables et je suis persuadé que, grâce à ce travail continu, nous serons en mesure de réduire les coûts et d'atteindre la stabilité.

2. Confirmer le rôle et les objectifs de l'APN en tant qu'organisation de défense de nos intérêts

Depuis le début, je mentionne très clairement que ma priorité est de me rendre dans les communautés des Premières Nations et de rencontrer des dirigeants des Premières Nations.



Je me suis aussi engagé à travailler avec chaque Chef régional à l'organisation de visites dans leurs territoires respectifs. Je suis heureux d'annoncer que j'ai voyagé dans chaque région du pays et que j'ai eu la chance de rencontrer directement un grand nombre d'entre vous. Une telle initiative permet au bureau national de soutenir directement les dirigeants locaux et de mieux prendre en compte les priorités et situations locales dans les efforts nationaux. Ce travail se poursuit.

Nous avons travaillé à un énoncé précis du rôle de l'APN qui correspond sans équivoque à la Charte et qui évite toute mauvaise interprétation ou déformation de la part des gouvernements. En tant qu'organisation nationale de défense de nos intérêts, l'APN a un rôle et un mandat bien précis. Nous avons ensuite décrit tous les efforts requérant la structure suivante : un dialogue facilité à l'échelon national qui s'accompagne d'une coordination et d'un appui régionaux, cela en vue de soutenir l'obligation de prendre des décisions au niveau local.

3. Ouvrir les portes aux Premières Nations et établir un programme proactif avec les gouvernements

Les efforts nationaux de l'APN comprennent plusieurs nouvelles approches visant à établir des relations avec tous les parlementaires de tous les partis. L'Activité de défense de nos intérêts – La Journée des Premières Nations sur la Colline a été une activité sans précédent qui s'est tenue le 10 juin 2010. Cette première initiative du genre a été un succès. Des plans sont à l'étude en vue d'organiser une activité semblable plus importante à l'occasion de la rentrée parlementaire durant l'automne.

Les décisions en matière de politiques qui contrecarrent souvent nos efforts peuvent et doivent être combattues. Nous avons rencontré un grand nombre des plus hauts fonctionnaires du gouvernement, dont le greffier du Conseil privé, la vérificatrice générale du Canada et tous les sous-ministres fédéraux, afin de leur présenter nos priorités, qui correspondent à nos résolutions et au mandat que vous nous avez confié. Ces réunions contribueront à long terme à modifier grandement l'orientation de la politique fédérale.

4. Établissement de relations et conclusions d'alliances de soutien

Nos efforts et intérêts dépassent les frontières du Canada. En tant que gouvernements autochtones dotés de droits ancestraux et issus de traités, il est important que nous fassions aussi connaître nos problèmes sur la scène internationale. Ainsi, l'APN a joué un rôle majeur en faisant valoir les intérêts des gouvernements des Premières Nations à l'occasion d'activités importantes, par exemple lors des discussions sur les changements climatiques, des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver et de séances de l'Organisation des États américains et de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones.

Consciente du pouvoir et de l'importance des dirigeants économiques au Canada, l'APN a engagé des discussions directement avec des entreprises canadiennes. Des membres de Bay Street ont pris l'initiative de demander au gouvernement fédéral d'inscrire l'éducation des Premières Nations parmi ses priorités. Les directeurs généraux de ces entreprises reconnaissent qu'il est important et utile d'offrir une éducation de qualité aux jeunes des Premières Nations.



5. Accroître le dialogue et forger un consensus

Enfin, nous avons étudié la possibilité d'améliorer fondamentalement le dialogue parmi les gouvernements des Premières Nations. En apportant des modifications au déroulement de nos assemblées, nous avons pris des mesures mûrement réfléchies destinées à favoriser les réunions en caucus et le dialogue, à savoir de s'assurer que l'information est disponible avant les réunions et de permettre la tenue de débats au sujet des résolutions.

Il y a encore beaucoup à faire et je serai heureux d'entendre vos suggestions pour améliorer les préparatifs et les résultats de nos assemblées, ainsi que pour renforcer la communication entre nous et mieux répondre à nos besoins afin que, en fin de compte, le soutien que nous nous apportons les uns les autres en soit lui-même renforcé.

En 2009-2010, grâce à ces mesures fondamentales, nous avons obtenu des résultats concrets, dont le changement d'avis du Canada au sujet de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et l'obtention d'un appui croissant quant à la nécessité d'investir dans l'éducation des Premières Nations. Ces résultats seront activement exploités dans le cadre d'un programme qui sera élaboré pour 2010-2011.

En vue de 2010-2011, j'attends de prendre connaissance du mandat que vous allez me confier et de vos directives à l'occasion de l'AGA en juillet. Nous poursuivrons les efforts entrepris au cours de cette première année en vue d'accroître la portée de notre message et l'approfondir. Au moyen de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones en tant que cadre des normes minimales requises, nous présenterons un plan de travail relatif aux mesures qui doivent être prises.

Nous poursuivrons nos efforts dans le cadre du mandat de l'Année nationale de mobilisation en définissant des stratégies et des cibles particulières. Nous souhaitons obtenir des résultats dans divers domaines : l'éducation, l'élaboration d'une stratégie sur les traités, l'examen de la politique sur les revendications globales, le renforcement de la gouvernance en santé et la défense de notre compétence et de nos intérêts devant le Parlement concernant le programme législatif.

Tout en mettant de l'avant notre plan stratégique, nous allons continuer de rechercher des occasions de nous engager le plus possible, en reconnaissant le rôle important des aînés et des anciens combattants, des jeunes et des femmes, et en cherchant à élaborer une stratégie en milieu urbain. Nous continuerons également de mettre l'accent sur la nécessité de la guérison parmi nos citoyens au moyen de la mise en oeuvre intégrale des excuses présentées aux survivants des pensionnats indiens. Nous rappellerons sans cesse les problèmes auxquels sont confrontées nos communautés sur le plan des infrastructures et du logement et nous rechercherons activement des solutions durables et des partenariats. Nous chercherons également à faire progresser nos intérêts économiques et énergétiques dans le cadre d'un sommet national de grande envergure, prévu le printemps prochain. Le changement climatique et les préoccupations environnementales prendront de plus en plus d'ampleur et nous veillerons à ce que nos nations participent à la recherche de solutions.



Ces enjeux nous aideront à élaborer notre programme, en fonction de vos délibérations et de vos directives. Je suis heureux d'avoir eu l'honneur et le privilège de vous servir au cours de l'année écoulée et je me réjouis de continuer cette tâche de concert avec vous.

Shawn A-in-chut Atleo
Chef national



CHEF RÉGIONAL RICK SIMON NOUVELLE-ÉCOSSE ET TERRE-NEUVE



Je souhaite la bienvenue aux aînés, aux Chefs, aux jeunes et aux délégués dans cette splendide ville de Winnipeg et cette belle province du Manitoba pour participer à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN).

Pendant que les dirigeants du Manitoba nous offriront l'hospitalité et nous montreront les spécificités de leur culture, je compte participer aux nombreuses activités organisées durant les prochains jours. Pendant l'AGA, le Comité exécutif et le Chef national de l'APN nous présenteront tous les travaux accomplis depuis la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs, en décembre 2009.

Tous les rapports consacrés aux diverses catégories de programmes sont inclus dans votre trousse à titre d'information. Dans le présent rapport, je compte vous donner un aperçu des activités entreprises et réalisées dans ma région.

Depuis décembre dernier, date de notre dernier rapport, le Chef régional du Manitoba, Bill Traverse, et moi-même, en tant que co-présidents du Comité de gestion, avons travaillé sans relâche en collaboration avec les Chefs régionaux Roger Augustine, Eric Morris et Angus Toulouse afin de doter à nouveau notre organisation nationale de bases financières solides. Compte tenu du contexte politique, nous estimons que nous avons parcouru du chemin. Cependant, il reste beaucoup de travail à accomplir. Remettre de l'ordre dans le secteur des finances n'a pas été une mince affaire, notamment en raison de la diminution des revenus du gouvernement et de l'augmentation de la demande formulée auprès de l'organisation nationale. Ces prochains jours, en tant que Chefs de tout le Canada, vous serez les seuls juges de nos efforts présentés dans nos rapports.

Dans ma région, je continue de participer aux activités des conseils et organismes qui représentent nos intérêts dans divers domaines, dont la santé, le logement, le développement économique et les pêches.

Dans le cadre du Kwilmuk Maw-klusuaqn (KMK), qui signifie « nous nous efforçons d'atteindre un consensus » ou qui est connu sous l'appellation le « processus propre à la Nouvelle-Écosse », nous avons été déçus par l'absence de mandat de la part des négociateurs fédéraux pour travailler avec nous à la mise en place de pêches de subsistance fondées sur la décision *Marshall*, qui date de septembre 1999, soit il y a un peu plus d'une décennie. Dans sa décision, la Cour suprême du Canada a mentionné le concept de « subsistance convenable » dans le cadre duquel les Micmacs, les Malécites et les Passamaquoddy ont prouvé l'existence de leurs droits de pêche en dehors du régime d'attribution de permis du ministère des Pêches et Océans.

La façon dont ce concept de « subsistance convenable » s'est traduit en perspectives économiques offertes à nos citoyens est loin de ressembler à celle imaginée par les signataires de traités il y a plus de dix ans.



En voie d'accéder à la pêche issue de traités, le fait d'accepter de pêcher en vertu de permis de pêche commerciale constituait une étape provisoire qui devait exister jusqu'à ce que nous renforçons nos moyens. Cependant, cela a été oublié par le gouvernement fédéral.

Il semblerait que le gouvernement fédéral considère le nombre de permis de pêche délivrés aux Premières Nations dans la région de l'Atlantique – en tant qu'étape provisoire – comme une procédure touchant à sa fin, car le nombre de demandes de permis de pêche est trop important. Ainsi, un grand nombre de nos citoyens souhaitant vivre de leurs droits issus de traités se retrouvent lésés.

À moins que le gouvernement fédéral veuille répondre à nos besoins et à moins qu'une pêche issue de traités se présente dans l'esprit et l'objectif de la décision *Marshall*, la pêche de subsistance risque une fois de plus de mettre au défi le régime fédéral. En vertu du KMK, l'Assemblée des Chefs micmacs de la Nouvelle-Écosse s'efforce de convaincre le gouvernement fédéral de l'urgence de la situation.

Les dirigeants continuent de travailler à la mise sur pied d'une structure de gouvernement micmac en Nouvelle-Écosse, qui assurerait la liaison avec les gouvernements fédéral et provincial par l'intermédiaire d'une chambre d'assemblée des Micmacs. Un ensemble de réunions et de conférences avec les Chefs et Conseils continue d'orienter la planification et de confier les mandats nécessaires pour poursuivre les travaux.

Le forum tripartite Micmacs-Nouvelle-Écosse-Canada poursuit ses travaux et s'efforce d'aligner ce travail sur le processus de négociation KMK. En tant que président exécutif de ce forum, je maintiens une approche pratique tout en espérant exploiter au mieux ce véhicule pour faire progresser nos intérêts socioéconomiques.

En mai, nous avons tenu notre assemblée générale annuelle, en compagnie de sept membres de comités de travail issus des gouvernements fédéral, provincial et micmac ainsi qu'avec le personnel du KMK et le principal négociateur, Bruce Wildsmith, afin d'échanger des renseignements et de trouver des moyens de travailler en plus étroite collaboration.

Nous continuerons de travailler à l'établissement des liens requis, car nous planifions la tenue d'une réunion tripartite de représentants des Micmacs au début de septembre. Là, nous comptons examiner nos réalisations et affiner les prochaines étapes.

Comme tous les signataires d'Ententes de développement des ressources humaines autochtones (EDRHA) au pays, le conseil d'administration du secrétariat de formation à l'emploi des Micmacs (Mi'kmaw Employment Training Secretariat), dont je suis le président, élaborera un plan d'activités qui décrira en détail les nouvelles ententes conclues avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) pour mettre en œuvre la nouvelle Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux autochtones (SFCEA). Les délais sont serrés, mais une première version préliminaire a déjà été présentée à RHDCC; nous espérons qu'elle se rapproche de ce que le gouvernement fédéral souhaite intégrer dans le nouveau plan d'action.

Placé sous l'égide de l'Atlantic Policy Congress (APC), le Comité consultatif régional sur la gestion des politiques, dont je suis le co-président, continue de travailler avec le gouvernement du Canada à la mise



en œuvre de tous les programmes de développement économique auxquels nous pouvons souscrire dans la région. Dernièrement, un plus grand nombre de projets a été présenté et moins de fonds ont été alloués pour les mettre en œuvre – le gouvernement du Canada doit absolument investir plus de fonds dans le développement économique.

Notre société de capital autochtone, l'Ulnooweg Development Group (UDG), célébrera ses 25 ans d'existence au cours de l'exercice actuel. Elle tiendra sa cérémonie annuelle de remise des prix d'entreprise au début de septembre au sein de la Première Nation de Saint Mary's, à Fredericton, au Nouveau-Brunswick. Ses membres ont travaillé à la mise sur pied d'une institution financière autochtone qui est « plus qu'une banque ». Sous la houlette du UDG, six Premières Nations ont réuni leurs ressources afin de lancer le processus, tout en ayant l'objectif d'accéder au marché des obligations pour obtenir des prêts à plus long terme pour la réalisation de projets d'immobilisation dans leurs communautés. Les autres communautés de la région de l'Atlantique peuvent à tout moment se joindre au groupe; il est à espérer que la plupart d'entre elles constateront des retombées à long terme et se joindront au groupe.

La Mi'kmaq Association for Cultural Studies (MACS) organisera la célébration de l'anniversaire du baptême du Grand Chef Membertou le 24 juin 2010 à Port Royal, en Nouvelle-Écosse. La célébration comprendra une reconstitution du moment du baptême et une fin de semaine de festivités à Halifax. Un pow-wow de concours international aura lieu du 25 au 28 juin ainsi que des concerts réunissant des talents locaux et deux artistes connus : l'icône internationale Buffy St. Marie (vendredi soir) et Shane Yellowbird (samedi soir).

Les festivités se termineront le lundi 28 juin par la visite de la Reine dans un village culturel micmac. Elle sera accueillie par des représentants de notre gouvernement traditionnel micmac, le Grand Chef Ben Sylliboy et le Grand Keptin Andrew Denny. Des Chefs de la région de l'Atlantique, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et des membres du Comité exécutif seront aussi présents.

Le Comité exécutif de l'APN tiendra une réunion à Halifax. Ses membres participeront à un repas au homard et au spectacle *DRUM!* – présenté depuis près d'une décennie, ce spectacle est une célébration des cultures micmaque, française, écossaise et noire qui ont aidé à façonner notre histoire. Le groupe s'est produit à guichet fermé dans l'ensemble du Canada et aux États-Unis, y compris pendant les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de Vancouver.

L'entreprise chargée de la promotion du spectacle, Brookes Diamond Production, a demandé à l'APN de l'aider à remanier le spectacle afin qu'il prenne une envergure nationale. La présence du Chef national et du Comité exécutif lors du spectacle présenté à Halifax faisait partie de la discussion relative à l'appui demandé à l'APN.

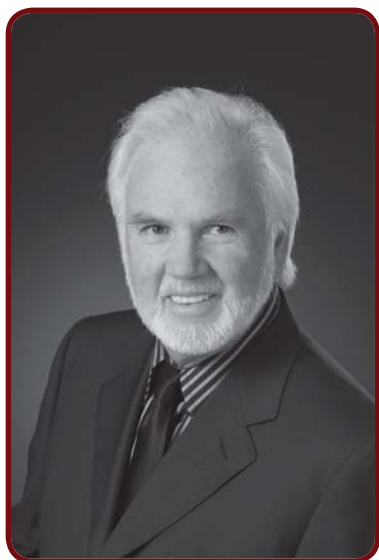
Les points décrits ci-dessus ne sont que quelques-unes des activités auxquelles je participe régulièrement. À Winnipeg, je compte rencontrer de nombreux amis de longue date et établir de nouveaux liens. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'en faire part durant l'Assemblée générale annuelle.

We'lalin,

Chef régional Rick Simon
Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve



CHEF RÉGIONAL ROGER AUGUSTINE NOUVEAU-BRUNSWICK ET ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD



Pjila'si. Je suis honoré d'accueillir les aînés, les Chefs et les délégués de l'ensemble du Canada à la 31^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN), à Winnipeg, au Manitoba. Cette année, l'AGA est placée sous le thème *Là où se rencontrent les nations – Mouvement international pour faire progresser nos droits*. Je félicite l'APN de donner aux dirigeants la possibilité de travailler ensemble et d'élaborer des stratégies dans des domaines importants durant l'Année internationale de mobilisation : la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, les traités, l'éducation, la citoyenneté, les changements climatiques et les intérêts économiques.

Je profite de ce rapport pour souligner certaines activités auxquelles j'ai participé au cours des six derniers mois et vous donner un compte rendu sur des questions qui touchent ma région.

Premièrement, j'ai été heureux de diriger une délégation d'artistes mi'kmaq et malécites, qui se sont produits dans le Pavillon autochtone durant les Jeux olympiques de 2010, à Vancouver. Intitulé *Wabanaki Showcase – Celebration of Cultures*, leur spectacle a eu lieu le 26 février 2010 et comprenait des chants et danses traditionnels wabanakis accompagnés par de puissants rythmes de tambour. Il englobait aussi une initiation au jeu Waltes, une sorte de jeu de dés qui est pratiqué depuis des siècles.

Deuxièmement, du 22 au 28 mars 2010, j'ai représenté l'APN à la neuvième réunion du groupe de travail ouvert ad hoc sur l'accès et le partage des retombées au sein de la délégation canadienne, à Cali, en Colombie. Environ 500 participants issus de gouvernements, de collectivités autochtones et locales, de la société civile, d'institutions de recherche et du milieu de l'entreprise ont débattu de questions complexes liées à l'utilisation des ressources génétiques aux fins d'usage commercial et non commercial. Les participants ont accepté, en tant que base à toute négociation, l'élaboration d'une ébauche de protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage équitable des retombées de leurs utilisations; ce protocole pourrait être adopté à l'occasion du Sommet sur la biodiversité, qui se tiendra à Nagoya, au Japon, en octobre 2010.

L'APN soutient que le Canada n'est pas en mesure d'élaborer une politique et des programmes sensés sur la biodiversité sans travailler en collaboration avec les communautés des Premières Nations. L'APN continue de surveiller les travaux effectués dans le cadre de la Convention sur la biodiversité biologique et s'efforce d'obtenir un véritable engagement à l'intention de toutes les Premières Nations.

Troisièmement, le 21 avril 2010, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et moi-même avons participé à l'inauguration officielle des Minigoo Fisheries dans la Première Nation de Lennox Island. Minigoo est la première installation de transformation du homard appartenant entièrement à une Première Nation et exploitée intégralement par une Première Nation dans le Canada Atlantique. Le Chef national Atleo



a applaudi aux perspectives offertes par l'usine pour surmonter les différences : « La solution repose sur de réels partenariats. Il s'agit d'accéder à l'autonomie et à l'indépendance sur le plan économique. C'est le message que cette installation envoie au reste du pays et c'est le type d'approche qui est de plus en plus privilégié par les Premières Nations. En tant qu'organisation nationale, nous encourageons vraiment ce type d'initiative. »

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

COMPTE RENDU GÉNÉRAL

Les Chefs de l'Atlantique ont tenu deux réunions, en janvier et en mai 2010, pour débattre de plusieurs questions, dont la stratégie de développement économique des Autochtones de l'Atlantique (Atlantic Aboriginal Economy Building Strategy), les pêches, la santé, le logement et des questions relatives à l'eau et aux eaux usées.

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES AUTOCHTONES DE L'ATLANTIQUE

Les Chefs comptent tenir un deuxième sommet annuel sur la dynamique des affaires autochtones (Aboriginal Business Dynamics Event) en septembre 2010. Cette année, l'activité sera placée sous le thème suivant : Co-entreprises et approvisionnement. D'autres travaux consistent à avancer sur le sujet des terres et des ressources, à renforcer l'entrepreneuriat autochtone, à mettre sur pied une main-d'œuvre instruite et qualifiée et à disposer de données économiques de référence.

Ulnooweg Development Group Inc. organisera la 5^e cérémonie des prix des entrepreneurs autochtones de l'Atlantique (Atlantic Aboriginal Entrepreneur Awards) le 9 septembre 2010; une activité au cours de laquelle des entreprises et des dirigeants d'entreprises autochtones seront récompensés pour leurs réalisations.

PÊCHES

Au cours des derniers mois, la région de l'Atlantique a été très occupée. Elle a travaillé en collaboration avec les Premières Nations touchées par la crise du crabe des neiges et a demandé au gouvernement fédéral de considérer cette question comme un sujet prioritaire et de se concentrer sur les besoins immédiats et sérieux des communautés concernées. Ces efforts comprenaient plusieurs réunions avec des fonctionnaires, les médias et les ministres de Pêches et Océans (MPO) et des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC).

L'Atlantic Policy Congress of First Nations Chiefs fait valoir les besoins particuliers des Premières Nations touchées et demande l'adoption d'approches à long terme pour permettre le plein engagement des Premières Nations dans tous les domaines de la gestion des ressources et dans toute activité scientifique liée au crabe des neiges et pour utiliser ce travail comme un tremplin facilitant l'intégration directe des Premières Nations dans tous les secteurs des pêches de l'Atlantique.



EAU ET EAUX USÉES

La gestion de l'eau et des eaux usées de nos communautés constitue un autre domaine de travail important des Chefs de notre région. Notre Réseau du logement et des infrastructures des Chefs continue d'accomplir un travail considérable afin de s'assurer que ce sujet demeure une priorité nationale et que toutes les communautés des Premières Nations puissent consommer une eau potable de qualité.

CONCLUSION

Je suis très enthousiaste à l'idée de représenter les communautés des Mi'kmaq et des Malécites du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard à l'échelon national. J'ai l'intention de continuer de défendre les intérêts des Premières Nations dans les portefeuilles de la gestion de l'environnement, des pêches et des partenariats économiques en compagnie de mes collègues du Comité exécutif de l'APN. Enfin, je suis honoré de représenter toutes les Premières Nations à l'échelon international.

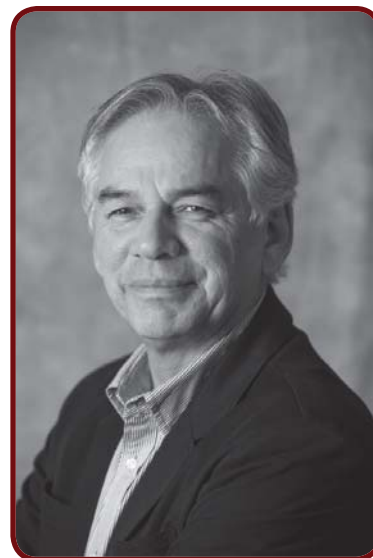
Je me tiens à votre service dans un esprit de collaboration et de partenariat – We'lalin et Woliwon!

Chef régional Roger J. Augustine



CHEF RÉGIONAL GHISLAIN PICARD QUÉBEC ET LABRADOR

Je veux d'abord remercier le nouveau Chef de l'APN pour son appui et sa présence auprès des Chefs de nos territoires au cours de l'année qui vient de s'écouler. Les enjeux territoriaux et liés aux ressources sont particulièrement cruciaux en ce moment sur les territoires des Premières Nations au Québec et au Labrador et demandent toute l'attention et tout l'engagement de nos Chefs. Les gouvernements provinciaux bafouent régulièrement nos droits les plus fondamentaux et le gouvernement fédéral fuit ses responsabilités. Nos Premières Nations ont besoin de se développer et n'acceptent plus d'être maintenues à l'écart. Dans ces circonstances, avoir l'appui et l'inspiration du Chef national revêt une grande importance pour tous les leaders de nos Nations.



Nos Chefs souhaitent de plus en plus partager avec les Chefs de tous les autres territoires, discuter de stratégie et de leurs expériences. L'Assemblée générale annuelle qui commence, ainsi que les récentes rencontres nationales de nos Chefs, permettent de plus en plus ces échanges entre Chefs, qui sont sans doute une des principales raisons d'être de nos assemblées.

L'APNQL a consacré beaucoup d'efforts au cours de la dernière année à la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous nous sommes consacrés à expliquer la Déclaration, à la faire mieux connaître du public en général autant que des groupes avec lesquels nous entretenons des relations plus suivies. L'Assemblée de nos Chefs a récemment adopté une résolution exigeant que les autres gouvernements adhèrent intégralement à la Déclaration et leur rappelant qu'ils ne peuvent ni en diminuer la portée ni se soustraire à son application. Nous avons été particulièrement vigilants auprès des membres de l'Assemblée nationale du Québec, dans le respect de nos institutions respectives.

Le gouvernement du Québec est placé par l'APNQL sous haute surveillance. Le manque de respect envers nos populations et nos droits tient lieu de politique autochtone pour ce gouvernement provincial qui ne sait que diviser pour régner.

La faiblesse de nos interlocuteurs politiques, tant à Québec qu'à Ottawa, leur incompétence et leur refus de s'engager représentent un défi de tous les instants pour l'APNQL, et sans doute pour tous les Chefs de l'ensemble de nos territoires. Nous vivons des situations intolérables, l'avenir de nos jeunes est compromis, nous avons des solutions à proposer, des projets concrets à mettre de l'avant. Face à nous : le vide. Le vide notamment chez ceux dont c'est pourtant le mandat d'être nos partenaires, dont c'est la responsabilité. Je suis convaincu que, solidairement, les Chefs de tous nos territoires, appuyés par le Chef national et l'exécutif de l'APN, peuvent secouer les gouvernements anémiques qui nous entourent, les forcer à prendre leurs responsabilités, mettre fin à la « politique du vide » qui me semble, je le déplore très sincèrement, caractéristique de la période que nous traversons.



SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

La Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL) continue d'intensifier ses activités en les orientant toujours davantage vers l'atteinte des objectifs que les Premières Nations du Québec se sont donnés dans leur Plan directeur 2007-2017, remédier aux disparités et accélérer le changement.

La CSSSPNQL a amorcé la rédaction de son 2^e plan stratégique 2011-2014. Les objectifs poursuivis assureront le lien avec les activités déjà entreprises par le biais du 1^{er} plan stratégique dans les domaines de la santé, des services sociaux, de la petite enfance, du développement social et de la recherche.

Des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer l'approche multisectorielle afin de maximiser les actions et ainsi améliorer les différents réseaux de communication entre les partenaires et organisations.

De façon plus concrète, les priorités ciblées visent entre autres l'accès aux services pour les communautés limitrophes, l'adoption traditionnelle, le transport médical, la création de stages en milieu autochtone pour les étudiants en médecine, l'élaboration de nouveaux cadres de travail en santé mentale, la rédaction d'un plan de surveillance en santé pour les PN du Québec, ainsi que la mise en œuvre de mesures actives pour contrer la pauvreté et l'inclusion sociale.

De plus, la CSSSPNQL coordonne plusieurs activités dont certains projets pilotes (i.e. projet de rétinopathie diabétique à distance, santé maternelle et infantile), des formations et des forums régionaux.

Des liens étroits continuent d'être maintenus avec les deux paliers de gouvernement pour assurer l'avancement de dossiers particuliers touchant principalement la mise en œuvre de services de prévention de 1^{ère} ligne au sein des communautés (services d'aide à l'enfance et à la famille), l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse, la délégation de certains pouvoirs concernant les services de garde actuellement régis par la province, ainsi que les différents projets de loi ayant des répercussions sur les activités des Premières Nations.

L'ensemble des activités sont orientées vers les besoins des communautés et organisations et visent à toujours mieux outiller les intervenants et dirigeants dans l'atteinte de leurs objectifs.

RESSOURCES HUMAINES

La Commission de développement des ressources humaines des Premières Nations du Québec (CDRHPNQ) – qui œuvre en emploi, formation et éducation des adultes auprès de 29 communautés au Québec – a poursuivi ses travaux en lien avec la *Stratégie fédérale pour la formation, l'emploi et les compétences des autochtones* (SFECA) pour les Premières Nations sur et hors communauté, et s'est impliquée de nouveau au sein du Comité technique de l'APN sur le développement des ressources humaines. Elle a développé (notamment avec l'aide du Chef Gordon Oke de Kanesatake) une série d'actions visant à influencer le design et la reddition de comptes de ce nouveau programme.



En avril et mai 2009, devant l'inertie de RHDCC à donner des réponses aux questions soulevées sur la future stratégie, l'APNQL entreprenait un lobby auprès des critiques des partis de l'opposition en matière d'Affaires autochtones. C'est ainsi que le Parti libéral, le Bloc québécois et le Nouveau parti démocratique ont été rencontrés. Également en mai, devant les audiences publiques du Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées, un mémoire développé conjointement avec la Commission de l'APNQL en santé et services sociaux a permis de mettre de nouveau de l'avant les défis des Premières Nations du Québec en matière de pauvreté et d'exclusion sociale, de même qu'en matière de formation et d'intégration à l'emploi. Finalement, en décembre 2009, devant l'absence de précisions sur la nouvelle stratégie, tous les détenteurs d'ententes au Québec faisaient front commun pour réclamer le prolongement d'un an de nos ententes actuelles. Malgré cela, le gouvernement a maintenu sa position de prolonger de six mois seulement les ententes actuelles, nuisant ainsi à la prestation de services à nos populations. C'est dans ce cadre que je me suis adressé au Chef national en mars 2010 pour réclamer son intervention auprès de la ministre Finley.

Également, la Commission a déposé son Plan financier quinquennal à Service-Canada, dans lequel des prévisions permettaient de tenir compte de la croissance démographique et de l'inflation, tout en priorisant le développement des compétences essentielles, la formation professionnelle, l'éducation des adultes et l'information sur le marché du travail. La Commission a été avisée que le budget demeurerait le même que sous l'ancienne stratégie. Ainsi, bien que nous l'ayons mentionné dans notre rapport en 2008-2009, on calcule qu'en raison de l'impact cumulatif de l'inflation et de la croissance démographique, la CDRHPNQ n'interviendra, en 2013-2014, qu'à 56 % de sa capacité de 1996-1997. Cette situation perdurera, puisque le gouvernement a annoncé que le nouveau programme ne bénéficierait d'aucun revenu additionnel, et ce, malgré la croissance démographique et l'arrêt McIvor.

En plus des travaux relatifs à l'éducation des adultes, à la formation professionnelle et aux autres initiatives de développement des ressources humaines, la CDRHPNQ a mis de l'avant huit (8) projets FISCF A visant notamment la mise en place d'entreprises d'insertion, le développement de l'Initiative au marché du travail (IMT), la préparation au marché du travail de clients faisant face à de multiples obstacles à l'emploi et des formations diverses.

La Commission a également développé son Plan directeur en emploi et en formation par et pour les Premières Nations du Québec en définissant ses objectifs et son plan d'actions pour les dix prochaines années. Elle s'est finalement renforcée en matière de développement du marché de l'emploi, notamment en participant à la création d'un modèle de comité consultatif Premières Nations et Inuit auprès de la Commission des partenaires du marché du travail du Québec.

Des efforts supplémentaires seront déployés pour renforcer l'approche multisectorielle afin de maximiser les actions et ainsi améliorer les différents réseaux de communication entre les partenaires et organisations.



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2009-2010, la Commission de développement économique des Premières Nations du Québec et du Labrador (CDEPNQL) a axé beaucoup d'énergie sur la mise en œuvre du nouveau Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones et des programmes s'y rattachant.

En rencontrant la sous-ministre Sarah Filbee et en participant aux tables de travail nationales, la CDEPNQL a imposé une révision de la vision initiale de ce cadre fédéral pour faire en sorte que les communautés du Québec soient desservies de façon équitable et que leurs structures respectives soient respectées. Plus question d'un cadre uniforme pour tous « One fits all », mais d'un cadre qui pourra s'adapter aux particularités des régions de l'ensemble du Canada.

La CDEPNQL a développé, en collaboration avec le bureau régional d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), une complicité pour se faire entendre au niveau national et est devenue un modèle innovateur pour certaines régions. Unique interlocutrice de la région du Québec aux différents comités nationaux, la CDEPNQL a toujours préconisé l'approche équitable envers les communautés urbaines, semi-urbaines et éloignées. AINC a repoussé d'un an la mise en place du nouveau cadre fédéral et a apporté des ajustements, lesquels seront présentés à toutes les régions lors des sessions d'engagement prévues en 2010-2011.

ÉDUCATION

Le Conseil en Éducation des Premières Nations (CEPN) a pour mission de réaliser la pleine compétence juridique en éducation pour ses communautés membres et a pour mandat de défendre leurs intérêts pour assurer une éducation de qualité tout au long de la vie. En tenant compte du contexte actuel, le CEPN a retenu le sous-financement de l'éducation des Premières Nations à tous les niveaux comme étant l'une de ses grandes priorités.

Ainsi, pour mettre fin au sous-financement chronique de l'éducation des Premières Nations, le CEPN a, entre autres :

- Terminé l'élaboration d'une formule de financement des écoles des Premières Nations. L'objectif est maintenant de la faire adopter. Voilà pourquoi le CEPN a exigé d'AINC qu'un groupe d'experts du ministère et des Premières Nations soit créé afin d'analyser la formule. Le CEPN n'a pas eu de confirmation à ce jour.
- Déposé à la Chambre des communes, à Ottawa, le 1^{er} avril 2009, une pétition de plus de 22 000 noms pour faire pression sur le gouvernement fédéral pour que le Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire reste un programme géré par les communautés et pour qu'il mette fin au sous-financement de l'éducation postsecondaire.
- Déposé deux mémoires :
 - o Le premier, intitulé Pour une approche différenciée de l'inclusion des Premières Nations par l'éducation, déposé dans le cadre de la consultation organisée par le Conseil supérieur



de l'éducation sur l'accès à l'éducation et l'accès à la réussite éducative dans une perspective d'éducation pour l'inclusion.

- o Le deuxième, intitulé *Vers l'accessibilité financière à l'apprentissage tout au long de la vie : une perspective des Premières Nations*, déposé au Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études, qui fait partie du Conseil supérieur de l'éducation.
- Élaboré, après son assemblée des chefs de novembre 2009, un document intitulé *Plan stratégique de communication et de relations publiques – Actions pour la période de novembre 2009 à mars 2010*. Dans le cadre de ce plan stratégique, il a, à ce jour, mené quelques actions :
 - o Le 19 novembre 2009, il a organisé une conférence de presse, en collaboration avec l'APNQL, à Listuguj. Le chef national, Shawn A-in-chut Atleo, le chef régional, Ghislain Picard, et le chef de Listuguj, Allison Metallic, ont pris la parole. Tous ont demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux inégalités en matière d'éducation, en plus de profiter de la tribune pour demander au gouvernement une nouvelle approche relative à l'éducation des Premières Nations.
 - o Une délégation, composée de chefs du Québec, de chefs alliés de l'Ontario et de la Colombie-Britannique, d'éducateurs et de parents membres des Premières Nations, s'est rassemblée devant la demeure de la gouverneure générale du Canada afin de lui adresser un message et de lui transmettre un document qui explique l'inaction du gouvernement fédéral en matière d'éducation.

En somme, que ce soit sur la scène régionale, nationale ou internationale, le CEPN se veut très actif afin de faire connaître la situation réelle du financement de l'éducation des Premières Nations et de favoriser les partenariats.

De plus, ayant pour mandat de soutenir les communautés dans le but d'améliorer la qualité de l'éducation, le CEPN offre des services et du soutien continu à ses communautés. En voici quelques exemples :

- Le CEPN gère le Programme de réussite scolaire des étudiants des Premières nations (PRSEPN). Ce programme favorise les occasions de formation, l'élaboration de plans de réussite, l'uniformisation des évaluations et la mise en place d'un système de gestion pour l'ensemble des écoles de ses communautés membres. Ainsi, durant l'année, les écoles et le CEPN se sont penchés sur l'élaboration des plans de réussite scolaire et ont établi des cibles et des indicateurs de rendement de la réussite scolaire.
- Le CEPN a rédigé un plan d'affaires pour finaliser l'installation de la fibre optique dans ses treize communautés membres qui ne profitaient pas de cette ressource. En 2010, le CEPN avait terminé l'installation de la fibre optique dans huit communautés, et il a garanti plus de la moitié du financement pour installer la fibre optique dans les cinq communautés restantes.
- Le CEPN offre à ses communautés membres des formations de niveau postsecondaire dans des domaines spécialisés. Ainsi, il est particulièrement fier de son Programme court de formation en production audiovisuelle des Premières Nations qu'il a mis au point en partenariat avec l'UQAC. À la fin du programme court, en décembre 2009, onze étudiants des Premières Nations ont obtenu un diplôme.

Iame!

Chef régional Ghislain Picard



CHEF RÉGIONAL ANGUS TOULOUSE ONTARIO



INTRODUCTION

Ahnee et bienvenue à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (APN). En plus d'être fier d'appartenir à la Première Nation Sagamok Anishinabek, j'ai le privilège d'occuper le poste de Chef régional de l'Ontario depuis juillet 2005.

En tant que Chef régional, je gère de nombreuses questions prioritaires. Par exemple, je veille à ce que les Premières Nations aient accès à une éducation de qualité et à des infrastructures adéquates qui répondent aux besoins des communautés et favorisent l'ouverture de perspectives économiques.

J'estime que les traités conclus avec les gouvernements doivent être reconnus et respectés. À l'instar des Premières Nations de l'ensemble du pays, les Premières Nations en Ontario considèrent les traités comme des documents sacrés et vivants qui décrivent la relation et les attentes entre les Premières

Nations et les gouvernements.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La question la plus urgente à laquelle les Premières Nations en Ontario continuent de consacrer des efforts est la tentative d'imposition de la taxe de vente harmonisée (TVH) à nos citoyens dès le 1^{er} juillet 2010; celle-ci aboutirait à la perte de l'exemption de la taxe au point de vente. Malgré les conséquences néfastes que cette nouvelle taxe pourrait avoir sur la population des Premières Nations en Ontario, les gouvernements fédéral et provincial n'ont pas consulté les Premières Nations avant de prendre la décision d'harmoniser la taxe de vente au détail provinciale avec la taxe fédérale sur les produits et services. Alors que je rédige le présent rapport, les Premières Nations en Ontario continuent de lutter contre l'imposition de cette taxe et s'efforcent de préserver l'exemption de la taxe de vente au détail provinciale de 8 % au point de vente.

Les Premières Nations en Ontario affirment qu'elles n'ont jamais cédé au gouvernement le pouvoir d'imposer une taxe à leurs citoyens par l'intermédiaire d'un traité ou de toute autre entente. Les dirigeants des Premières Nations en Ontario ont mis en œuvre une stratégie à plusieurs volets pour s'opposer à la TVH et s'assurer que leurs citoyens conservent le droit d'exemption de cette taxe. Cette stratégie comprenait des activités de lobbying, des négociations, une action directe, telle que des barrages routiers, et des campagnes d'envoi de lettres. Nous sommes actuellement engagés dans un processus tripartite avec les gouvernements provincial et fédéral en vue de conclure une entente visant à maintenir l'exemption de taxe des Premières Nations dans le cadre de la TVH. Les Premières Nations se sont engagées à réussir et à préserver ce droit à l'intention de leurs citoyens.



Le Forum économique des Premières Nations a été une activité importante organisée par les Premières Nations en Ontario en janvier 2010. Il a attiré de nombreux représentants des Premières Nations, de l'industrie et du gouvernement et a été le commencement d'un dialogue important sur l'économie des Premières Nations. L'objectif général du Forum était d'éclaircir des questions centrales, de favoriser la discussion au sujet de solutions et de perspectives et de confirmer des plans et priorités particuliers. Les participants ont convenu de poursuivre la discussion et de diffuser un bulletin six mois après le Forum économique pour rendre compte des progrès accompli et des prochaines étapes.

Les Premières Nations en Ontario sont concernées par de nombreuses questions prioritaires des domaines de la santé des services sociaux, de la justice et de l'environnement. Elles sont aussi très centrées sur le partage des recettes provenant de l'exploitation des ressources. Depuis trop longtemps, les Premières Nations ne tirent aucun bénéfice des ressources qui sont extraites de leurs territoires traditionnels. Les Premières Nations ont clairement indiqué qu'elles ne sont plus disposées à tolérer cette situation, qu'elles souhaitent être consultées par le gouvernement, que ce dernier devra répondre à leurs besoins à l'issue de la consultation et qu'elles souhaitent partager les recettes provenant des activités d'exploitation avec l'industrie et le gouvernement.

Les Premières Nations en Ontario attendent avec impatience le Symposium des jeunes organisé par le Conseil des jeunes des Premières Nations en Ontario, qui se tiendra en août 2010. Cette année, le Symposium comprendra un volet spécial consacré aux traités. Je suis convaincu que nos jeunes possèdent l'enthousiasme et l'engagement nécessaires pour dynamiser nos efforts collectifs dans la protection de nos droits ancestraux et issus de traités. L'an dernier, j'ai pu constater le dynamisme dont ils ont fait preuve dans le cadre de nos efforts collectifs visant à s'opposer à l'imposition de la TVH. Par leur travail acharné, nos jeunes ouvrent la voie et montrent l'exemple auprès des dirigeants des Premières Nations.

Plus tard cette année, nous espérons pouvoir annoncer la tenue d'une réunion sur les traités des Premières Nations en Ontario, à Niagara Falls, là où le Traité de Niagara a été signé il y a déjà de nombreuses années. Cet endroit revêt pour nous une grande importance sur le plan historique. J'espère que le fait de retourner à cet endroit, où des engagements solennels ont été pris entre les nations, redynamisera notre peuple et nos nations.

Enfin, dans le cadre de l'AGA, je suis impatient de découvrir les activités entreprises par nos frères et sœurs des Premières Nations dans leurs provinces respectives, et je compte aussi étudier des moyens d'aider chacun et chacune à atteindre nos objectifs collectifs et individuels particuliers. Au cours des prochains jours, je souhaite participer à des discussions productives et prendre le temps de discuter avec les participants.

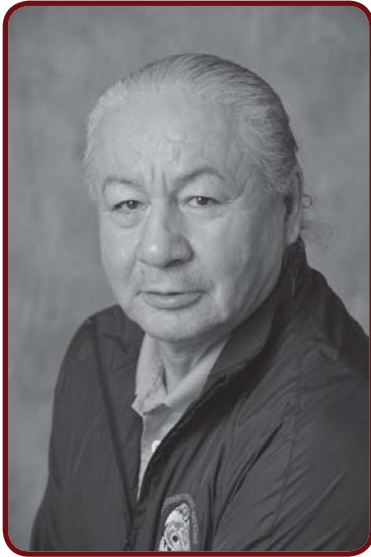
Miigwetch.

Chef régional Angus Toulouse



CHEF RÉGIONAL BILL TRAVERSE

MANITOBA



En janvier 2009, les Chefs du Manitoba m'ont chargé de les représenter au Comité exécutif national de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Je copréside actuellement le portefeuille du Comité de gestion de l'APN en compagnie du Chef régional de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve, Rick Simon.

Au cours de la dernière année, j'ai eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec mes collègues du Comité exécutif de l'APN et avec les Chefs du Manitoba sur de nombreux sujets qui affectent nos peuples quotidiennement. Cela pose parfois des difficultés, mais travailler ensemble pour résoudre divers problèmes – formuler des stratégies et présenter un front commun – s'avère toujours le meilleur moyen de surmonter les difficultés auxquelles nous sommes confrontés en tant que Premières Nations.

J'attends avec impatience l'occasion de participer à un dialogue significatif avec les Chefs en Assemblée pour discuter ensemble et trouver des solutions qui conviennent à tous.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

DROITS INHÉRENTS ET ISSUS DE TRAITÉS

- Participation à la table ronde nationale sur les traités.
- Participation à de nombreuses célébrations de traités au Manitoba.
- Pêche sur le lac Dauphin pour faire valoir notre droit, issu d'un traité, de pêcher.
- Établissement d'une relation positive avec les Nations Dakotah du Manitoba en ce qui concerne leurs luttes juridiques avec le gouvernement fédéral au sujet de leurs droits inhérents.
- Participation au Forum national de politique et de planification de l'APN qui a eu lieu du 24 au 26 mars 2010, à Saskatoon.

CITOYENNETÉ

- L'APN continuera à demander au Canada de poursuivre le processus d'engagement, de travailler directement avec les Premières Nations et à fournir le soutien financier et logistique nécessaire pour régler cette question.

SANTÉ

- Défense des intérêts des Premières Nations, en partenariat avec trois organismes politiques du Manitoba et l'APN, dans le cadre de la pandémie de grippe H1N1.
- Pression pour l'obtention de rencontres avec Santé Canada et coordination de ces dernières, à la demande de nos dirigeants.
- Règlement de la question des housses mortuaires, qui a fait rage au Manitoba au cours de l'automne 2009, avec le ministre de Santé Canada.



- Poursuite des travaux avec les spécialistes en santé des Premières Nations.

FONDATION AUTOCHTONE DE GUÉRISON

- Revendication collective pour que le gouvernement fédéral prolonge et restaure le financement de la Fondation autochtone de guérison (FAG), ce qui a mené à un débat à la Chambre des Communes le 30 mars 2010.
- Participation au premier événement national de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada, incluant une participation à un cercle de partage en compagnie de ministres et de commissaires.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- Participation à de nombreuses réunions avec le sous-ministre et le sous-ministre adjoint du ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada, ainsi que des prêteurs autochtones, au sujet du Programme de réserve pour pertes sur prêts.
- Présence et participation à la rencontre du Comité des Chefs de l'APN sur le développement économique qui s'est déroulée le 30 mai 2010, à Toronto.
- Présence à la réunion du Groupe de travail sur les affaires autochtones qui a eu lieu le 28 avril 2010, à Toronto.

ÉDUCATION

- Présence à de nombreuses réunions et participation aux conférences téléphoniques du Comité des Chefs de l'APN sur l'éducation.
- Prestation d'aide politique à plusieurs communautés du Manitoba en quête de nouvelles écoles. De nombreuses écoles des Premières Nations du Manitoba sont délabrées et requièrent d'importantes réparations.
- Revendication importante pour combler l'écart en matière de financement qui existe entre les Premières Nations et le reste de la population canadienne.
- Revendication en faveur de l'élimination du plafond de 2 % sur le financement de l'enseignement postsecondaire chez les Premières Nations.
- Amorce d'un dialogue avec les enseignants des Premières Nations sur l'élaboration d'un programme d'éducation de la maternelle à la 12^e année axé sur les traités.
- Travail avec le Grand conseil du traité n° 3 concernant une éventuelle contestation juridique de notre droit, issu d'un traité, en matière d'éducation.

LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE (LCDP)

- Coordination d'une réunion avec nos dirigeants le 29 janvier 2010, pour discuter des répercussions de l'application de la LCDP dans les communautés des Premières Nations.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2010 DE L'APN

- Coprésidence de la planification et de la coordination des événements culturels et sociaux de l'Assemblée générale annuelle 2010 de l'APN, aux côtés du comité hôte du Manitoba.



CONCLUSION

D'aussi loin que je me souviens, les Premières Nations ont sans cesse été mises à l'épreuve sur de nombreuses questions, par tous les paliers de gouvernement. En tant que votre représentant au Comité exécutif de l'APN, je vais continuer à présenter nos revendications à l'échelle nationale afin que nous puissions définir notre juste place au sein de la société. Nous devons toutefois travailler ensemble et en partenariat lorsque des injustices sont commises à l'encontre des Premières Nations. Le Canada doit réaliser qu'il a l'obligation de consulter nos peuples lorsque ses politiques nous affectent, directement ou indirectement. Le Canada ne doit plus et ne peut plus nous ignorer.

Avec vous dans l'unité,

Chef régional du Manitoba, Bill Traverse



CHEF RÉGIONAL GUY LONECHILD SASKATCHEWAN

Aînés, Chefs et Premières Nations,

En octobre 2009, j'ai eu l'honneur et le privilège d'être élu Chef de la Federation of Saskatchewan Indians (FSIN). Je compte représenter les Premières Nations de la Saskatchewan, en tant que Chef régional, à l'Assemblée des Premières Nations (APN) et travailler avec mes collègues, les Chefs régionaux et le Chef national Shawn A-in-chut Atleo, à l'amélioration du bien-être de nos citoyens et à l'ouverture de meilleures perspectives pour les aînés, les femmes, les enfants et les jeunes des Premières Nations.

Je suis heureux de présenter un aperçu des activités et de mes futures priorités, qui comprennent le renforcement du mandat relatif aux traités et la mise sur pied d'un meilleur programme de gouvernement à gouvernement sur les relations Couronne-Premières Nations, en particulier dans le domaine des droits issus de traités liés à l'éducation, à la santé et aux débouchés économiques.



PRINCIPALES ACTIVITÉS

CONSEIL NATIONAL DES CHEFS VISÉS PAR DES TRAITÉS

Les Premières Nations signataires de traités de l'ensemble du pays constituent un front uni imposant dans leurs efforts visant à obliger la Couronne à honorer ses obligations légales et à garder l'esprit et l'intention des traités étroitement liés pour le bien-être de toutes les parties

En tant que responsable du portefeuille consacré à l'exercice et à la mise en œuvre des droits, j'assure la coprésidence du Conseil national des Chefs visés par des traités (CNCT) avec le Chef régional Ghislain Picard. En mars 2010, le CNCT s'est réuni à Winnipeg pour discuter de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie nationale sur les traités, qui sera axée sur l'établissement d'une relation renouvelée entre les nations signataires de traités et la Couronne. Des chefs, des représentants communautaires et des aînés ont débattu des principales composantes de la stratégie, y compris de stratégies communes et internationales.

Les aînés présents à la réunion nous ont rappelé l'importance d'être muni d'un protocole dans les relations issues des traités et d'inclure des protocoles en bonne et due forme dans toute discussion au sujet des traités. Dans ce domaine, les Chefs du CNCT ont proposé de tenir le plus rapidement possible une réunion des aînés sur les traités. À la suite de cette recommandation, la FSIN a organisé une réunion lors de la table ronde sur la *Convention sur le transfert des ressources naturelles* (CTRN), à Saskatoon, afin de débattre de l'avis des aînés au sujet de l'influence de la CTRN sur les traités.



MISE EN ŒUVRE DES TRAITÉS

Pour les Chefs en Saskatchewan, la mise en œuvre des traités continue de constituer une question prioritaire. En 2007, la FSIN et le Canada ont demandé au Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan de préparer un rapport sur la mise en œuvre des traités dans le contexte d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le rapport élaboré a pour titre : *Treaty Implementation: Fulfilling the Covenant*. Au début de cette année et après plus de deux ans de réflexion, le gouvernement fédéral a fourni une réponse concernant le rapport. Des discussions commenceront prochainement entre la FSIN et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) au sujet des prochaines étapes de la mise en œuvre des recommandations du rapport. AINC a indiqué que le gouvernement souhaiterait que la Couronne fédérale adopte une approche claire à l'égard de la mise en œuvre des traités et des relations issues des traités, en particulier pour les traités historiques. Ses premiers efforts concernant cette initiative stratégique ont été la mise en œuvre de travaux en collaboration avec l'APN après la Conférence nationale sur les traités (2008), dont des tables rondes régionales sur les questions relatives aux traités.

Du 29 au 31 mars 2010, la FSIN a tenu, en partenariat avec l'APN, une table ronde sur les traités tout spécialement consacrée à la *Convention sur le transfert des ressources naturelles* de 1930 (CTRN).

Ces trois journées d'activités, qui ont eu lieu à Saskatoon, ont commencé par une réunion d'ainés afin de s'assurer que les protocoles appropriés avaient été mis en place et que les discussions subséquentes bénéficieraient de la contribution d'ainés visés par des traités. Au total, 190 personnes se sont inscrites à cette réunion, dont des étudiants, un grand nombre de dirigeants des Premières Nations, le Comité exécutif de la FSIN et des représentants de nations signataires de traités de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Alberta.

Lors de la réunion des aînés, des thèmes importants ont été abordés : i) les violations et conséquences des lois provinciales et fédérales sur les traités et les droits issus de traités; ii) les discussions sur les traités sont toujours inachevées; iii) l'absence de consultation auprès des nations visées par des traités. Les recommandations sont, entre autres, les suivantes :

1. Établir de véritables relations issues des traités qui confirment l'existence d'une relation de nation à nation :
 - a. Les relations politiques, légales, financières et économiques doivent être fondées sur les traités;
 - b. Cela nécessite des institutions appropriées;
 - c. Contrôler notre propre « citoyenneté » – la possibilité de définir qui nous sommes n'a jamais été abandonnée dans le cadre d'un traité, mais elle a eu lieu sans notre consentement en vertu de la *Loi sur les Indiens*;
2. Élaborer nos propres lois crie (avec les lois des nations anishnaabe /dénée / lakota / dakota / nakota);
3. Créer de nouvelles institutions au sein de la Couronne fédérale :
 - a. Un commissaire national des traités qui relève du Parlement;
 - b. Une loi sur la mise en œuvre des traités;
 - c. Un ministère fédéral distinct responsable des relations issues des traités;



4. Élaborer une stratégie permettant aux Premières Nations de faire partie de la « structure ou du modèle général d'affaires » du Canada;
5. Étudier la promulgation d'une loi internationale destinée à faire valoir nos droits inhérents et issus de traités (p. ex. la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, l'Organisation des États américains) afin d'obtenir en fin de compte la mise en place et la reconnaissance de gouvernements autochtones fondés sur des traités au Canada.

UNIVERSITÉ DES PREMIÈRES NATIONS DU CANADA

En tant que Chef régional, ma priorité permanente est de veiller à offrir à nos jeunes citoyens la possibilité d'étudier dans l'institution postsecondaire de leur choix. Avec l'appui du Chef national Atleo et des Chefs en assemblée de la FSIN, d'importants efforts ont été déployés afin de faire progresser le dossier de l'université des Premières Nations du Canada dans le programme national aux niveaux fédéral et provincial. L'université des Premières Nations du Canada est plus qu'un édifice à construire, c'est aussi le renforcement du droit issu de traités à l'éducation et la concrétisation de la vision des signataires des traités.

STRATÉGIES INTERNATIONALES SUR LES TRAITÉS

En tant que responsable du portefeuille de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), j'estime qu'il est impératif que nos droits soient mis en œuvre et qu'ils ne demeurent pas essentiellement des mots dans un document. En tant que Chef de la FSIN et Chef régional de l'APN, je suis convaincu que nos droits inhérents et notre souveraineté issue des traités doivent être transférés du niveau national au niveau international aux fins de discussion, de débat et d'action. Plus tôt cette année, j'ai accompagné le Chef Dale Awasis de la Première Nation de Thunderchild durant son voyage à Genève. De plus, j'ai participé à la neuvième session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones à New York. Ces deux activités ont souligné la nécessité de poursuivre nos efforts à l'échelon national afin d'obtenir la pleine mise en œuvre de la DNUDPA. Cette déclaration doit remplacer certaines inexactitudes historiques, telles que la doctrine de la découverte sur laquelle ont été fondées les relations entre les Autochtones et la Couronne. En tant que nations autochtones totalement autonomes, notre droit à déterminer qui compose nos relations issues de traités continue de faire partie du dialogue permanent sur la citoyenneté. De la même façon, la réponse du gouvernement fédéral, telle qu'exprimée dans le projet de loi C-3, est toute aussi importante.

PRIORITÉS DE 2010-2011

Après ma première année en tant que Chef de la FSIN et Chef régional, ma première priorité continue d'être la mise en œuvre des traités. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a indiqué qu'il doit examiner ses positions actuelles sur cette question en vue de consolider la relation issue de traités entre la Couronne et les Premières Nations. Par l'intermédiaire de l'APN et de la FSIN, j'ai l'intention d'encourager le Canada à accélérer ce travail. Ces efforts consistent à définir des moyens efficaces permettant au Canada de s'engager auprès des Premières Nations signataires de traités



numérotés et antérieurs à la Confédération. Les discussions seront élargies afin d'inclure d'autres ordres de gouvernement au Canada.

En outre, nous continuerons de travailler avec nos partenaires gouvernementaux, tout en bénéficiant de l'appui de notre Chef national, afin de stabiliser les activités de l'université des Premières Nations du Canada. Cela comprend la mise en œuvre des nouvelles dispositions de notre loi sur l'université des Premières Nations (First Nations University Act) et la formation d'un conseil des gouverneurs qui sera chargé de bâtir notre université comme une institution nationale destinée à servir les intérêts de toutes les Premières Nations au Canada.

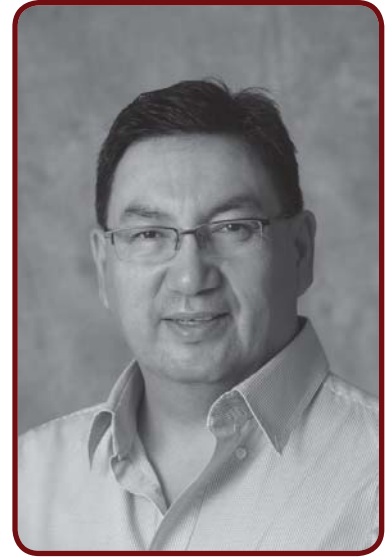
Chef régional Guy Lonechild
FSIN



CHEF RÉGIONAL GEORGE STANLEY

ALBERTA

Tansi! J'occupe les fonctions de Chef régional de l'Alberta, représentant les Premières Nations signataires des traités n^{os} 6, 7 et 8, depuis 10 mois. Tel que prévu, parmi les questions auxquelles sont confrontées les Premières Nations, il en reste un grand nombre à résoudre. Protéger et faire valoir les droits de nos citoyens constituent une tâche difficile. En fin de compte, toutes ces questions sont liées entre elles par un seul thème – les droits issus de traités. Je défends les intérêts de toutes les communautés des Premières Nations de l'Alberta et ceux des Premières Nations au Canada dans de nombreux domaines :



- Éducation;
- Santé;
- Protection de l'enfance;
- Développement économique;
- Environnement, gestion de l'eau et des eaux usées;
- Revendications particulières;
- Gouvernance;
- Projet de loi C-3 (*Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*);
- Projet de loi S-4 (*Loi concernant les foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations et les droits ou intérêts matrimoniaux sur les constructions et terres situées dans ces réserves*).

De nombreuses autres questions figurent dans la liste des priorités de la région de l'Alberta. Nos citoyens endurent une répression et une oppression qui se caractérisent par la dénégation de leurs droits inhérents et qui témoignent de l'injustice et de l'iniquité dont le gouvernement du Canada continue de faire preuve à l'encontre de notre peuple. Le gouvernement fédéral n'agit pas avec la diligence raisonnable et le sens des responsabilités auxquels nos citoyens devraient s'attendre.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

- Durant mes 10 premiers mois en fonction, nos efforts ont surtout été axés sur l'affaire McIvor (projet de loi C-3). La priorité du Bureau régional a été de tenir les Chefs visés par les traités n^{os} 6, 7 et 8 au courant de l'évolution du dossier et de mieux faire comprendre les éventuelles conséquences de la nouvelle loi. Le Sénat doit encore répondre à la demande du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien avant de donner suite à la loi. Tout dépend de la réponse du Sénat.
- Stratégie urbaine – Une grande partie des citoyens des Premières Nations résidant en milieu urbain n'a pas accès à des programmes et services appropriés. Les droits et intérêts de ces personnes demeurent marginalisés dans les programmes de politiques nationales. En tant que coresponsable du portefeuille consacré à cette question au sein du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN), je considère la protection des droits et intérêts des Premières Nations vivant en milieu urbain comme un domaine d'engagement très important. Quel que soit le lieu de résidence, des



mesures de coordination des programmes et des ressources devraient être disponibles et les conflits intergouvernementaux devraient cesser.

La politique fédérale actuelle n'aborde pas la question des Autochtones vivant en milieu urbain. Une étude sur ces Autochtones effectuée par Environics Institute (Urban Aboriginal Peoples Study) donne un aperçu des « valeurs, situations, identités et attentes des citoyens autochtones vivant en milieu urbain » et présente des recommandations sur la façon d'aborder cette question.

- Projet de loi S-4 (biens immobiliers matrimoniaux) – Le projet de loi a fait l'objet de quelques amendements à la suite de l'examen du comité sénatorial. Il figurera au programme de la Chambre des communes au moment de la rentrée parlementaire, en septembre.

Le Bureau régional de l'Alberta a examiné et défendu seulement quelques questions au nom des Premières Nations, car il a été très occupé à joindre les Premières Nations signataires des traités n^{os} 6, 7 et 8, à écouter leurs préoccupations, à les aider au besoin et à les orienter vers les processus adéquats.

- La Confédération du traité n^o 6 a tenu récemment son Assemblée générale annuelle au sein de la Première Nations de Goodfish Lake. Le Bureau régional se félicite du choix d'un nouveau Chef pour la région du traité n^o 6. Cet événement fait suite à des discussions préalables avec le nouveau Grand Chef et les Chefs visés par le traité n^o 6 portant sur la nécessité d'accroître la participation du Bureau régional et de travailler en plus étroite collaboration.

Le nouveau Grand Chef souhaite aussi travailler avec les Grands Chefs visés par les traités n^{os} 7 et 8 dans le but de fournir un appui collectif au Bureau régional de l'Alberta de l'APN. Les Chefs visés par le traité n^o 6 rédigent un protocole d'entente visant à soutenir le bureau régional de l'Alberta, qui ouvrira la voie au dialogue et à l'établissement d'une relation de travail mixte et qui permettra au Bureau régional de mieux défendre les intérêts des Chefs visés par les traités n^{os} 6, 7 et 8.

- Edmonton accueillera les prochains Prix nationaux d'excellence décernés aux Autochtones. Le Bureau régional travaille en étroite collaboration avec les organisateurs à la préparation de l'activité et à l'accueil des participants dans la région. On m'a demandé de faire partie du comité de sélection. Cette proposition est très intéressante et très honorifique, mais la tâche s'annonce très difficile car j'estime que tous les citoyens des Premières Nations méritent d'être félicités et honorés. Nous comptons organiser les prix nationaux et invitons tout le monde à se joindre à nous en 2011.

CONCLUSION

Malgré les nombreuses questions à résoudre, y compris la défense permanente des droits inhérents des Premières Nations, le Bureau régional s'est fixé comme objectif de faire progresser le plus de questions possible et de combler le fossé existant entre les Premières Nations visées par les traités n^{os} 6, 7 et 8. Ainsi, nous pourrions travailler ensemble avec la plus grande assiduité à la réalisation de nos objectifs communs et à la défense des intérêts des Premières Nations de l'Alberta.

Une voix, une nation...hiy! hiy!

Chef régional George Stanley



CHEF RÉGIONALE JODY WILSON-RAYBOULD COLOMBIE-BRITANNIQUE

Au nom de l'Assemblée des Premières Nations de la Colombie-Britannique (APN-C.-B.), je souhaite à tous les aînés, à tous les Chefs, à tous les délégués et à tous les invités la bienvenue à la 31^e Assemblée générale annuelle (AGA) de l'Assemblée des Premières Nations (APN). Il s'agit de ma première AGA depuis mon élection au poste de Chef régionale (1^{er} octobre 2009) par les 203 Premières Nations en Colombie-Britannique. Au cours des neuf derniers mois, j'ai apprécié travailler avec notre Chef national, le Comité exécutif et le personnel de l'APN ainsi qu'avec les Chefs et les communautés de ma province et de l'ensemble du Canada. Il y a beaucoup de travail à accomplir. Nous vivons une période importante d'édification ou de réédification de nos nations.



« *Building on OUR success* » (S'appuyer sur nos réalisations) - À l'APN-C.-B., nous continuons d'affiner notre Plan d'action pour mettre en œuvre *Building on OUR success*. Le Plan est axé sur les quatre domaines importants et étroitement liés ci-dessous, qui sont associés à une stratégie s'appuyant sur le travail accompli par nos nations afin qu'aucune communauté ne soit oubliée ni négligée. Ces domaines sont les suivants :

1. **une gouvernance forte et appropriée** afin d'exploiter toutes les possibilités de mettre en œuvre notre titre autochtone et nos droits ancestraux, y compris nos droits issus de traités, et de développer nos économies, cela en garantissant une gouvernance stable et solide qui est transparente et responsable vis-à-vis de nos citoyens;
2. **le règlement équitable des questions relatives à la terre et aux ressources** afin de s'assurer que nos citoyens et nos gouvernements aient accès aux ressources requises pour soutenir nos sociétés, y compris nos économies traditionnelles et modernes;
3. **une éducation améliorée** afin de veiller à ce que nos citoyens soient en mesure de prendre des décisions éclairées au sujet du changement et de participer au développement en cours de nos économies et de nos gouvernements;
4. **la santé individuelle** pour atténuer les conséquences de la colonisation sur notre santé et pour s'assurer que nos citoyens demeurent en santé et qu'ils peuvent vraiment tirer parti et jouir de leur titre et de leurs droits.

Nous souhaitons que notre plan donne les pouvoirs nécessaires à nos nations, les mette en relation entre elles et les soutienne lorsque chacune d'elles met en œuvre son titre autochtone et ses droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, dans le but ultime d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Cela devrait aboutir à l'amélioration du niveau de vie et à la pratique et à l'enrichissement de nos cultures.

Groupe de travail des Premières Nations de la Colombie-Britannique – Les Premières Nations de la Colombie-Britannique envisagent de restructurer leurs organisations politiques afin de davantage raffermir les liens entre les communautés et de favoriser la collaboration dans l'évolution de nos objectifs



communs et de notre unité. À cet effet, un groupe de travail des Premières Nations de la Colombie-Britannique, constitué de représentants de nos nations, a été mis sur pied pour examiner stratégiquement de quelle façon nous pourrions mieux nous organiser sur le plan politique à l'échelle provinciale pour faire progresser et mettre en œuvre notre titre autochtone et nos droits ancestraux, y compris les droits issus de traités. Il avait aussi pour mission d'examiner en détail nos trois organisations provinciales et territoriales (l'Union of British Columbia Indian Chiefs, le First Nations Summit et l'APN-C.-B.) ainsi que les divers conseils et organes que nous avons mis sur pied. Le Groupe de travail a présenté un rapport aux fins d'orientation lors de la réunion de tous les Chefs de la Colombie-Britannique, qui a eu lieu du 18 au 20 mai 2010; ce travail est en cours. Le Groupe de travail et nombre de nos nations ont organisé des activités afin de faire connaître les questions touchant les Premières Nations aux personnes présentes aux Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010 – En février 2010, à l'occasion des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010, les quatre Premières Nations hôtes ont accueilli des personnes venant de divers pays sur leurs territoires traditionnels et dans les villes de Vancouver, Whistler et Richmond. Elles ont joué un rôle central sans précédent en faisant connaître nos peuples et nos cultures au monde entier. La présence de nos Chefs, qui ont été considérés comme des chefs d'État dans les cérémonies d'ouverture, et l'intérêt accordé aux citoyens autochtones ont été très révélateurs et très inspirateurs. Le Pavillon autochtone a accueilli plus de 242 000 visiteurs, qui ont souvent fait la queue pendant des heures pour assister à une des nombreuses présentations organisées par les quatre nations hôtes et leurs partenaires autochtones de l'ensemble du Canada. Nous avons transmis un message optimiste, à savoir que nous sommes forts et encore vivants, qui a atteint son sommet dans la présentation de nos riches cultures et traditions. Nous avons également fait passer un message politique indiquant que nous sommes en train de mettre en œuvre avec succès notre titre et nos droits malgré les nombreux défis à relever.

Outil de gouvernance de l'APN-C.-B. – En Colombie-Britannique, nous vivons une période très intéressante d'édification ou de réédification des nations. Nous sommes passés d'une période, dont l'objectif était de défendre notre titre autochtone et nos droits ancestraux, y compris les droits issus de traités, à la période actuelle au cours de laquelle nous mettons en œuvre ces éléments sur le terrain. Cependant, nous sommes confrontés à un nouvel ensemble de défis que nous acceptons mais qui nécessite l'emploi d'outils et de méthodes différents. Dans le cadre de son Plan d'action, l'APN-C.-B. élabore un « outil communautaire d'engagement et d'autoévaluation à l'égard de la gouvernance », qui est adapté à notre situation provinciale et qui s'inspire d'autres outils semblables déjà élaborés ailleurs au pays. Cet outil est destiné à aider les Chefs et Conseils, le personnel et nos citoyens à élaborer leur propre « stratégie de sortie » de la *Loi sur les Indiens* pour s'orienter vers un nouveau monde postcolonial. Durant les séances de discussion que nous avons tenue dans notre région – six à ce jour – et qui se poursuivent, nos dirigeants ont débattu de l'outil d'autoévaluation et d'autres aspects du Plan d'action. Nombre d'entre eux comptent utiliser l'outil pour commencer ou orienter la discussion sur la gouvernance dans leur communauté. Chaque Première Nation pourra (si ce n'est déjà fait), en partant de la base, mettre en œuvre un tel processus pendant que nous réédifions et rétablissons nos propres institutions de gouvernance et que nous exerçons notre compétence sur nos terres et nos citoyens à l'écart de la *Loi sur les Indiens*.



Reconnaissance et réconciliation – La Colombie-Britannique constitue un microcosme par rapport au reste du pays. Nous possédons des traités historiques, des traités modernes et d'importantes revendications globales fondées sur notre titre autochtone et nos droits ancestraux non éteints. En Colombie-Britannique, malgré cette diversité, nous sommes conscients que nous sommes tous confrontés aux mêmes questions. En fin de compte, nous discutons avec la même Couronne provinciale et fédérale dans le cadre des mêmes politiques et lois générales. Pendant que nous passons d'une étape de pure défense d'intérêts à celle de la mise en œuvre, il est important de veiller à garder un accès équitable à nos terres et à nos ressources. Que nos Premières Nations soient signataires ou pas d'un traité, les questions qui se posent sont les suivantes : « Quelle superficie de terre? », « Quelles ressources? » et « Qu'est-ce qui est équitable? ».

Certaines de nos nations commencent à rétablir leur gouvernance et à tirer avantage de leurs terres et ressources situées au-delà de leurs réserves par l'intermédiaire d'accords négociés avec le gouvernement provincial. Nos nations concluent ou envisagent de conclure des accords, appelés « accords de réconciliation », avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, qui reconnaît en partie que l'économie provinciale est inextricablement liée à la façon dont notre titre et nos droits sont pris en compte. Ces accords ne font pas partie du processus des traités de la C.-B., qui se poursuit et au moyen duquel d'autres nations envisagent de mettre en œuvre leur titre et leurs droits.

Alors que des nations progressent dans le cadre d'accords, il est toutefois nécessaire de trouver des moyens de régler certaines questions juridiques et politiques : « Qui est le véritable titulaire du titre? » et « Qui peut conclure un accord? ». En Colombie-Britannique, nous continuons d'étudier des moyens de solutionner les questions de « chevauchement » et de « territoire partagé » en vue de permettre à un plus grand nombre de Premières Nations d'être mieux placées pour négocier et conclure un large éventail d'accords avec les gouvernements provincial et fédéral.

Enfin, pendant que nous avançons dans la mise en œuvre de notre titre et de nos droits, y compris les droits issus de traités, il est important de communiquer nos défis et nos réalisations. Toutes nos nations doivent avoir la possibilité de tirer parti de leurs terres et de leurs ressources afin de pouvoir soutenir leurs citoyens, leur mode de vie, leur économie et leur gouvernement.

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) – Je tiens à féliciter le Grand Chef Edward John pour sa nomination à l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones. Celle-ci a joué un rôle important dans l'adoption de la DNUDPA.

Le Canada a lancé un signe encourageant en décidant de ratifier la DNUDPA, à l'instar des États-Unis et de la Nouvelle-Zélande; les trois derniers non signataires. Au Canada, l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* reconnaît et confirme nos droits. Et, sur le plan international, la Déclaration peut nous aider à interpréter et à définir ces droits. La reconnaissance de nos droits est très importante, mais il ne s'agit pas là de l'objectif ultime. Celui-ci est d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens et de pratiquer et d'enrichir nos cultures. Bien que la Déclaration reconnaisse nos droits de gouverner, elle ne définira pas ni n'édifiera nos gouvernements; elle ne nous indique pas non plus la façon dont nos gouvernements



devraient être structurés ou fonctionner. Cela signifie aussi que nos citoyens ne légitimeront pas systématiquement nos gouvernements. De la même façon, la DNUDPA reconnaît notre droit à posséder des terres et une économie, mais elle ne nous explique pas comment gérer ces terres ou mettre en place et faire fonctionner cette économie. Après avoir quitté la période noire de la *Loi sur les Indiens* qui aura duré un très grand nombre d'années, notre défi sera de transformer nos droits en avantages tangibles pour nos citoyens, que ces derniers soutiennent.

Portefeuille de la gouvernance et de l'édification des nations des Premières Nations de l'APN – La façon dont nous commençons à transformer nos droits en avantages tangibles et utiles à l'intention de nos citoyens dans le cadre de l'édification individuelle des nations est la méthode que nous avons choisie à l'APN-C.-B. Conformément aux résolutions adoptées par les Chefs en assemblée, c'est aussi la méthode que j'ai choisie dans ma fonction de titulaire nationale du portefeuille de la gouvernance et de l'édification des nations des Premières Nations. Nous nous sommes engagés avec des parlementaires dans un débat portant sur plusieurs propositions de textes de loi fédérale qui ne sont pas expressément dirigées par des Premières Nations, qui toucheront toutes les Premières Nations et qui, dans leur essence, concernent certains aspects de l'édification ou réédification de nos nations : des questions relatives la citoyenneté alors que les fonctionnaires fédéraux responsables des lois examinent des questions liées au statut; la compétence sur la gestion de l'eau et des eaux usées alors que les fonctionnaires fédéraux responsables des lois examinent le problème de la qualité de l'eau dans les réserves; la compétence sur les terres et les relations familiales alors que les fonctionnaires fédéraux responsables des lois examinent la division des biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves. Toutes ces questions sont ou seront examinées par chaque nation au moment de mettre en œuvre ses droits relatifs à la gouvernance, tels qu'ils sont reconnus dans la Déclaration des Nations Unies, et de délaissier la *Loi sur les Indiens*. Toutes ces questions requièrent une prise de mesures immédiates.

Nous continuerons à poser des questions sur les détails de tout programme législatif fédéral. Cependant, nous ne devons pas perdre de vue que l'initiative fédérale ne peut au mieux que rester provisoire tant que la pleine expression de notre droit inhérent à l'autonomie gouvernementale n'aura pas été déterminée. Lorsqu'il est possible d'accomplir des progrès sur le terrain pour améliorer la qualité de vie de nos citoyens, il est important de soutenir de tels progrès tant qu'ils ne compromettent pas – mais plutôt aident à concrétiser – nos objectifs à long terme en matière d'autonomie gouvernementale. Pendant cette période de transition, il n'est plus possible de se poser la question du « tout ou rien » car nous sommes en train de passer d'une période de pure défense de nos droits à celle de leur mise en œuvre sur le terrain. Cela prendra du temps pour rétablir pleinement nos nations et bâtir les bases d'un changement qui est tant attendu par nos communautés.

Regarder vers l'avenir – L'exercice 2009-2010 est une année très occupée pour les Premières Nations de la Colombie-Britannique et l'APN-C.-B. Dans le cadre du Plan d'action de l'APN-C.B., en plus des activités décrites dans le présent rapport, nos nations continuent de concentrer leurs efforts sur de nombreuses questions, dont l'accès et la compétence dans le domaine de l'éducation, l'étude des meilleures solutions en matière de soins de santé et de prestation de services de santé, la protection de l'enfance, les pêches, la gestion des réserves halieutiques, le jeu et l'environnement. Compte tenu de la diversité de



ces questions, nous devons nous assurer en permanence que nos activités soutiennent l'édification et la responsabilisation des nations.

Je remercie les Chefs de la Colombie-Britannique pour leur soutien indéfectible ainsi que les membres de notre conseil d'administration pour leurs efforts dans la gestion de la société APN-C.-B., les représentants de la C.-B. présents au sein des Comités des Chefs de l'APN et le personnel réduit mais dévoué de l'APN-C.-B. Au cours des prochaines années, nous espérons travailler avec les autres régions, échanger nos expériences et apprendre les uns des autres, cela tout en progressant collectivement. Bien qu'il nous reste de nombreux défis à relever, il existe des perspectives que n'ont pas connues les générations de la période coloniale. De nos jours, ces perspectives sont le résultat de la perspicacité, de la détermination et du leadership de ceux qui nous ont précédés. Pour conclure, je tiens à rendre hommage au regretté Nelson Leeson (*Sim'oojit Axhlaawaals*), président du gouvernement Nisga'a Lisims, qui nous a quitté à la fin de 2009; il était un Nisga'a visionnaire qui nous manquera à tous. En tant que dirigeants élus de nos communautés, il est de notre devoir de s'appuyer sur le travail accompli par nos anciens dirigeants afin que chaque citoyen de chaque nation puisse envisager un avenir meilleur et plus heureux que celui de la génération de leurs parents.

Gilakas'la

Chef régionale Jody Wilson-Raybould



CHEF RÉGIONAL BILL ERASMUS

TERRITOIRES DU NORD-OUEST



Né à Yellowknife, M. Erasmus a passé la plus grande partie de sa carrière sur sa terre natale, le Denendeh. Il est titulaire d'un baccalauréat ès arts en sciences politiques de l'Université de l'Alberta. Grâce à son expertise politique et à son fort leadership, le Chef Erasmus a obtenu des avancées et des changements importants à l'intention de tous les peuples des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Dirigeant autochtone reconnu dans le monde entier, il a toujours été un ardent défenseur des droits ancestraux ou issus de traités. Il demeure néanmoins très engagé auprès de la nation dénée et des habitants sa terre natale, le Denendeh.

En 1993, le Chef Erasmus a reçu la médaille commémorative du Gouverneur général dans le cadre du 125^e anniversaire de la Confédération du Canada en reconnaissance de son importante contribution à l'égard de ses compatriotes, des communautés et du Canada. En 2005, il a reçu la médaille commémorative du jubilé de la Reine Elizabeth II à l'occasion du 50^e anniversaire de l'accession au trône de Sa Majesté la

Reine. En 1987, M. Erasmus a été élu Chef national de la nation dénée, un poste qu'il occupe encore aujourd'hui. Il siège également au sein du Comité exécutif de l'Assemblée des Premières Nations (APN) depuis 1987 et préside le Centre for Nutrition and Environment of Indigenous Peoples, un centre de recherche indépendant de l'Université McGill fondé par les peuples autochtones du Nord. Au cours de sa vie professionnelle, le Chef Erasmus a contribué au développement des communautés des T.N.-O. en tant que travailleur sur le terrain, journaliste et photographe, chercheur et négociateur pour diverses communautés et organisations des Premières Nations.

Dirigeant visionnaire très fidèle à ses racines, le Chef Erasmus est un fin négociateur qui puise dans sa philosophie de l'appartenance à la terre, à la communauté et à la nation pour résoudre les conflits et favoriser le changement. Son profond respect pour les aînés, les connaissances traditionnelles et les droits des Autochtones le guide dans sa construction d'un avenir meilleur pour les peuples autochtones du monde entier. Il croit profondément dans les valeurs familiales; il est un mari et un père dévoué pour sa femme Reanna, son fils Lonny et sa fille Sarah.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS DANS LE DENENDEH

- Au nom de la nation dénée et du Bureau régional de l'APN, je félicite les dirigeants suivants pour leur élection : Chef Cheyenne Paulette de la Première Nation de Smith Landing, Fort Smith; Chef Arthur Tobac de la bande dénée de K'asho Gotine, Fort Good Hope; Chef Abner Caye de la Première Nation de West Point, Hay River; Chef Antoine Michel de la bande dénée de Lutsel K'e.
- La nation dénée célébrera son 40^e anniversaire à Fort Good Hope, du 12 au 16 juillet 2010. Les célébrations seront placées sous le thème « Honorer notre peuple ». Nous organisons des activités



mensuelles qui conduisent à la tenue de l'Assemblée nationale des Dénés, en juillet. Pour obtenir plus de détails, veuillez visiter le site Web suivant : www.denenation.com.

- En février 2010, la nation dénée a organisé une réunion sur les pensionnats indiens à Deline, dans le Denendeh. Elle a coordonné cette réunion en vue de réunir des anciens élèves, de fournir des renseignements sur la *Convention de règlement relative aux pensionnats indiens*, de discuter d'expériences communes et de décider des futures initiatives. Dans nos communautés, nous comptons de nombreuses personnes dont un membre de leur famille est décédé dans un pensionnat. Dans l'optique de mettre en place un registre des personnes décédées dans un pensionnat, nous commençons à recueillir des noms, des dates de naissance, les noms de pensionnats fréquentés et les noms de communauté d'origine. Nous avons aussi commencé à localiser des lieux de sépulture des enfants afin d'ériger un monument en leur honneur dans les cimetières correspondants. Pour accomplir cette tâche, nous aurons besoin de l'aide de chaque famille et communauté.
- Le 1^{er} janvier 2010, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a interdit aux Autochtones et aux non autochtones la chasse au caribou de Bathurst. Cette interdiction est la conséquence d'études gouvernementales qui ont révélé une forte diminution - de plus de 100 000 à 32 000 individus - de la population de caribous au cours des trois dernières années. Les gouvernements autochtones ont répondu en remettant en cause la légalité de l'interdiction de chasse et ont déclaré que le gouvernement des T.N.-O. ne détenait pas l'autorité nécessaire pour imposer cette interdiction aux Dénés. Pendant ce temps, en février, le gouvernement territorial a demandé à la Cour suprême des T.N.-O. de déterminer s'il avait l'autorité nécessaire pour interdire la chasse de subsistance autochtone du caribou de Bathurst dans l'aire d'hivernage, qui s'étend du nord du Grand lac des Esclaves à la frontière entre les T.N.-O. et le Nunavut. La Cour devait également déterminer si la décision du gouvernement de régir la chasse au caribou ne supplantait pas les droits de chasse des Dénés et d'autres peuples autochtones.

Le gouvernement des T.N.-O. a récemment retiré cette deuxième demande, à savoir si sa décision de régir la chasse au caribou ne supprime pas les droits de chasse des peuples autochtones. Actuellement, il travaille avec ces derniers, y compris la Première Nation dénée des Yellowknives, à l'élaboration d'un plan de gestion à long terme des caribous. Les restrictions de chasse proposées sont examinées par le Wek'eezhii Renewable Resources Board, une autorité de cogestion de la faune qui examine toutes les propositions de gestion des ressources dans la zone de revendication territoriale des Tlicho, qui englobe la harde de Bathurst. Le rapport final mixte du Wek'eezhii Renewable Resources Board n'est pas encore terminé.

- Près de deux ans après avoir demandé un examen en vue d'apporter des changements, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, Chuck Strahl, a lancé un plan pour améliorer le régime réglementaire des T.N.-O. Il a dévoilé son plan lors d'un repas à la Chambre de commerce des Territoires du Nord-Ouest, à Yellowknife. Celui-ci a annoncé la nomination de John Pollard au poste de négociateur principal pour mettre sur pied un nouveau réseau rationalisé d'offices d'évaluation des terres et des eaux dans le territoire. Les offices des terres et des eaux sont chargés d'examiner



les demandes de projets d'exploitation dans les T.N.-O., tels que des projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière. Ancien ministre du cabinet territorial et maire de Hay River, John Pollard a pris ses fonctions de négociateur en chef.

L'annonce constituait une réponse au rapport McCrank, qui faisait suite à un examen commandé par le gouvernement portant sur les évaluations environnementales et d'autres processus réglementaires entrepris pour des projets d'exploitation minière, pétrolière et gazière dans le Nord. Présenté en juillet 2008 par Neil McCrank, l'ancien président du Alberta Energy and Utilities Board qui est maintenant à la retraite, le rapport préconise une restructuration du régime réglementaire des Territoires du Nord-Ouest et la mise en place de quelques conseils de gestion régionaux. Certains dirigeants autochtones se sont opposés à cette idée en affirmant que les offices des terres et des eaux situés dans les régions des Gwich'in, des Sahtu et des Tlicho des T.N.-O. sont enchâssés dans leurs ententes de règlement de revendications territoriales pour garantir aux citoyens autochtones le contrôle de l'exploitation de leurs terres. Le ministre a affirmé que la restructuration du régime réglementaire du Nord n'empêchera pas les citoyens autochtones d'avoir leur mot à dire dans la façon dont leurs terres sont exploitées. Neil McCrank a aussi proposé de retirer le gouvernement fédéral du processus réglementaire en laissant les offices situés dans le Nord formuler les recommandations et décisions finales. Actuellement, ce sont le ministre et d'autres ministres fédéraux qui formulent les recommandations finales, mais les décisions prennent souvent plusieurs années. Le ministre Strahl a indiqué que tout transfert d'autorité concernant la gestion des ressources sera possible lorsque les gouvernements fédéral et des T.N.-O. auront négocié une entente de dévolution, qui confèrera au territoire des responsabilités semblables à celles des provinces.

- En se présentant devant l'Office national de l'énergie, le Grand Chef Sam Gargan des Premières Nations de Dehcho a critiqué les revendications formulées par Imperial Oil; des revendications qu'il a étudiées de manière approfondie avec les régions autochtones. Des représentants des installations d'Imperial Oil de Calgary, qui dirigent le consortium d'entreprises du projet de pipeline de gaz naturel de 16,2 milliards de dollars, ont affirmé avec insistance qu'ils ont tenu des milliers de réunions avec des dirigeants autochtones au sujet de la proposition de pipeline de 1 200 kilomètres. Le Grand Chef Sam Gargan a signalé que la tenue de plusieurs réunions ne signifiait pas qu'il s'agissait d'une véritable consultation. Le pipeline proposé traversera la vallée du Mackenzie, de la mer de Beaufort au nord de l'Alberta. Les Premières Nations de Dehcho, une organisation représentant les communautés dénées de la région de Dehcho, vivent sur la seule région située sur le tracé du pipeline qui n'est pas dotée d'une entente sur le règlement de revendications territoriales conclue avec le gouvernement fédéral. Le territoire de Dehcho se situe dans le coin sud-ouest des T.N.-O. qui ferait partie du tracé proposé du pipeline. La revendication concerne environ 40 pour 100 du tracé du pipeline. L'Office national de l'énergie tient des audiences dans les T.N.-O. avec l'intention d'entendre les derniers arguments des promoteurs du projet et des opposants; il décidera ensuite d'approuver ou pas le projet de pipeline. Il devrait pendre sa décision en septembre. L'Office a aussi entendu les commentaires de l'avocat fédéral Jim Shaw, qui a déclaré que les groupes autochtones avaient été à ce jour bien consultés. M. Shaw a aussi ajouté que la consultation auprès des régions autochtones deviendra une question plus importante dans l'éventualité d'une approbation du projet de pipeline du Mackenzie.



Pour conclure, je tiens à remercier les dirigeants et le personnel de nos communautés et de nos régions pour leur travail acharné et leurs efforts. Nous ne pouvons pas progresser en tant que nation forte sans être forts à tous les niveaux. Je remercie la nation dénée et le personnel de l'APN pour leur contribution tout au long de l'année – ils ont fait preuve d'un engagement absolu et ont accompli un travail considérable. Je tiens aussi à remercier toutes les personnes présentes à l'Assemblée générale annuelle de l'APN, à Winnipeg. Je vous adresse tous mes vœux de réussite pour vos projets entrepris dans vos communautés et régions respectives.

Mahsi Cho.

Chef régional Bill Erasmus



CHEF RÉGIONAL ERIC MORRIS YUKON



PRÉSENTATION

Mon nom tlingit est Guchnaw, ce qui signifie Loup mort - « Celui qui discipline ». Je suis né dans le Clan Dahkleweidi – Eagle de l’Inland Tlingit de Teslin, au Yukon.

J’ai été élu Chef régional pour le Yukon en juillet 2009 au cours de l’Assemblée annuelle du Conseil des Premières Nations du Yukon (CPNY). Le CPNY regroupe dix Premières Nations du Yukon et la bande indienne Gwitchin. Les quatre autres Premières Nations du Yukon qui n’appartiennent pas au CPNY ont également participé à l’élection.

Je tiens à remercier Rick O’Brien pour ses six années de service exemplaire à titre de Chef régional pour le Yukon. Le travail qu’il a réalisé en notre nom sur des questions de nature territoriale, nationale et internationale est très apprécié. Son leadership et son engagement envers nos peuples sont à jamais gravés dans nos mémoires et nous lui en sommes très reconnaissants.

Au cours des mois qui ont suivi mon élection à ce poste, je me suis déplacé pour participer aux assemblées annuelles qui ont été tenues par les Premières Nations du Yukon. Cela m’a permis de me présenter et de prendre connaissance des projets en cours dans les communautés. Les capacités restreintes et les ressources inadéquates demeurent toujours à l’avant-plan et les succès obtenus sont souvent atténués par ces difficultés.

En septembre 2009, le Chef national m’a nommé titulaire du Portefeuille de l’environnement et de l’économie de l’Assemblée des Premières Nations (APN). Ce portefeuille comprend le changement climatique, la promotion d’une économie verte, la formation et développement des compétences, le logement et les infrastructures, une stratégie pour le Nord et les pêches. Je siège également au Comité de gestion qui est responsable du comité des finances, de la vérification de la durabilité, de l’étude des procédures électorales et du changement structurel à venir, des initiatives et des projets spéciaux, ainsi que des anciens combattants.

Fort de mon point de vue régional, je me suis immédiatement penché sur les questions et les problèmes qui étaient propres à chacun des secteurs de ces portefeuilles. La meilleure stratégie pour aller de l’avant consiste à cibler les points clés. J’ai le privilège de travailler avec des Chefs régionaux qui comptent plusieurs années d’expérience et qui possèdent des points de vue qui n’ont pu être acquis qu’à la suite de leur engagement de longue date auprès de l’Assemblée des Premières Nations. Nous n’avons pas encore eu l’occasion d’aborder tous les sujets, notamment les procédures électorales, mais je poursuis ma démarche et je compte m’être familiarisé avec tous les dossiers avant 2011. L’ampleur de la tâche et le personnel restreint qui est disponible pour réaliser tout ce qui doit être fait constituent un défi de taille.



Je suis maintenant membre du Groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) qui compte des représentants d'organismes et de communautés autochtones, d'organismes non gouvernementaux (ONG), de collectivités minières, de travailleurs et d'investisseurs. Son mandat consiste à aider les membres de l'Association minière du Canada (AMC), de même que ses communautés d'intérêts, à améliorer le rendement de l'industrie en matière de développement durable, à conseiller l'AMC en ce qui a trait à la conception et à la mise en œuvre de l'initiative VDMD, à soulever auprès de l'industrie minière et de ses communautés d'intérêts les préoccupations liées au développement durable, et à favoriser le dialogue entre l'industrie et ces communautés d'intérêts.

J'ai également été nommé membre du Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) par le ministre de l'Environnement. Le CANEP a été créé en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* dans le but de conseiller le ministre de l'Environnement en ce qui a trait à l'application de la Loi et de fournir conseils et recommandations au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril.

À l'échelle régionale, j'ai participé à autant de projets que le temps me le permettait. Le gouvernement du Yukon a mis sur pied un groupe consultatif sur la grippe H1N1 et on m'a demandé de participer à la planification en cas de pandémie. Je suis fier de dire que toutes nos communautés ont respecté à la lettre leurs plans d'intervention et ont fait preuve d'un beau travail d'équipe. J'ai également eu l'occasion de prononcer quelques allocutions dans le cadre de colloques qui se sont tenus dans notre région, notamment sur les sujets suivants : santé holistique, itinérance, réduction de la pauvreté, pétrole et gaz naturel, planification de l'utilisation des terres dans le Nord, gouvernance des Premières Nations, sécurité alimentaire et changement climatique, partenariats nordiques (développement économique dans le Nord), sommets de l'éducation au Yukon, pensionnats indiens et langues.

J'ai également appuyé divers événements et activités organisés par les jeunes des Premières Nations pour mettre en lumière le travail qu'ils réalisent ou les défis qu'ils doivent relever. Il est très important que nos dirigeants assistent à de tels événements.

Le ministre de la Santé et des Affaires sociales du Yukon a récemment mis sur pied un groupe de travail sur l'état d'ébriété avancé et m'a demandé de l'aider. Le groupe de travail a comme mandat de « présenter des options au ministre de la Santé et des Affaires sociales et de lui proposer des mesures prioritaires, pour traiter de façon efficace et appropriée les personnes en état d'ébriété avancé qui risquent de se faire du mal ou de blesser quelqu'un d'autre ».

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

ÉTABLISSEMENT DE RELATIONS

Au cours de la dernière année, j'ai veillé à ce que les problèmes et les priorités des Premières Nations du Yukon soient présentés sur la scène nationale et que les priorités et les stratégies clés de l'APN soient transmises aux Premières Nations du Yukon.



Les Jeux olympiques de 2010 de Vancouver se sont avérés une vitrine de choix pour les arts et la culture des Premières Nations du Yukon. J'ai également pu participer à la Journée des Premières Nations du Yukon. Les peuples du Yukon ont fait très belle figure et je suis très fier d'eux. La Journée des Premières Nations a connu un franc succès et nous a donné l'occasion de prendre part à la Célébration de nos Nations. Je tiens à offrir toutes mes félicitations et mon appréciation aux quatre Premières Nations hôtes qui ont rendu tout cela possible. Elles ont amené le monde entier chez nous et nous ont présentés à la planète.

COLLOQUE 2010 : MISER SUR LE SUCCÈS

Les Premières Nations du Yukon exercent leur autonomie gouvernementale depuis plus de 15 ans et depuis une décennie et demie, elles ont dû relever de nombreux défis, du passage de bande au sens de la *Loi sur les Indiens* à l'obtention du statut de gouvernement autonome et du financement adéquat. Malgré toutes ces difficultés, elles ont connu beaucoup de succès. Il ne faudrait toutefois pas sous-estimer l'impact de ces démarches sur nos peuples, ainsi que notre capacité de contrôler nos terres et nos richesses et d'en tirer profit.

À ces fins, le bureau régional du Yukon de l'APN, en partenariat avec les Premières Nations autogouvernantes du Yukon, sera l'hôte d'un colloque national ayant pour thème « Miser sur le succès – Une conversation nationale sur l'autonomie gouvernementale ». Que vous bénéficiiez déjà de l'autonomie gouvernementale et désiriez partager votre expérience ou que vous soyez actuellement au stade des négociations, ce colloque vous sera très profitable. Nous croyons qu'il permettra aux nations autogouvernantes de tirer parti de leur expérience mutuelle et d'explorer diverses avenues afin de travailler ensemble pour faire progresser la cause de l'autonomie gouvernementale. Les nations qui sont en cours de négociation ou dont les ententes d'autonomie gouvernementale entreront bientôt en vigueur auront l'occasion d'apprendre des erreurs des autres et de tirer parti des succès des nations qui ont récemment fait le pas vers l'autonomie gouvernementale. Le colloque aura lieu du 14 au 16 septembre 2010, à Whitehorse, au Yukon. Pour obtenir de plus amples renseignements ou vous inscrire au colloque, consultez notre site Web à l'adresse www.buildingonsuccess.ca.

Au cours de la prochaine, je continuerai à faire valoir les préoccupations, les problèmes, les priorités et les succès des Premières Nations du Yukon.

Gunalcheesh,

Chef régional Eric Morris



CONSEIL DES AÎNÉS DE L'APN

Depuis la fondation de la Fraternité des Indiens du Canada / Assemblée des Premières Nations (APN), les aînés ont toujours été honorés et distingués. Les aînés ont contribué à la mise sur pied de l'organisation, de ses structures et de sa Charte sur les plans spirituel et politique. Ils ont aidé à façonner les politiques de l'APN ainsi que les relations de celle-ci avec le gouvernement fédéral et d'autres organisations nationales et internationales. Au cours des trente et une dernières années, les dirigeants de l'APN se sont inspirés des connaissances historiques et culturelles des aînés, en particulier dans les domaines des droits issus de traités et de la gouvernance des Premières Nations.

Aujourd'hui, les aînés continuent de jouer un rôle tout aussi important. Le Conseil des aînés de l'APN comprend des représentants de chacune des 10 régions de l'APN ainsi que deux aînés résidents nommés par le Chef national. Le Conseil des aînés continue de jouer un rôle important dans tous les secteurs et toutes les activités quotidiennes de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le Conseil des aînés de l'APN souhaite mentionner la disparition d'un ami cher, l'aîné Tom Eagle. Aîné et ancien combattant respecté, il a été un militant pour les droits des anciens combattants des Premières Nations. Que le Créateur le bénisse dans sa nouvelle vie divine dans le monde des esprits et qu'il reconforte ses êtres chers.

À la suite de l'élection du Chef national Shawn A-in-chut Atleo en juillet 2009, le Conseil des aînés a accueilli deux nouveaux aînés résidents, Joseph Taa-eee-sim-chilth Williams de la Première Nation Tla-o-qui-aht et Bertha Commanda de la Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi. Les aînés résidents Williams et Commanda ont participé à divers travaux de l'APN et contribué à un vaste éventail de forums et activités en faisant profiter les participants de leurs conseils et de leur perspicacité.

Lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN (décembre 2009), le Conseil des aînés a assisté à une présentation du Cadre d'analyse comparative selon le sexe (CACs). Afin d'assurer un suivi, il a aussi participé à un atelier sur le CASC, qui s'est tenu en février à l'APN en vue de donner son avis et son orientation au sujet de tous les éléments présentés durant l'activité. En février, le Conseil des aînés a examiné les lignes directrices et protocoles du Conseil des aînés de l'APN; des recommandations et des révisions sont attendues prochainement. Dans ce même groupe de travail, le Conseil des aînés a participé à une réunion des trois Conseils en compagnie du Conseil des femmes et du Conseil des jeunes.

Le Conseil des aînés continue d'encourager les dirigeants et champions des Premières Nations à tirer parti de leur sagesse et de leur expérience. En matière de responsabilités collectives, il nous incombe de nous assurer de la sécurité et de la prospérité des futures générations – en particulier de celles des plus jeunes – comme nos ancêtres l'ont fait pour nous.



L'APN continue de travailler à l'obtention de plus de financement afin de permettre au Conseil des aînés de participer à un vaste éventail d'activités de l'APN. Le Conseil des aînés de l'APN continue de se réunir deux fois par an à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs pour examiner des questions et défis concernant le Conseil.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Le Conseil des aînés poursuivra ses efforts en vue d'obtenir des fonds supplémentaires de la part du gouvernement fédéral et d'autres sources afin de s'assurer que les points de vue des aînés sont pris en compte dans les travaux entrepris à l'échelon régional et national.
- Le personnel de l'APN continuera de fournir un soutien administratif et de défendre les questions concernant le Conseil des aînés.



CONSEIL DES FEMMES DE L'APN

Le Conseil des femmes de l'Assemblée des Premières Nations (CF-APN) travaille de concert avec le Secrétariat de l'APN afin de s'assurer que les préoccupations et points de vue des femmes des Premières Nations sont pris en compte dans les travaux de l'APN. Les membres du Conseil détiennent des responsabilités liées à des portefeuilles, par exemple la participation aux activités de nombreux groupes d'experts, à des présentations et à des forums consacrés aux femmes des Premières Nations.

- La résolution n° 12/2006 a demandé le rétablissement du Secrétariat aux femmes de l'APN.
- La résolution n° 2/2007 a approuvé le Cadre d'analyse comparative selon le sexe (CACS) du Conseil des femmes de l'APN.
- La résolution n° 21/2009 a pour objectif de soutenir la mise en œuvre du CACS récemment amélioré.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En février 2010, l'APN a tenu une séance de travail sur le CASC à Ottawa dans le but d'élaborer une stratégie de mise en œuvre du CASC destinée à doter l'Assemblée des Premières Nations des capacités nécessaires et à offrir une formation sur le CASC au sein de l'APN, dans les régions et dans les communautés des Premières Nations. Cette stratégie sera mise en œuvre durant les exercices de 2010 à 2013. Pour cela, il sera nécessaire de relever les domaines requérant des améliorations ainsi que les lacunes présentes dans la mise en œuvre, et d'appliquer des mécanismes d'évaluation et de contrôle pour consigner les progrès réalisés (p. ex. un bulletin) en vue d'intégrer efficacement le CASC à tous les niveaux.

Par l'intermédiaire d'une résolution adoptée en septembre 2009, les Nations Unies souhaitent regrouper ses organismes chargés des questions relatives à l'égalité des sexes dans une seule structure consacrée à ce thème. Cela comprend la nomination d'un secrétaire général adjoint qui sera chargé de faire progresser les objectifs de développement pour le Millénaire (Millennium Development Goals) pour atteindre l'objectif de l'égalité des sexes d'ici 2015. Le CF-APN joue un rôle prépondérant en essayant d'obtenir la création d'une composante consacrée aux Autochtones au sein de l'infrastructure des Nations Unies, cela en vue d'intégrer le CASC et de faire progresser des applications d'objectifs interculturels du CASC favorisant l'inclusion des femmes autochtones dans les objectifs de développement pour le Millénaire des Nations Unies. Parmi ces objectifs, ceux consacrés à l'égalité des sexes ne pourront pas être atteints tant que l'intégralité des femmes autochtones du monde entier ne bénéficiera pas de l'égalité des sexes.

En 2009, le Canada a présenté un rapport au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDF), qui portait sur les mesures prises pour faire baisser les taux d'aide sociale inadéquate et sur l'échec des organismes d'application de la loi dans la résolution des cas de disparition et d'assassinat de femmes et jeunes filles autochtones. Le CF-APN a émis, conjointement avec l'Association des femmes autochtones du Canada (NWAC), une déclaration consacrée au rapport du Canada destiné au CEDF.



Le CF-APN a aussi diffusé des communiqués de presse pour souligner certaines questions importantes. En collaboration avec Amnistie internationale et la NWAC, le Conseil continue de demander au gouvernement fédéral de prendre des mesures sérieuses pour endiguer la violence et la discrimination dont sont victimes les femmes autochtones et leurs familles. Ces mesures comprennent la mise sur pied d'un comité mixte pour examiner le dossier de la violence subie par les femmes et jeunes filles autochtones et l'élaboration d'un plan d'action national.

Dans le cadre d'un effort collectif avec les provinces et des organisations autochtones, le CF-APN a contribué aux activités du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) en participant à la rédaction d'un document et à la formulation de recommandations concernant l'élaboration de stratégies destinées à éradiquer la violence faite aux femmes. En 2009, le CF-APN s'est aussi exprimé lors d'activités importantes, entre autres une conférence de presse d'Amnistie internationale, un groupe de discussion d'Amnistie sur les femmes disparues et assassinées et la vigile de Sœurs par l'esprit. L'APN a tenu des discussions importantes avec le premier ministre Stephen Harper et Condition féminine Canada (CFC) au sujet de la mise sur pied d'un comité mixte, constitué de représentants de CFC, des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), de Justice Canada et de Sécurité publique Canada, dont la mission serait de chercher pour quelles raisons le nombre de femmes et jeunes filles autochtones assassinées et disparues est si important et pourquoi 25 % des cas n'ont jamais été élucidés.

En avril, le CF-APN a participé aux activités de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones. Par l'intermédiaire d'une déclaration rédigée en collaboration avec la NWAC, le Conseil a demandé au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des populations autochtones de se rendre au Canada pour examiner la question importante de la violence faite aux femmes.

Des représentantes du CF-APN ont aussi participé à plusieurs réunions et initiatives, entre autre les suivantes : participation à la conférence nordique des victimes d'actes criminels (Northern Conference on Victims of Crime); présentation à la réunion sur la sécurité économique des femmes (Economic Security on Women Panel) qui a été organisée sur la Colline du Parlement par l'honorable Anita Neville; participation, à Vancouver, à une cérémonie commémorative dédiée aux femmes assassinées et disparues; participation à une réunion du International Council of Thirteen Indigenous Grandmothers pour discuter des futurs efforts de collaboration visant à remettre sur pied des communautés durables et à guérir des familles autochtones; facilitation d'une présentation du CACS de l'APN devant l'organisation Global Mother Divine et l'International Council of Thirteen Indigenous Grandmothers; facilitation d'une présentation devant le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes portant sur la position de l'APN à l'égard de la violence faite aux femmes.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Le CF-APN continuera d'accomplir des progrès en faisant progresser un CACS pertinent dans plusieurs domaines, dont l'élaboration d'une stratégie de mise en œuvre du CACS et la mise à l'essai de cette stratégie dans des communautés des Premières Nations; une stratégie qui devrait être mise en œuvre durant les exercices de 2010 à 2013.
- Présentation sur le CASC et le bien-être des familles, des mères et des enfants des Premières Nations à la prochaine conférence canadienne sur la santé mondiale (Canadian Conference on Global Health).
- Présentations au forum international sur la mère organisé par la Maharishi University et à la conférence internationale Healing our Spirit de 2010.



CONSEIL NATIONAL DES JEUNES DE L'APN

Le Conseil national des jeunes de l'Assemblée des Premières Nations (CNJ-APN) comprend 20 membres représentant les jeunes des Premières Nations de chacune des 10 régions des Premières Nations (chaque région est représentée par deux membres de sexe différent).

Partie intégrante de la structure de l'APN, cet organe national représente les jeunes des Premières Nations de l'ensemble du pays dans l'examen de sujets qui les touchent quotidiennement. Le Conseil présente des idées liées à diverses questions concernant les jeunes à de nombreuses communautés et à plusieurs groupes de travail ainsi qu'au Secrétariat de l'APN.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Pour le CNJ-APN, l'année écoulée a été une année très occupée. Au-delà de ses activités habituelles, le Conseil a participé à un grand nombre d'initiatives et contribué aux activités d'autres comités. Ainsi, le Conseil veille à ce que les valeurs et idées des jeunes soient prises en compte dans les initiatives et les divers groupes et que ces derniers représentent davantage ce segment important de la population des Premières Nations au Canada.

Au cours de l'année, le CNJ-APN a été très actif dans différents domaines, dont la santé publique (santé sexuelle, lutte contre le tabagisme, tuberculose et H1N1), l'environnement, les traités, la santé mentale, la justice (bandes), la vie active et les sports et les initiatives relatives à l'égalité entre les sexes. Voici ci-dessous trois domaines dans lesquels les jeunes ont joué un rôle important et obtenu des résultats.

Sensibilisation au virus H1N1 – À la suite de la crise sanitaire relative au virus H1N1, le CNJ-APN a grandement participé à l'évaluation de l'information diffusée au pays – principalement par l'Agence de santé publique du Canada (ASPC) – parmi les Premières Nations au sujet du virus et du vaccin. Un groupe de discussion de jeunes des Premières Nations, comprenant des membres du CNJ-APN, a été mis sur pied par l'intermédiaire du Secrétariat à la santé et au développement social de l'APN (SSDS-APN) et de l'ASPC pour discuter de la façon dont l'information a été diffusée parmi les citoyens des Premières Nations au pays et pour donner son avis au sujet des campagnes d'information destinées aux jeunes. Les jeunes ont présenté un large éventail de positions et de personnes ainsi que des commentaires valables quant aux méthodes de diffusion de messages susceptibles d'être efficaces auprès des jeunes des Premières Nations. Compte tenu de la forte demande de renseignements, l'évaluation a pris une tournure initiatique en vue de futures situations semblables.

Santé sexuelle – Grâce aux efforts de collaboration de l'ASPC et du SSDS-APN, les membres du CNJ-APN ont été chargés d'élaborer et de mettre en œuvre un projet fondé sur l'utilisation de médias numériques pour communiquer leur point de vue sur la santé sexuelle. Le projet a donné des résultats très informatifs et très utiles et a prouvé que les médias numériques pouvaient servir avec succès à relater des situations pertinentes pouvant aussi constituer des enseignements enrichissants. Le produit final fera l'objet d'une distribution de grande envergure au cours des prochains mois.



Forum national sur la nécessité d'accroître le nombre de messages préconisant l'arrêt et la prévention du tabagisme dans les communautés des Premières Nations – Comme le Réseau national de lutte contre le tabagisme des Premières Nations (RNLTNP), le CNJ-APN a participé au forum et a présenté des idées judicieuses pour encourager l'abandon du tabac et lutter contre le tabagisme parmi les jeunes. La participation du CNJ-APN aux activités du RNLTNP permet de s'assurer que les jeunes sont représentés dans la maîtrise d'un fléau qui a un effet considérable sur la vie de nombreux jeunes des Premières Nations. La participation du CNJ-APN au forum et aux activités du Réseau a été importante et a laissé présager que les jeunes joueront sûrement un rôle important dans l'orientation et le déroulement des travaux.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Lancement d'une initiative nationale visant à favoriser l'adoption d'un mode vie actif et sain par l'intermédiaire du sport dans l'ensemble des communautés des Premières Nations;
- Obtention de résultats très encourageants dans le règlement du problème des bandes et de la culture du crime parmi les jeunes des Premières Nations;
- Distribution et communication d'envergure des vidéos numériques sur la santé sexuelle produites par le CNJ-APN;
- Présence accrue du CNJ-APN dans les communautés, divers groupes de travail et l'approche globale de l'APN.



RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Nous sommes heureux de présenter le rapport annuel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) à la 31^e Assemblée générale annuelle (AGA).

L'APN a vécu une année occupée et jalonnée d'objectifs importants, dont la stabilisation des activités et l'amélioration des services destinés à tous les gouvernements des Premières Nations.

Dans le cadre d'efforts incessants de planification et d'organisation de toutes les réunions, dont celles du Comité exécutif, nos assemblées et les forums de politique, nous avons veillé constamment à ce que ces forums soient d'une très grande utilité pour les dirigeants des Premières Nations. À l'occasion de chaque réunion à venir, nous nous assurerons que l'information fournie soit profitable et exacte et que ces rencontres favorisent le dialogue et l'approbation d'orientations.

Le personnel de l'APN a bénéficié d'appuis et d'encouragements pour transformer les structures internes de l'organisation en vue d'améliorer la collaboration et le travail en équipe. L'innovation apportée par l'intermédiaire d'efforts collectifs dans certaines fonctions importantes, telles que les relations parlementaires et le financement, a déjà produit des résultats concrets. Nous avons étudié l'établissement de nouveaux partenariats avec des organisations et organismes en vue de renforcer les moyens de l'APN de défendre les intérêts de toutes les Premières Nations, par exemple la nouvelle relation établie avec Service correctionnel du Canada et la concentration renouvelée d'efforts sur les questions relatives à la justice et aux gangs. Nous avons aussi collaboré au règlement de nombreuses affaires en offrant, dans la mesure du possible, notre aide et notre expertise aux Premières Nations et aux organisations.

Au cours de l'année à venir, nous continuerons de fonder nos efforts sur les méthodes de gestion qui favorisent une réponse et un appui rationalisés et efficaces à l'intention des gouvernements des Premières Nations. De plus, nous souhaitons moderniser et améliorer la communication avec vous, afin de la rendre encore plus rapide et plus pertinente, au moyen de produits coordonnés et en utilisant de nouvelles technologies, dont la vidéoconférence et la discussion en ligne.

En raison des changements imposés à notre milieu de travail, qui ne sont pas si différents de ceux auxquels toutes les Premières Nations et organisations sont confrontées, l'APN doit satisfaire un nombre croissant d'exigences en matière de production de rapports et s'adapter à des paramètres plus stricts appliqués au financement fédéral. Cette situation a pour effet de limiter encore plus les ressources disponibles et oblige le Comité exécutif et le personnel à chercher en permanence des moyens d'entreprendre les activités plus efficacement. La mise sur pied d'un cycle de planification des activités, qui permettra de mieux répondre aux priorités du plan stratégique établi par le Comité exécutif national,



constitue l'un des moyens utilisés pour régler la situation. Ce cycle permet d'effectuer une planification et une budgétisation correspondant directement aux priorités politiques. Après certaines améliorations futures, il nous permettra de mieux gérer toute nouvelle orientation politique ou tout changement de politique.

Malgré ces défis, le Comité exécutif national a accompli d'importants progrès en s'attaquant au déficit. Par l'intermédiaire d'un examen complet de la durabilité des activités, l'APN est sur le point de résorber le déficit et de continuer à travailler à la stabilisation et au maintien de toutes les activités. L'organisation devra toutefois étudier tous les moyens possibles d'obtenir des fonds pour assurer sa pérennité, tout en demeurant en conformité avec les directives des Chefs en assemblée.

Nous nous réjouissons de dialoguer avec vous et de prendre connaissance de vos directives à l'occasion de cette AGA 2010.

Richard Jock
Directeur général



SECTEUR DES COMMUNICATIONS

Le secteur des communications de l'Assemblée des Premières Nations produit, communique et distribue de l'information destinée à faire avancer les aspirations des citoyens et des gouvernements des Premières Nations. Le secteur veille également à ce que les messages et les points de vue de l'Assemblée des Premières Nations soient portés à la connaissance de tous et que la possibilité soit offerte au Chef national, aux Chefs régionaux et autres porte-parole de s'adresser aux médias où à d'autres tribunes afin de faire connaître les perspectives des Premières Nations. Le secteur des communications offre en permanence son soutien et ses conseils sur tous les événements d'importance, dès qu'ils se produisent.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

MEDIAS ET RELATIONS PUBLIQUES

Le secteur des communications recommande, prépare et met en œuvre des politiques stratégiques de communication qui s'appliquent à l'ensemble de l'APN, ainsi que des stratégies visant des mesures ou activités particulières. Il travaille à l'élaboration de documents et à la diffusion d'information auprès des Premières Nations, des médias et du grand public au sujet de l'APN, de ses activités et de ses positions, ainsi que du programme et des priorités du Chef national.

Le secteur des communications prépare des communiqués de presse, des avis aux médias et des déclarations qui sont diffusés à l'échelle nationale (en anglais et en français) aux médias autochtones et non autochtones et, le cas échéant, à l'échelle régionale. En outre, il prépare les notes d'allocution du Chef national et des porte-parole de l'APN en vue de différentes activités et à l'intention de diverses audiences, dont des associations professionnelles, des organismes nationaux et internationaux, et le gouvernement. Des activités ont récemment eu lieu entourant l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, ainsi que les chambres de commerce de Toronto et Vancouver.

Depuis l'Assemblée générale annuelle de 2009, le secteur des communications a rédigé et distribué plus de 70 communiqués de presse et déclarations sur une vaste gamme de sujets. Il a également rédigé des notes d'allocution, des infocapsules, des documents d'information, des questions et réponses, des lettres à l'éditeur et des articles en regard de la page éditoriale sur des questions d'actualité.

Le secteur des communications continue de renforcer ses relations avec les principaux médias. Un de ses objectifs est notamment de renforcer ses liens avec les médias autochtones. À cette fin, le secteur a communiqué personnellement avec des médias autochtones nationaux et régionaux au mois de novembre. L'APN a également mis en place des lignes d'écoute pour permettre aux médias autochtones de participer aux conférences de presse. Des conférences téléphoniques ont été prévues à intervalles réguliers avec les médias autochtones pour mieux faciliter l'accès au Chef national et continuer de renforcer nos liens. Le Chef national a de plus participé à des réunions éditoriales avec le Aboriginal Peoples Television Network (APTN), le Globe and Mail et le réseau anglais (CBC) de Radio-Canada à Ottawa.



Depuis le mois de juillet, plusieurs événements ont donné lieu à une couverture médiatique nationale et internationale pour l'APN et le Chef national, notamment la seconde vague du virus H1N1 et le niveau de préparation des communautés, le sommet virtuel sur le virus H1N1, la conférence des Nations Unies à Copenhague sur le changement climatique, la plainte relative à la protection de l'enfance, les jeux olympiques, les développements au niveau de l'éducation des Premières Nations, la défense de nos intérêts sur la question des femmes assassinées ou disparues, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ainsi que la défense de nos intérêts en ce qui concerne la tuberculose et la Fondation autochtone de guérison.

Pour donner le coup d'envoi de la stratégie de communication de l'APN intitulée « Notre heure est venue » dans les principaux médias, le Chef national a participé à deux entrevues majeures de portée nationale : « One on One » avec Peter Mansbridge et « The Hour » avec George Stroumboulopoulos. Le Chef national a également fait l'objet d'une importante couverture médiatique dans le cadre du budget fédéral 2010 et du discours du Trône.

Le Chef national a également tenu plusieurs conférences de presse, tant à l'échelle locale que régionale, pour attirer l'attention sur les questions qui ne cessent de préoccuper les communautés des Premières Nations.

Le secteur des communications distribue par ailleurs un bilan quotidien des médias au personnel de l'APN.

SENSIBILISATION ET ÉDUCATION DU PUBLIC

Le secteur des communications a pour objectif de sensibiliser et susciter la compréhension de la population canadienne face aux enjeux des Premières Nations et au rôle, aux responsabilités et aux activités de l'APN à cet égard.

L'APN publie régulièrement des mises à jour sur les activités et le travail en cours au bureau du Chef national. Les communiqués du Chef national sont distribués par télécopieur à toutes les Premières Nations, les organisations provinciales et territoriales (OPT) et les conseils tribaux, en plus d'être affichés en ligne en version imprimée et en vidéo.

Le secteur des communications propose des services de révision et de mise en page. Il a notamment finalisé les rapports produits dans le cadre de l'Assemblée générale annuelle et de l'Assemblée extraordinaire des Chefs, du plan stratégique de l'APN, du Forum national de politique et de planification, ainsi que diverses publications pour les secteurs de la santé, de la gestion de l'environnement, des pêches, des pensionnats indiens et des politiques stratégiques, de la planification et des questions juridiques.

Le secteur des communications veille à la mise à jour du site Web de l'APN (www.afn.ca) et a lancé un remaniement qui doit débiter à l'été 2010. Depuis la dernière AGA, des micro-sites ont été mis en



place pour le sommet virtuel sur la préparation et la planification face au virus H1N1, l'Assemblée extraordinaire des Chefs, les gestionnaires de la santé des Premières Nations, le Forum national de politique et de planification, et la présente AGA. Le secteur a également accru son utilisation des nouveaux médias avec la création d'un compte Twitter (mises à jour de l'APN) et d'une page sur Facebook.

Dans le cadre de la stratégie d'éducation du public, le secteur des communications a collaboré avec le secteur des politiques stratégiques en vue d'actualiser des fiches de renseignements et autres documents publics portant sur des sujets importants, notamment l'éducation des Premières Nations, les traités, la reddition de compte, la démographie communautaire et urbaine, la tuberculose et la Fondation autochtone de guérison.

Le secteur des communications a aussi participé à une vidéo-production en vue des jeux olympiques d'hiver 2010 de Vancouver, à un projet sur le diabète en coopération avec la Association of Iroquois and Allied Indians, et aux allocutions du Chef national sur le Web.

De plus, le secteur des communications coordonne également les demandes publicitaires des principaux médias, dont les médias autochtones, ainsi que la stratégie commerciale de l'APN, assure le soutien en matière de TI au besoin, et contribue au traitement de la correspondance du Chef national.

STRATÉGIES DE COMMUNICATION

Le secteur des communications développe et met en œuvre l'ensemble des communications de l'APN ainsi que des stratégies appropriées visant des événements particuliers, des enjeux et des initiatives. Il offre conseils, recommandations et soutien en matière de communication au bureau du Chef national ainsi qu'aux divers secteurs de politique au sein du Secrétariat.

Le secteur a joué un rôle primordial au niveau de la mise en œuvre de la stratégie de communication intitulée « Notre heure est venue » qui reflète les cinq piliers stratégiques sur lesquels l'APN entend mettre l'accent : Soutenir les familles des Premières Nations, exercer et mettre en œuvre nos droits, soutenir les gouvernements des Premières Nations et édification des nations, favoriser nos intérêts économiques et environnementaux et promouvoir le changement au sein de nos communautés et de nos organisations. La stratégie de communication a été étudiée et avalisée par le Comité exécutif et sa mise en œuvre est en cours.

Le secteur des communications a notamment élaboré un plan en vue d'un Appel à la mobilisation pour l'éducation, dans le but d'obtenir le soutien des gouvernements, des institutions postsecondaires, des organisations philanthropiques et de la société civile afin de faire valoir les droits des Premières Nations en matière d'éducation. Ce plan vise la mise en place d'un cadre financier, d'un financement durable et d'un soutien de deuxième et troisième niveau. Le secteur des communications a également élaboré l'initiative « Fit for Life », dont l'objectif est d'instaurer le dialogue et de mettre sur pied des activités visant à appuyer les organismes qui favorisent la participation des jeunes des Premières Nations dans le domaine du sport.



Afin de renforcer la coordination avec les agents de communication dans les bureaux régionaux, le secteur des communications a établi une liste de distribution en vue du partage des communiqués de presse et des messages importants, qui leur sont communiqués avant la diffusion officielle au public, dans la mesure du possible.

TRADUCTION

Le secteur des communications coordonne toutes les demandes de traduction vers l'anglais ou le français, afin que tous les documents publiés par l'APN soient lus et compris par l'ensemble de la population canadienne et des Premières Nations. Conformément à la politique de l'APN, tous les documents de portée nationale (y compris ceux affichés sur son site Web) doivent pouvoir être consultés en anglais et en français.

Les exigences de l'organisation en matière de traduction augmentent sans cesse, avec une moyenne d'environ 90 000 mots traduits par mois.

RESSOURCES HUMAINES

L'APN a engagé une agente de communication ainsi qu'un agent de communication bilingue pour renforcer les capacités du secteur des communications de satisfaire aux exigences lui étant imposées. Une nouvelle graphiste/webmestre a aussi été affectée au secteur des communications ainsi qu'au Secrétariat à la santé et au développement social.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Maintien des relations avec les médias et le public, notamment au moyen d'avis aux médias, de communiqués de presse, de discours et d'entrevues.
- Publication de bulletins et de communiqués.
- Traduction vers le français de documents d'intérêt public.
- Révision et mise en page des publications de l'APN.
- Mises à jour régulières et lancement du nouveau site Web de l'APN.
- Recours accru aux nouveaux médias tels que Facebook, Twitter et YouTube.



RELATIONS PARLEMENTAIRES

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer le rôle de défenseur des droits joué par l'Assemblée des Premières Nations (APN), plusieurs importantes initiatives parlementaires et intergouvernementales ont été mises de l'avant au cours de la dernière session. En plus de mettre l'accent sur la consolidation et le maintien des relations entre les dirigeants des Premières Nations, les Parlementaires et les hauts fonctionnaires, l'APN a poursuivi sa surveillance des lois ayant une incidence sur les Premières Nations et a continué à fournir des suggestions et des commentaires stratégiques à ce sujet.

En vertu du mandat que lui ont confié les Chefs en assemblée dans la résolution n° 43/2009, l'APN, à titre de membre du Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA) qui a été créé en août dernier par le Conseil de la fédération, a également fait valoir les questions stratégiques auxquelles sont confrontées les Premières Nations. Mentionnons entre autres la détermination de sujets qui doivent être abordés avec les gouvernements provinciaux et territoriaux et faire l'objet de discussions entre les réunions du Conseil de la fédération.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

DÉFENSE DE NOS DROITS DEVANT LE PARLEMENT

Le Secrétariat de l'APN a mené un projet pilote qui consistait en une séance d'introduction au Parlement et une journée de sensibilisation aux questions autochtones, les 9 et 10 juin 2010, à Ottawa. Ce projet pilote avait comme principal objectif de fournir aux dirigeants et aux techniciens intéressés, de l'information sur « le fonctionnement du Parlement » et de mettre ensuite en pratique cette information au cours d'une journée de sensibilisation destinée aux Parlementaires – appelée « Journée des Premières Nations sur la Colline » – qui comprenait entre autres diverses rencontres individuelles et la tenue d'un déjeuner qui avait pour but de favoriser le réseautage.

Fort de l'approbation du Comité exécutif de l'APN, le projet pilote a été élaboré et mis de l'avant en trois semaines. Le concept a été accueilli avec intérêt par plusieurs dirigeants des Premières Nations et leurs techniciens. Au total, 31 délégués des Premières Nations ont participé à la séance de formation et à la journée de sensibilisation. Cela a permis de former 17 équipes de sensibilisation qui comprenaient généralement deux dirigeants, un technicien et/ou un membre de la direction de l'APN.

Au cours des semaines qui ont précédé l'événement, le Chef national a jeté les bases des discussions à venir en informant les chefs des différents partis. Il s'agit d'un aspect important de la préparation de l'événement qui visait à inciter les Parlementaires à participer à des rencontres durant la journée de sensibilisation.

Les Parlementaires se sont dits fortement intéressés à participer à la Journée des Premières Nations sur la Colline. Au total, des députés et des sénateurs ont participé à 51 rencontres individuelles de sensibilisation et près d'une centaine de personnes se sont présentées au déjeuner offert par l'APN. Il faut également mentionner que tous les membres du Comité permanent des affaires autochtones et



du développement du Grand Nord de la Chambre des Communes ont participé à l'initiative pilote des Premières Nations.

La rétroaction liée à cette initiative s'est avérée plus que positive et l'APN intégrera les leçons apprises dans les documents qui serviront à la planification et à la coordination des futures activités de sensibilisation qui auront lieu l'automne prochain et par la suite.

LÉGISLATION ET PARTICIPATION AU PROCESSUS PARLEMENTAIRE

La dernière session parlementaire a été très chargée pour les Premières Nations, car nous avons dû surveiller plusieurs projets de loi et manifester notre engagement. Depuis l'ouverture de la session, le 3 mars 2010, l'APN a fait des présentations devant six comités de la Chambre des Communes et du Sénat.

Voici les principaux projets de loi qui ont retenu notre attention au cours de la dernière session :

- *Projet de loi C-3 : Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens.* Dans le cadre de ce projet de loi, des modifications ont été présentées à la *Loi sur les Indiens* afin de répondre à la décision de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique dans l'affaire *McIvor*. Certains changements ont été apportés durant la révision en comité, mais le projet de loi demeure à l'étape de rapport et n'a pas encore été présenté en 3^e lecture.
- *Projet de loi C-24 : Loi sur la certitude des titres fonciers des Premières Nations.* Ce projet de loi a été étudié à la hâte dans les deux Chambres, ce qui a limité nos contributions et les possibilités de débat.
- *Projet de loi S-4 : Loi sur les biens immobiliers matrimoniaux.* Le projet de loi a été présenté au Sénat le 31 mars 2010, a été examiné en comité et certains changements y ont été apportés. Ces modifications ne reflètent toutefois pas la compétence des Premières Nations en matière de législation dans ce domaine, et nous allons poursuivre nos interventions lorsque le projet de loi sera présenté à la Chambre des Communes, durant la session d'automne.
- *Projet de loi S-11 : Loi sur la salubrité de l'eau potable des Premières Nations.* Le projet de loi a été présenté au Sénat le 26 mai 2010 et sera bientôt examiné en comité. Le projet de loi propose des règlements concernant l'eau potable des Premières Nations, mais ne contient aucune disposition sur leur application. Nous poursuivrons nos activités de sensibilisation à ce sujet lorsque le Parlement se réunira cet automne.

CONSEIL DE LA FÉDÉRATION / GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AFFAIRES AUTOCHTONES

Le Conseil de la fédération (CDF) est un organisme qui a été créé en 2003 et qui regroupe tous les premiers ministres des provinces et des territoires. Depuis 2004, le CDF invite les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones à venir le rencontrer avant sa réunion annuelle régulière. Au cours de la dernière réunion du CDF qui a eu lieu en Saskatchewan, en août 2009, les premiers ministres ont convenu de mettre sur pied un groupe de travail composé de ministres provinciaux et territoriaux



responsables des affaires autochtones dont la mission consistera à assurer le suivi du travail réalisé entre les réunions du Conseil et à concrétiser les engagements pris par les provinces et les territoires.

Les membres du CDF ont également demandé au premier ministre Harper d'organiser, en 2010, une réunion des premiers ministres qui portera sur les questions autochtones. Au cours de la dernière année, le GTAA s'est réuni à deux reprises : le 29 octobre 2009 et le 28 avril 2010, à Toronto. Le Chef national et plusieurs Chefs régionaux ont participé à ces deux réunions.

Le travail réalisé par le GTAA au cours de la dernière année a donné lieu à plusieurs recommandations, notamment en ce qui a trait à l'éducation, au développement économique et à la santé / violence faite aux femmes, qui n'ont pas encore été adoptées par le CDF, et qui – après leur adoption – nécessiteront la participation et la consultation des Premières Nations pour déterminer les obligations fédérales et provinciales à ces sujets. Les progrès réalisés en ce sens seront présentés au cours d'assemblées ultérieures.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

- Coordonner une deuxième séance d'introduction au Parlement et une autre journée de sensibilisation aux questions autochtones, cet automne.
- Coordonner d'autres séances d'information et de sensibilisation, peut-être même pour la communauté internationale.
- Continuer à surveiller les initiatives législatives clés, à fournir de l'information aux Premières Nations et à défendre, en leur nom, leurs droits auprès des députés et des sénateurs.
- Contribuer au cycle de planification budgétaire en présentant une proposition prébudgétaire et un document au Comité des finances de la Chambre des Communes
- Présenter des comptes rendus sur les progrès réalisés conjointement avec le CDF et le GTAA.



SOUTENIR LES FAMILLES DES PREMIÈRES NATIONS :

Le rétablissement de nos familles et de nos communautés favorisera l'éducation au profit de nos apprenants ainsi que notre participation à des économies fortes et durables, tant à l'échelle locale que nationale. L'heure est venue de faire prendre conscience de ses capacités à notre jeune population en pleine croissance, de façon à lui assurer un avenir rempli de possibilités, de succès et de prospérité, tout en mettant de l'avant la connaissance des langues, de l'histoire, des enseignements et des valeurs des Premières Nations.





ÉDUCATION ET LANGUES

MANDAT

Le Secrétariat à l'éducation a pour mandat de consulter et d'informer les Premières Nations de toutes les régions et de coordonner les activités liées à l'éducation en collaborant de manière proactive avec le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et le Conseil national indien de l'éducation (CNIE). Le Secrétariat aide les Premières Nations en défendant leurs intérêts auprès des gouvernements dans le cadre de l'élaboration et l'analyse de politiques. Il déploie des efforts afin d'obtenir la mise en place de systèmes d'éducation généraux et de qualité des Premières Nations par l'intermédiaire de projets et d'initiatives comprenant : le programme d'aide préscolaire, l'éducation de la petite enfance, les niveaux élémentaire et secondaire, l'éducation spéciale, l'enseignement postsecondaire, la formation professionnelle, un financement comparable et équitable, la responsabilisation, les langues et les cultures. Le Secrétariat veille aussi à augmenter le taux de réussite et l'accès à l'éducation pour les apprenants des Premières Nations.

RÉSOLUTIONS

La résolution n° 37/2009, *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*, enjoint l'Assemblée des Premières Nations (APN) de :

- Adopter en principe la nouvelle politique nationale sur l'éducation des Premières Nations, appelée *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*, dans la mesure où le document sera révisé pour faire en sorte que l'élaboration des politiques se fasse à l'échelle communautaire;
- Prendre toutes les mesures possibles, en collaboration avec le Comité des Chefs sur l'éducation et le Conseil national indien de l'éducation, pour diffuser *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* en vue d'une ratification à l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations en 2010;
- Appuyer l'élaboration d'une politique régionale sous l'égide des communautés des Premières Nations sur l'éducation qui enrichit, soutient et renforce *Le contrôle des Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*.

La résolution n° 41/2009, *Soutien pour une contestation constitutionnelle visant à assurer la parité en matière de financement scolaire entre les écoles situées à l'intérieur et à l'extérieur des réserves*, demande à l'APN de :

- Soutenir une poursuite en justice contre le gouvernement du Canada, les provinces du Canada et les arrondissements scolaires en regard de la discrimination en matière de financement de l'éducation;
- Fournir aux communautés le soutien technique, juridique et autre, dont elles auront besoin pour mener à bien cette contestation, y compris pour l'établissement du fonds fiduciaire visant à soutenir une défense axée sur les droits.



PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

SYSTÈME D'INFORMATION SUR L'ÉDUCATION (SIE)

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a demandé à l'APN de l'aider à faire participer les Premières Nations à la prise de mesures du rendement à l'échelle nationale, tout en soulignant l'importance de mettre au point un outil qui améliorera la responsabilisation réciproque d'AINC envers les Premières Nations. Par l'entremise du Comité des Chefs sur l'éducation, l'APN a demandé à des spécialistes de l'ensemble du pays de travailler ensemble à la définition et à la mise en place d'indicateurs nationaux du rendement scolaire et de discuter d'autres exigences liées aux SIE dans les cinq domaines suivants : mesure du rendement; gestion des données; enseignement élémentaire et secondaire; éducation spéciale; enseignement postsecondaire.

Sous l'égide de groupes de spécialistes, une liste de recommandations a été préparée et un document-cadre sur la mesure du rendement a été rédigé en vue de contribuer à des discussions régionales générales. Les régions de l'ensemble du Canada ont été sollicitées pour des suggestions et commentaires sur la mesure du rendement. Les nouveaux et anciens indicateurs ont été examinés et les questions et domaines constituant des sources de préoccupation ont été cernés en vue de mettre en œuvre un nouveau système. Un rapport détaillé portant sur les cinq domaines a été présenté à AINC. Ce rapport est fondé sur les commentaires et recommandations des Premières Nations et mentionne les préoccupations suivantes : la gouvernance des données, les principes PCAP (propriété, contrôle, accès et possession), la protection des renseignements personnels, la parité en matière de financement, la consultation et la participation des Premières Nations, la production réciproque de rapports, la définition précise des rôles et responsabilités et l'importance déterminante des langues et de la culture en tant qu'éléments fondamentaux de la réussite des étudiants. Des questions importantes ont été relevées en vue de la mise en œuvre de travaux mixtes échelonnés sur les trois prochaines années.

COMMUNICATIONS ET ENGAGEMENT

Une trousse d'outils a été mise au point pour expliquer et faire ressortir l'importance d'un regroupement de deuxième et troisième niveau de la gestion des données, de la mesure du rendement et des plans de réussite scolaire. Du matériel a été distribué dans les écoles afin de soutenir une campagne axée sur la prévention du décrochage scolaire et l'achèvement des études aux niveaux primaire et secondaire ainsi qu'une autre campagne de modèles d'enseignement postsecondaire, comprenant des affiches et un message vidéo.

PROGRAMME D'ÉDUCATION SPÉCIALE (PES)

En plus du travail considérable accompli dans le domaine de la mesure du rendement par les groupes de spécialistes, le Secrétariat a entrepris l'examen de travaux de recherche portant sur la disparité des résultats obtenus parmi les filles et garçons dans les écoles élémentaires et secondaires; une proposition de programme de recherche dans le domaine de l'éducation spéciale a aussi été examinée.

ENSEIGNEMENT POSTSECONDAIRE

En plus du travail considérable accompli dans le domaine de la mesure du rendement par les groupes de spécialistes, le Secrétariat a élaboré un plan mixte de mise en œuvre destiné à optimiser la mise en œuvre du Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP), du Programme préparatoire à l'entrée à l'université et au collège (PPEUC) et du Programme d'aide aux étudiants indiens (PAEI), qui



sont destinés aux étudiants des Premières Nations. Il a été recommandé de revoir les politiques et lignes directrices du Programme d'enseignement postsecondaire d'AINC.

ÉDUCATION ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

En plus du travail considérable accompli dans le domaine de la mesure du rendement par les groupes de spécialistes, le Secrétariat a mis au point et distribué un ensemble d'outils pédagogiques conviviaux parmi les Premières Nations, qui est fondé sur les meilleures pratiques permettant d'accroître les capacités de calcul des élèves des Premières Nations.

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS (AEC) SUR L'ÉDUCATION

En décembre 2009, le Secrétariat à l'éducation a coordonné une séance de caucus des Premières Nations sur l'éducation et a joué un rôle de chef de file en coordonnant l'AEC et en mettant l'accent sur un « Financement équitable » et les « Lois, politiques et programmes ». À l'Assemblée extraordinaire des Chefs, l'AEC a présenté une nouvelle version préliminaire du *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations*, qui est une version actualisée du document *La maîtrise indienne de l'éducation indienne* (datant de 1972) et qui prend en compte les besoins actuels en éducation. La version finale devrait être présentée pendant l'Assemblée générale annuelle, en juillet. Le Conseil canadien sur l'apprentissage et l'Assemblée des Premières Nations ont présenté le *Modèle d'apprentissage continu*.

FORUM DE POLITIQUE DE L'APN

En mars 2010, le Secrétariat à l'éducation a coordonné le volet consacré à l'éducation du Forum de politique de l'APN, qui s'est déroulé à Saskatoon. Le thème du volet était le suivant « Éducation des Premières Nations : atteindre un consensus pour mettre en œuvre un programme de changement ». Le Modèle logique d'éducation de l'APN a aussi été présenté.

PARTENARIATS

Le Secrétariat à l'éducation de l'APN a reçu l'appui de nombreux organismes d'éducation des Premières Nations et d'organismes ne faisant pas partie des Premières Nations, qui l'ont aidé à accomplir son mandat. Ces organismes sont, entre autres, les groupes suivants :

- **Groupe de travail sur les affaires autochtones (GTAA)**
Des ministres provinciaux et territoriaux responsables des affaires autochtones et les dirigeants de cinq organisations nationales autochtones se sont engagés à entamer un dialogue continu visant à définir et à mettre en œuvre des mesures concrètes et tangibles pour améliorer les résultats des Premières Nations, des Inuits et des Métis.
- **Groupe de travail de cadres supérieurs – Réseau de SMA sur les affaires autochtones**
Le Groupe de travail sur l'éducation et les transitions a pour objectif d'examiner les programmes et services de soutien actuels destinés à aider les Premières Nations et les autres citoyens autochtones – du développement de la petite enfance à l'enseignement aux adultes – à trouver un emploi.
- **Conseil des ministres de l'éducation (Canada) (CMEC)**
Le Sommet du CMEC sur l'éducation des Autochtones (février 2009), auquel a participé l'APN, a été suivi d'un rapport sur des recommandations préconisant d'examiner la diversité des résultats scolaires obtenus par les élèves autochtones dans l'ensemble du Canada.



- **Conseil canadien sur l'apprentissage (CCA)**
Le Rapport sur l'éducation des Autochtones a été diffusé en décembre 2009. Un travail permanent a été entrepris en partenariat avec le CCA concernant des modèles autochtones d'apprentissage continu holistique et des indicateurs de rendement.
- **Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCEE)**
L'APN a maintenu le dialogue avec le directeur exécutif et l'agent chargé des relations gouvernementales de la FCEE en vue de coordonner la diffusion de messages de défense d'intérêts portant sur la nécessité d'accroître le financement de l'enseignement postsecondaire et de poursuivre le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire (PSENP).
- **Association des universités et collèges du Canada (AUCC)**
L'AUCC a communiqué avec l'APN en vue d'offrir son appui aux Premières Nations dans leur demande d'un financement accru pour l'enseignement postsecondaire. Les deux parties envisagent une collaboration permanente.
- **Bureau du directeur parlementaire du budget (BDPB)**
Le rapport *Besoins de financement des écoles des Premières nations au Canada* (mai 2009) porte sur la budgétisation des immobilisations effectuée par les Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) en vue d'évaluer les besoins en financement des infrastructures scolaires. Par souci d'exhaustivité, dans le cadre de l'évaluation des besoins financiers, le BDPB a aussi examiné d'autres coûts liés à l'école, dont les dépenses d'exploitation et d'entretien, les dépenses en services pédagogiques, le transport et les coûts hors réserve, qui sont liés à l'état actuel des infrastructures scolaires dans les réserves des Premières Nations.

RÉSEAU DES DIRECTEURS DE L'ÉDUCATION

Après la mise sur pied du Réseau des directeurs de l'éducation des écoles des Premières Nations, une conférence nationale des directeurs de l'éducation est en cours de préparation et de planification. Cette conférence, qui devrait se tenir à l'automne, a pour but d'élargir ce réseau de professionnels des Premières Nations et de définir une orientation stratégique, notamment au moyen de programmes de recherche et de modèles liés à l'éducation des Premières Nations.

En plus du travail accompli en partenariat avec AINC, le Secrétariat à l'éducation de l'APN a présenté des analyses d'expert sur tous les sujets liés à l'éducation à l'interne (notes d'allocution, présentations en format PowerPoint, fiches d'information et activités de réseautage) à tous les autres secrétariat de l'APN. À l'externe, le Secrétariat a offert le même niveau d'expertise à des organismes non gouvernementaux, à des chercheurs, à des étudiants et surtout directement à de nombreuses communautés des Premières Nations, à leurs dirigeants, aux éducateurs, aux parents et aux enfants.

Le Secrétariat à l'éducation a travaillé de manière diligente pour protéger les droits à l'éducation inhérents et issus de traités ainsi que les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations d'offrir et d'administrer des programmes et services complets d'enseignement des Premières Nations, dont les langues, les cultures et l'histoire des Premières Nations, dans des écoles et institutions appartenant aux Premières Nations et exploitées par les Premières Nations.



En vue de faire progresser ces droits, le Secrétariat s'est consacré à trois domaines de travail importants :

- **Compétence et gouvernance des Premières Nations** – garantir le contrôle des Premières Nations sur l'éducation;
- **Responsabilité** – non seulement le droit des Premières Nations de prendre et d'assumer la responsabilité d'éduquer leurs enfants mais aussi la volonté d'obliger les gouvernements fédéral et provinciaux à assumer leur responsabilité dans l'éducation de nos enfants;
- **Financement** – obtenir un financement identique pour les écoles situées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des réserves. Bien que les écoles et institutions postsecondaires des Premières Nations demeurent sous-financées, le Secrétariat a travaillé collectivement afin d'amasser les faits et chiffres les plus exacts possible pour décrire les questions entourant la formule dépassée de financement dirigée par la bande (FFDB); il existe une norme à deux vitesses entre les montants reçus par les écoles des Premières Nations pour les frais de scolarité et les accords provinciaux sur les frais de scolarité.

RÉALISATION ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Mettre en œuvre la politique de *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* au moyen d'une stratégie nationale coordonnée comprenant l'« Appel à la mobilisation » du Chef national qui englobe cinq stratégies – engagement fédéral, communications, recours aux tribunaux, mouvements sociaux et engagement provincial;
- Poursuivre la participation des Premières Nations à l'amélioration du Système d'information sur l'éducation d'AINC afin de s'assurer du respect des principes PCAP et de la protection des renseignements personnels et de protéger la gouvernance des données et l'accès à l'information par des tiers;
- Clarifier les rôles et responsabilités d'AINC et des Premières Nations dans l'éducation et mettre en œuvre un processus d'examen et d'évaluation systématiques;
- Mettre en place une base juridique afin de pouvoir garantir un financement équitable, prévisible et adéquat des écoles des Premières Nations, dont les ressources nécessaires pour offrir des programmes et services holistiques fondés sur les langues, les valeurs, les traditions et le savoir des Premières Nations;
- Élaborer un programme de recherche complet pour l'enseignement postsecondaire, dont la mise au point d'un autre mécanisme de prestation pour l'enseignement postsecondaire, et mettre en place une base juridique pour assurer un soutien aux étudiants du niveau postsecondaire;
- Entreprendre un examen approfondi du programme d'éducation spéciale afin de s'assurer que les citoyens des Premières Nations suivant un apprentissage continu ont accès à un système d'éducation offrant des programmes et services, fondés sur les langues, les valeurs, les traditions et le savoir des Premières Nations, qui sont pertinents, accessibles, acceptables et modulables;
- Élaborer une stratégie nationale de communications destinée à sensibiliser la population canadienne aux pratiques exemplaires employées dans l'éducation des Autochtones au Canada et à l'avantage de pouvoir compter sur une population autochtone très instruite pour le bien-être économique de l'intégralité de notre pays.



SECRETARIAT À LA SANTÉ ET AU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Le rapport du Secrétariat à la santé et au développement social (SSDS) est divisé en plusieurs sections : politique stratégique, santé publique, programmes communautaires et développement social. Les stratégies et les décisions relatives à la santé sont élaborées en partenariat avec le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) et le Comité des Chefs sur la santé (CCS).

POLITIQUE STRATÉGIQUE

1. PLAN DU GROUPE DE TRAVAIL APN - SANTÉ CANADA (SC)

Le groupe de travail effectue le niveau de travail le plus élevé sur la santé et il peut exercer une immense influence et modifier les programmes et à la durabilité du financement, la cohérence des programmes et l'innovation, comme celle de la vision de partenariats à ordres multiples. La première étape est terminée, et le 13 janvier 2009, un accord a été signé entre le Chef national et le ministre de la Santé pour lancer la deuxième étape du travail (2009-2011).

En janvier 2009, le groupe de travail a avalisé un nouveau mandat et dégagé neuf projets dans un plan de travail de deux ans. Ces projets ont été documentés par la première étape des activités et continuent à appuyer des efforts communs pour améliorer l'efficacité du système de santé des Premières Nations. Ils soutiennent un intérêt mutuel dans l'intégration des systèmes de santé et des approches multilatérales qui favorisent un rôle de gouvernance amélioré pour les Premières Nations.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le groupe de travail élabore actuellement la deuxième étape du plan de travail de façon à tirer profit des réalisations antérieures. L'approbation anticipée du sous-ministre adjoint (S-MA) de la Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) et du directeur général (DG) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) devrait être donnée à l'automne 2010. On s'attend à ce que ce plan traite de questions comme la gouvernance, les services de santé non assurés, le nord du 60^e parallèle, les ressources humaines en santé, l'intégration à la santé publique et les déterminants sociaux, et que janvier 2011 soit ciblé pour les réalisations.

Tirant profit de la première étape et reconnaissant un intérêt mutuel dans une collaboration multilatérale, le groupe de travail a relevé trois domaines d'intérêt commun qui seront soutenus par les futurs projets : harmonisation/intégration, protection, prévention et promotion de la santé publique, et capacité administrative et soutien opérationnel.

Harmonisation/intégration – Des services de santé uniformes et harmonisés intégrés avec les systèmes provinciaux/territoriaux et ceux des Premières Nations pour donner des soins de qualité accessibles, conformes aux normes reconnues, et fondés sur l'expérience clinique, tout en soutenant un rôle accru des Premières Nations dans la gouvernance des services de santé.



Protection, prévention et promotion de la santé publique – Santé publique renforcée dans les collectivités des Premières Nations grâce à la prévention des maladies et des blessures, à la promotion et la protection de la santé, et à la planification et la réaction de la santé publique en cas d'urgence.

Capacité administrative et soutien opérationnel – Capacité accrue dans les collectivités et organisations de santé des Premières Nations, et une relation de collaboration renouvelée pour surmonter les obstacles d'ordre administratif par des approches pratiques.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Incorporer un langage qui convienne à toutes les parties, y compris aux résidents des régions situées au nord du 60^e parallèle.
- Terminer le plan de travail et passer à la deuxième étape.

2. RENOUVELLEMENT EN AMONT

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2004, lors qu'une rencontre des premiers ministres (RPM), le gouvernement fédéral s'était engagé à verser 700 millions de dollars pour couvrir des initiatives en amont sur une période de cinq ans (2005-2010).

Les six initiatives en amont sont les suivantes : 1) Fonds pour l'adaptation des services de santé (FASS); 2) Initiative sur les ressources humaines en santé autochtone (IRHSA); 3) Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA); 4) Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA); 5) Santé maternelle et infantile (SMI); et 6) Développement de la petite enfance/Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (DPE/PAPA).

Le budget qui a été annoncé dernièrement s'engageait à renouveler ces programmes pour deux années de plus (2010-2012).

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Intégrer les révisions recommandées aux renouvellements des programmes comme le préconise le Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN).

3. RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ

A. INITIATIVE SUR LES RESSOURCES HUMAINES EN SANTÉ AUTOCHTONE (IRHSA)

L'IRHSA est l'un des investissements en amont couverts par les 700 millions de dollars dont le mandat s'est terminé le 31 mars 2010. Son renouvellement avait été annoncé, mais le Conseil du Trésor n'a pas encore approuvé la répartition ou les caractéristiques du financement. Santé Canada a pour consigne d'attendre que l'initiative ait l'approbation du Conseil du Trésor avant de discuter des détails proposés.



Il est essentiel que des représentants des Premières Nations participent à toute future discussion sur le financement de l'IRHSA.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'IRHSA s'est concentrée sur plusieurs questions clés, notamment les programmes de préparation et d'accès pour soutenir un meilleur taux d'inscription et de réussite des étudiants autochtones dans les programmes postsecondaires en sciences de la santé. On a fait remarquer que les étudiants des Premières Nations n'ont pas les outils adéquats ni la préparation nécessaire en math et en sciences pour s'inscrire en enseignement postsecondaire, ce qui explique la nécessité des programmes de préparation et d'accès. L'APN est actuellement en train de lancer des discussions avec les intervenants dans le but d'élaborer une stratégie globale pour traiter cette grave lacune dans l'éducation afin qu'un plus grand nombre d'étudiants des Premières Nations puissent poursuivre une carrière dans le domaine de la santé.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Renouveler et renforcer le rôle du comité consultatif Premières Nations/Inuits (PN/I) de l'IRHSA dans la prise de décision de l'IRHSA liée au rôle national.
- Préconiser une participation concrète des Premières Nations dans la planification et la mise en œuvre d'une IRHSA renouvelée.
- Mettre sur pied un groupe de travail des Premières Nations de l'IRHSA pour aborder les problèmes relevés par les Premières Nations pour ce qui est de l'inclusion dans l'IRHSA renouvelée.
- Élaborer un plan de communications sur l'IRHSA avec les coordonnateurs de l'IRHSA des organisations provinciales/territoriales (OPT).

B. GESTIONNAIRES EN SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS (GSPN)

Les GSPN sont des leaders qui honorent, préservent et soutiennent les modes d'apprentissage inhérents tout en les équilibrant avec les principes de gestion pour offrir l'excellence à leurs programmes communautaires et de santé.

Une résolution a été votée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre (résolution n° 14/2009) pour soutenir une association nationale des GSPN, en tenant compte de certains paramètres, comme le précisait les recommandations du Réseau national des techniciens de la santé des Premières Nations (RNTSPN) de l'APN. La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) a confirmé qu'elle fournirait les fonds pour les coûts de démarrage de l'association. Le message qui a circulé dans les sessions régionales d'information est que l'Association n'est pas un groupe de défense d'intérêts politiques, mais plutôt un organisme qui encouragera le perfectionnement professionnel et l'adhésion est volontaire.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le 10 février 2010, le conseil d'administration fondateur de l'association des GSPN a été mis sur pied et sa constitution en personne morale a été confirmée le 17 mai 2010. L'association des GSPN offrira un leadership en gestion de la santé en préconisant des normes de qualité, la recherche, l'agrément et le



perfectionnement professionnel. Les avantages à long terme, notamment une meilleure prestation de service, peuvent améliorer les résultats pour la santé des membres des Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- La participation de l'APN au conseil d'administration est à confirmer.
- Les membres du conseil rencontreront le RNTSPN.

4. FONDS POUR L'ADAPTATION DES SERVICES DE SANTÉ (FASS)

À l'origine, les fonds du FASS étaient alloués dans trois enveloppes : celle de l'adaptation, de l'intégration, et l'enveloppe pancanadienne, pour un montant de 200 millions de dollars sur cinq ans (2005-2010). Dans le cadre des initiatives en amont, il avait été déterminé que ce programme prendrait fin en mars 2010, cependant, il est maintenant prorogé jusqu'en mars 2011. Il ne s'agit pas d'un renouvellement. Ce prolongement est possible parce que 11,9 millions de dollars n'ont pas été dépensés durant les années précédentes et qu'ils ont pu être réorientés. Selon une communication du secrétariat du FASS, ces fonds sont destinés à permettre l'achèvement des projets actuels et de terminer leur évaluation, les communications et les transferts des connaissances. La synthèse sur les projets actuels du FASS, les transferts des connaissances, et l'évaluation se poursuivent comme prévu.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Selon l'annonce du budget de 2010, le Conseil du Trésor n'a pas encore approuvé la répartition ou les caractéristiques du financement. Santé Canada a reçu comme consigne d'attendre que l'initiative ait l'approbation du Conseil du Trésor avant de discuter des détails proposés.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Intégrer les révisions recommandées aux renouvellements des programmes comme le préconise le RNTSPN.

5. GARANTIE DES DÉLAIS D'ATTENTE POUR LES PATIENTS (GDAP)

Les délais d'attente pour les patients posent problème dans tout le Canada. Il faut noter qu'il y a une disparité entre les délais d'attente pour les résidents des collectivités des Premières Nations et la population en général. Tony Clement, l'ancien ministre de la Santé, avait annoncé des projets pilotes pour tester la GDAP dans 20 collectivités des Premières Nations. Un montant de 612 millions de dollars avait été réservé à l'échelle nationale pour la fiducie pour les garanties de délai d'attente pour les patients. Trente millions de dollars avaient été mis de côté pour les projets pilotes afin de « découvrir et surmonter les défis pour minimiser » les délais d'attente. La DGSPNI et divers intervenants ont établi que les soins prénataux et le diabète étaient les priorités pour les projets pilotes.

Toutes les collectivités ont été invitées à participer. Soixante-quinze collectivités ont répondu et un comité de sélection, comprenant des membres de l'APN, a étudié les candidatures. Vingt collectivités (ou groupes de collectivités) ont été choisies en fonction de critères préalablement convenus. Les critères de



sélection comprenaient un ensemble de collectivités urbaines, rurales, éloignées, de collectivités à qui a été transférée la responsabilité de la santé et de celles à elle ne l'a pas été.

Finalement, 19 collectivités ont participé aux projets pilotes — dix d'entre elles pour le diabète, et les neuf autres pour les soins prénataux. Les collectivités choisies qui ont participé au projet étaient situées en Colombie-Britannique, au Manitoba, en Saskatchewan, en Ontario et dans la région de l'Atlantique.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Évaluation du processus et collecte de données.
- Conception de stratégies de communication.
- Organisation d'entrevues sur les meilleures pratiques avec les collectivités.
- Présentation d'un rapport sommatif et des données aux collectivités qui ont participé au projet pilote.

SANTÉ PUBLIQUE

6. SANTÉ PUBLIQUE

La santé publique se concentre sur les facteurs sociaux, environnementaux et économiques qui ont une influence sur la santé, ainsi que sur les collectivités et les lieux où les gens se rassemblent et vivent. Les programmes et services sont conçus pour promouvoir et protéger la santé, et pour prévenir les blessures et les maladies.

Protéger la santé des Premières Nations et prévenir la maladie est une priorité pour l'APN comme pour la DGSPNI qui collaborent pour élaborer un plan stratégique pour la santé publique des Premières Nations et une vision à long terme. Après que le Cadre de santé publique de l'APN ait été terminé en 2006, un soutien a été obtenu pour trois projets quinquennaux dans les autorités sanitaires régionales de Four Arrows, File Hills Qu'Appelle, et du traité 3 de Kenora. Ces projets entrent maintenant dans leur quatrième année. Ces initiatives reconnaissent la nécessité d'accroître la capacité au niveau régional, d'une structure de gouvernance plus inclusive dans la gestion des services de santé publique, d'une meilleure surveillance des maladies, de programmes de santé publique intégrés avec les provinces, et d'une base législative convenue pour protéger la santé des personnes et de leur communauté.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les projets pilotes de la Saskatchewan, du Manitoba et de l'Ontario ont donné la possibilité d'étudier plusieurs des recommandations formulées dans le Cadre de la santé publique de l'APN, et leurs résultats seront mieux appréciés après l'achèvement de l'évaluation formelle.

Outre l'attention qu'elle a portée aux projets pilotes, l'équipe de santé publique de l'APN a établi une relation avec les ministères du gouvernement fédéral et des organisations nationales comme Service correctionnel du Canada, Agence de la santé publique du Canada (ASPC), Association pulmonaire du Canada, Stratégie canadienne en santé cardiovasculaire, et le Réseau canadien contre les accidents cérébrovasculaires, pour assurer une inclusion permanente des Premières Nations dans l'élaboration de nouvelles stratégies visant à améliorer la santé des Premières Nations.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Terminer l'évaluation triennale des projets pilotes sur la santé publique.
- Aider la DGSPNI à établir des dialogues de consultation dans chaque région pour connaître leur opinion sur sa vision de la santé publique.
- Aider l'ASPC à établir des dialogues avec les régions des Premières Nations pour qu'elle élabore un cadre stratégique sur son rôle dans la santé publique des Premières Nations.
- Élaborer un cadre stratégique de l'APN sur l'évaluation des études d'impact sur la santé et sur les déterminants sociaux de la santé.

A. CANCER

L'incidence du cancer augmente plus rapidement dans les collectivités des Premières Nations que dans la population canadienne en général. Il est possible que le cancer surpasse le diabète et devienne la première cause de décès des membres des Premières Nations.

L'APN continuera à surveiller ce qui se passe dans le continuum des soins contre le cancer (facteurs de risque/prévention, dépistage, diagnostic, traitement, guérison, fin de vie/soins palliatifs) pour se tenir informée sur les façons dont les Premières Nations pourraient être touchées.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les taux de survie au cancer ont tendance à être moins bons dans les populations des Premières Nations parce que les patients sont généralement diagnostiqués à une étape plus tardive de la maladie. Les membres des Premières Nations ont de faibles taux de participation aux programmes organisés de dépistage du cancer, et la situation actuelle en ce qui concerne le dépistage dans les collectivités des Premières Nations est en grande partie inconnue.

En juillet 2009, l'APN a effectué une analyse documentaire, avec des éléments nationaux et régionaux, pour en savoir plus sur la question. L'analyse tentait de brosser un tableau clair sur ce qui se passe au Canada pour ce qui est du dépistage chez les Premières Nations. L'objectif était d'établir des stratégies et de mettre sur pied des plans d'action pour soutenir et consolider les efforts des Premières Nations à l'égard du cancer.

Le 3^e International Cancer Control Congress 2009 (ICCC) a accepté une présentation par affiches du résumé de l'analyse documentaire de l'APN. Grâce à l'appui financier du Réseau canadien de lutte contre le cancer (RCLC), en novembre, l'APN a fait une présentation à l'ICCC sur *First Nations in Canada and Cancer Screening: addressing the needs of Indigenous peoples* (Les Premières Nations du Canada et le dépistage du cancer : répondre aux besoins des peuples autochtones).

L'APN poursuit sa collaboration positive avec le Partenariat canadien contre le cancer (PCCC) qui a pour rôle de veiller à ce que les connaissances les plus fiables et les plus récentes, y compris les connaissances sur la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement du cancer, ainsi que les données et les résultats des recherches, soient communiqués à toutes les régions du pays.



L'APN a une relation positive avec le RCLC, dont les membres viennent des groupes de patients atteints des principaux cancers et de plusieurs organisations populaires. Le RCLC a été créé pour garantir que l'opinion des patients ait prépondérance sur celle des décideurs sur le plan des politiques relatives au cancer, à l'échelle nationale, provinciale et territoriale. L'APN occupe un siège au conseil d'administration du RCLC pour garantir que les problèmes des patients des populations des Premières Nations soient pris en compte.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Examen de l'analyse documentaire et des rapports régionaux sur le dépistage du cancer et les Premières Nations.
- Identification des principaux problèmes, options pour un changement de politique, stratégies et mesures qui soutiennent et consolident les efforts des Premières Nations relatifs au cancer.
- Faire savoir que le cancer est une crise émergente pour les Premières Nations.
- Mise sur pied d'un réseau de survivants du cancer et de fournisseurs de soins des Premières Nations pour faciliter l'échange d'expériences, les préoccupations des patients, le transfert de connaissances et les communications.

B. TUBERCULOSE

La tuberculose n'est pas seulement un problème de santé publique, c'est un problème de justice sociale et un véritable marqueur de pauvreté. Les taux actuels de tuberculose des Premières Nations sont 31 fois supérieurs à ceux des Canadiens non autochtones. Les logements surpeuplés, un mauvais accès aux soins de santé et l'insécurité alimentaire contribuent énormément à cette honte nationale.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN collabore avec la DGSPNI à l'élaboration d'un plan stratégique pour s'attaquer au fardeau que la tuberculose fait peser sur de nombreuses collectivités des Premières Nations. L'action menée par l'APN à cette fin durant la Journée mondiale de la tuberculose comprenait une conférence de presse pour faire connaître le problème de la tuberculose et son lien avec le logement, ainsi qu'une présentation au comité permanent de la santé. L'APN a également travaillé avec son conseil national des jeunes (CNJ) pour créer des bandes dessinées afin de sensibiliser les jeunes des Premières Nations à la tuberculose et de réduire les stigmates qui l'entourent.

Deux documents du sous-comité canadien de lutte antituberculeuse du Comité canadien de lutte antituberculeuse ont été acceptés — un sur les connaissances, attitudes et croyances, et un autre sur le manque de soutien juridique pour soigner les Premières Nations dans les réserves. La preuve que les diagnostics et le traitement de la tuberculose sont tardifs dans les collectivités des Premières Nations est significative. Les données démontrent que les citoyens des Premières Nations consultent les fournisseurs de soins cinq fois plus souvent que les autres Canadiens avant qu'un diagnostic de tuberculose soit enfin posé.

L'Initiative Halte à la tuberculose, gérée par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a demandé à l'APN et à Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) de l'aider à concevoir et à diriger une stratégie visant



spécifiquement à diminuer les taux de tuberculose chez les peuples autochtones du monde entier. Le projet cherche également à motiver les communautés autochtones à exiger de l'aide pour faire face à la crise de tuberculose à laquelle elles sont confrontées. Cette initiative a attiré l'attention du monde entier et tous les peuples sont maintenant plus sensibilisés au fait que 370 millions d'Autochtones vivant dans plus de 70 pays supportent le fardeau de la tuberculose et d'autres maladies à un taux supérieur à celui des citoyens non autochtones de ces mêmes pays. L'OMS a félicité l'APN d'avoir été la première à attirer l'attention sur ce problème.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Plan stratégique de lutte contre la tuberculose dans les collectivités des Premières Nations.
- Poursuite de la participation à l'Initiative Halte à la tuberculose.

C. CADRE DE SANTÉ SUR L'ASTHME ET LA SANTÉ PULMONAIRE

L'Enquête régionale longitudinale sur la santé (ERS) des Premières Nations a révélé qu'un nombre important de citoyens des Premières Nations avait déclaré souffrir d'asthme. L'an dernier, l'APN, la Canadian Asthma Society et ITK, ont collaboré à un projet pour comprendre la raison de l'incidence et de la prévalence de l'asthme parmi les enfants, les jeunes et les adultes des Premières Nations. Les résultats de ce projet ont mis en lumière deux principaux points : le manque de ressources humaines en santé formées dans les collectivités pour diagnostiquer et soigner l'asthme de façon appropriée, et les problèmes concernant la qualité de l'air intérieur et de l'exposition à la fumée secondaire.

Par la suite, le gouvernement fédéral a annoncé qu'une somme de 10 millions de dollars versée sur trois ans viendrait soutenir le Cadre de travail national sur la santé pulmonaire, une initiative menée par l'Association pulmonaire du Canada, qui a regroupé plusieurs intervenants clés dans ce domaine pour élaborer un cadre qui traitera des problèmes de santé pulmonaire des Canadiens et des Premières Nations. L'APN occupe un siège au comité exécutif et au comité directeur du Cadre de travail national sur la santé pulmonaire. La DGSPNI a reçu 1,4 million sur les 10 millions de dollars alloués au cadre, à, et l'ASPC a reçu le reste (8,6 millions de dollars). Cette dernière a émis une demande de proposition (DP) pour les projets déterminés comme prioritaires par le cadre, plus particulièrement les problèmes de santé pulmonaire des Premières Nations. Cela s'ajoute au montant de 1,4 million de dollars octroyé à la DGSPNI.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Bien que nous nous réjouissons à l'APN de constater que les problèmes de santé pulmonaire des Premières Nations soient considérés comme une priorité dans les allocations du gouvernement fédéral, le transfert de 1,4 million de dollars à la DGSPNI a été fait sans demander l'opinion de l'APN sur la façon dont cet argent devrait être utilisé. Certaines des décisions quant à l'utilisation de cet argent ont suscité des inquiétudes, tant de la part de l'APN, que du comité directeur du Cadre de travail national sur la santé pulmonaire, qui n'a, lui non plus, rien à dire sur la façon dont cet argent est dépensé.



Néanmoins, plusieurs projets clés ont été soutenus par le solde de 8,6 millions de dollars, notamment la mise à profit des travaux antérieurs de l'APN et de Canadian Asthma Society pour déterminer quelle est la meilleure façon de soutenir les besoins des citoyens des Premières Nations qui souffrent d'asthme.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Achèvement du projet de Canadian Asthma Society, notamment la mise sur pied et l'essai d'outils d'éducation sur l'asthme, en collaboration avec six collectivités des Premières Nations du Québec et de l'Atlantique.
- Plus de données sur les dépenses de la DGSPNI ces deux dernières années dans le domaine de la santé pulmonaire.
- Un plan d'action pour la santé pulmonaire des Premières Nations.

D. PLANIFICATION EN CAS DE PANDÉMIE ET PRÉPARATION D'URGENCE

La préparation à une urgence sanitaire est une priorité absolue pour toutes les collectivités des Premières Nations depuis la pandémie de H1N1 de l'an dernier. L'APN a travaillé activement avec les principaux intervenants afin de garantir que toutes les Premières Nations aient accès à une prévention et un traitement appropriés advenant une urgence sanitaire.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN participe au groupe de travail trilatéral (Premières Nations, ASPC et DGSPNI) sur la pandémie depuis 2006. Ce groupe de travail a pour mandat d'élaborer et de surveiller la mise en œuvre d'un plan trilatéral de trois ans sur la préparation et la réaction à la pandémie de grippe dans les communautés de Premières Nations situées dans les réserves. Le plan de travail comprend des activités d'élaboration d'un outil de surveillance scolaire.

L'APN a créé une section sur la santé publique sur son site Web pour fournir aux Premières Nations des renseignements à jour sur la pandémie et autres urgences sanitaires.

L'APN a participé à des discussions avec les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) sur la préparation à la pandémie, le transfert des connaissances et les possibilités de financement en ce qui concerne la pandémie et les Premières Nations.

L'APN a pris part, avec l'ASPC, au Groupe de travail sur les collectivités rurales et éloignées qui a examiné les lignes directrices actuelles du plan canadien de lutte contre la pandémie afin de mieux répondre aux besoins des collectivités rurales et éloignées. L'expérience du H1N1 l'an dernier a soulevé plusieurs points à régler, dont les groupes prioritaires pour la vaccination et l'administration d'antiviraux, prépositionnement d'équipement de protection individuel, et la crise des ressources humaines en santé. Les résultats de ce travail sont affichés sur le site Web de l'ASPC.

Afin de communiquer, entre autres, l'information ci-dessus l'APN a organisé un Sommet virtuel avec le Chef national Shawn A-in-chut Atleo le 10 novembre 2009.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Capacité accrue et amélioration de la planification en cas de pandémie et de la préparation dans les collectivités des Premières Nations grâce à un meilleur financement et de meilleurs outils pour soutenir les collectivités dans leur travail.
- Assurer une distribution et une utilisation adéquates du *Guide de surveillance de l'influenza pour les collectivités des Premières Nations*.
- Évaluer le rôle de la technologie de télésanté pendant la pandémie de grippe H1N1 pour indiquer comment elle pourrait être utilisée pendant de futures urgences sanitaires.

E. SANTÉ PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE

Par santé publique environnementale, on entend des conditions de l'environnement, naturelles ou créées par l'homme, qui peuvent avoir une incidence négative sur la santé. Les répercussions des risques environnementaux et de la pollution sont préjudiciables pour la santé des membres des Premières Nations qui sont, généralement, beaucoup plus vulnérables à l'exposition aux dangers dans l'hygiène du milieu.

Pour protéger la santé des collectivités des Premières Nations et réduire leurs risques, il est vital de bien comprendre les problèmes de santé environnementale et d'avoir la capacité nécessaire pour les traiter. Les possibilités offertes à l'APN dans ce domaine de stratégie et de recherche sont immenses.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a entretenu une relation de travail positive par des rencontres régulières avec la division de la santé publique environnementale de la DGSPNI. Des activités comme l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et les communications, soutiennent l'objectif de sensibiliser les dirigeants, tous les ordres de gouvernement, les organisations professionnelles et les collectivités des Premières Nations.

L'APN a siégé au Comité de gestion stratégique de l'eau dans les réserves pour partager les renseignements, coordonner les actions et offrir son leadership pour aborder les enjeux stratégiques de l'approvisionnement en eau et de la gestion des eaux usées dans les collectivités des Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Sensibiliser les leaders des Premières Nations et les membres de la communauté aux problèmes de santé environnementale.
- Communication avec les collectivités des Premières Nations et leurs dirigeants sur les problèmes de santé publique environnementale à mesure qu'ils surviennent.
- Collaboration plus intense avec le secteur de la gestion environnementale de l'APN.
- Déterminer quels sont les problèmes de santé publique environnementale des Premières Nations au niveau régional.



F. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

La sécurité alimentaire exige la présence d'un continuum de ressources bien conçu dans le système alimentaire de la communauté. Ce continuum va des ressources qui offrent une aide à court terme contre les cas graves d'insécurité alimentaire, à celles qui renforcent la capacité de la communauté à se nourrir elle-même, en passant par les stratégies qui remanient le système alimentaire pour le rendre plus économique et plus durable sur le plan social et environnemental.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN s'efforce de mieux sensibiliser les Premières Nations aux problèmes de l'insécurité alimentaire. Par exemple, elle a participé avec la DGSPNI à un groupe de référence interministériel sur la sécurité alimentaire, elle a participé à l'évaluation du programme national Aliments-poste, à une recherche pour accroître les connaissances sur la sécurité alimentaire, et elle a réuni un groupe de travail des Premières Nations sur sécurité alimentaire.

Au cours de l'an dernier, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a examiné les points forts et les lacunes du programme Aliments-poste, et a cerné des possibilités d'amélioration. L'APN a formulé des commentaires pour cet examen.

L'APN a établi un partenariat avec des organisations non gouvernementales (ONG) pour que les enfants en milieu scolaire aient une alimentation nutritive. Elle a également établi un partenariat avec ONEXONE et le programme national des petits déjeuners des Premières Nations, et signé un protocole d'entente (PE) avec les Clubs des petits déjeuners du Canada.

L'APN continue à encourager le recul de la pauvreté, l'amélioration de la qualité de l'eau et des connaissances plus poussées sur la question de la contamination et de l'approvisionnement alimentaire.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- L'APN demandera à AINC une stratégie nationale et novatrice sur la sécurité alimentaire qui sera propre aux collectivités des Premières Nations et qui ira au-delà du programme Aliments-poste. Pour que la stratégie soit acceptable, une consultation adéquate des Premières Nations devra avoir lieu.
- L'APN poursuivra son partenariat avec ONEXONE et les 12 projets pilotes actuels. Elle fera connaître le programme pour qu'un plus grand nombre de collectivités des Premières Nations, surtout celles qui sont éloignées, puissent s'inscrire à un programme de petits déjeuners.

G. PRÉVENTION DES BLESSURES

Les blessures sont une cause majeure de morbidité et de mortalité dans les collectivités des Premières Nations; c'est surtout vrai pour les jeunes et les jeunes adultes. La prévention des blessures comprend la modification des facteurs comportementaux ou contextuels qui font que les Premières Nations courent un plus grand risque de blessures involontaires, de morbidité et de mortalité occasionné par des blessures (involontaires).



La résolution 34/2008 soutenait le travail sur la prévention des blessures. La résolution 57/2009 soutenait l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale globale de prévention des blessures.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Au niveau national, le travail consiste surtout à sensibiliser aux blessures et à leurs répercussions, à renforcer la capacité des collectivités à effectuer un travail de prévention des blessures et à établir des relations dans le but de combler les lacunes des programmes en adaptant les programmes actuels de prévention des blessures. La plus grande partie de ce travail est guidée par le groupe consultatif régional des Premières Nations pour la prévention des blessures (PNPB).

Sensibiliser – La prévention des blessures était un élément majeur dans le lancement du site Web des Premières Nations sur la santé publique et un plan de communication des Premières Nations sur la prévention des blessures a été élaboré. Il a été conçu pour coordonner les efforts de prévention des blessures d'un point de vue national avec l'objectif global d'obtenir des collectivités des Premières Nations sécuritaires et saines exemptes de blessures.

Capacité communautaire à prévenir les blessures – L'APN, en partenariat avec la Croix-Rouge canadienne (CRC) a réalisé une enquête et rédigé un rapport sur l'évaluation des besoins communautaires sur le plan de la prévention des blessures. La compréhension de la façon dont la CRC peut aider les collectivités des Premières Nations dans le domaine de la prévention des blessures est maintenant plus claire.

Engagement des intervenants – La demande de subvention envoyée à BC Injury Research and Prevention Unit pour le projet de « l'équipe de prévention des blessures chez les enfants et les jeunes des Instituts de recherche en santé du Canada » a été acceptée. L'APN fait partie de cette équipe par l'intermédiaire de son groupe de travail des Premières Nations et Inuits sur les indicateurs de blessures. Le projet identifiera et étudiera les lacunes afin d'orienter la création, le transfert et la mobilisation des nouvelles connaissances des utilisateurs finaux et des intervenants qui élaborent et exécutent les stratégies et programmes, et qui militent pour les enfants et les jeunes du Canada.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Mise en œuvre de la stratégie nationale globale de prévention des blessures (et élaboration et amélioration d'une analyse de cas de l'APN sur la prévention des blessures, du plan de travail, du manuel et du cahier de presse) avec les directives du groupe consultatif régional des Premières Nations pour la prévention des blessures (GCRPNPB) conformément aux résolutions 34/2008 et 56/2009.
- Le GCRPNPB discutera des résolutions de l'APN sur la prévention des blessures, de la planification stratégique, des mises à jour de l'activité et du réseautage avec les organisations nationales pour la prévention des blessures.
- Poursuite de la discussion avec le GCRPNPB et la CRC sur les prochaines étapes tirées de l'enquête et du rapport de l'APN-CRC sur l'évaluation des besoins communautaires pour la prévention des blessures.



H. VIH/SIDA

Les Premières Nations contractent le VIH à un taux disproportionnellement élevé par rapport à la population canadienne en général. Le taux de VIH parmi les femmes et les jeunes adultes des Premières Nations (moins de 30 ans) est beaucoup plus élevé que celui qu'on observe dans l'ensemble du Canada. De plus, les deux tiers des nouvelles infections sont contractés par injection de drogue. Cette proportion est deux fois plus élevée que dans l'ensemble du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Dans le domaine du VIH/sida, il faut sensibiliser les dirigeants des Premières Nations et promouvoir la nécessité de faire des recherches et d'élaborer des stratégies et analyses sur les initiatives concernant le VIH/sida au niveau national.

Accroître la sensibilisation – Le 1^{er} décembre, Journée mondiale du sida, le Chef national a fait une déclaration à la presse pour demander des mesures de lutte contre le VIH/sida et aborder les stigmates et la discrimination dans les collectivités des Premières Nations. Le CNJ de l'APN a créé de 5 à 10 vidéos numériques pour promouvoir la santé sexuelle auprès des jeunes des Premières Nations. Ces vidéos seront affichées sur le site Web de l'APN. L'APN a établi un partenariat avec le Native Youth Sexual Health Network pour organiser une campagne de sensibilisation des jeunes autochtones pour « réduire l'homophobie et normaliser la sexualité ».

Recherche et analyse des politiques – L'APN a participé à la préparation de plusieurs initiatives nationales, comme la rédaction d'un plan d'action en dix points pour aborder l'hépatite C chez les Premières Nations/Inuits/Métis (PN/I/M) du Canada pour la conférence nationale des Autochtones sur l'hépatite C.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- La signature d'un protocole d'entente avec la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) décrivant notre partenariat et notre engagement à préconiser la santé sexuelle et reproductive des Premières Nations.
- Une déclaration conjointe sur les contraceptifs d'urgence et les droits de la personne à l'accessibilité sera rédigée conjointement avec le Native Youth Sexual Health Network, Pauktuutit Inuit Women of Canada, SOGC, et la Fédération canadienne pour la santé sexuelle.
- Poursuite de la création d'une page sur la santé sexuelle sur le site Web de l'APN.
- Collaboration avec le Réseau canadien autochtone du sida pour le remaniement et le rétablissement du Défi des jeunes aigles.



PROGRAMMES COMMUNAUTAIRES

7. GESTION DE L'INFORMATION/CYBERSANTÉ

Les Premières Nations ont vu une explosion de projets au pays pour accroître la surveillance des maladies en temps réel et l'utilisation des dossiers de santé électronique. La possibilité qu'ont eue les Premières Nations de participer à ces activités variait suivant les régions.

Le rôle de l'APN dans le soutien aux initiatives régionales de cybersanté devant être mieux défini, l'APN s'est assuré l'aide de Khiasma Health Transformation pour élaborer une ébauche de cadre stratégique des Premières Nations qui lui permettrait d'identifier son rôle et sa stratégie pour représenter les Premières Nations du Canada.

Comme plusieurs étapes des activités des Premières Nations dans ce domaine ont des implications sur la protection et la confidentialité des données sur les Premières Nations, l'APN a organisé une rencontre de deux jours entre des experts sur les principes de propriété, contrôle, accès et possession (PCAP), le Comité sur la gouvernance de l'information des Premières Nations (CGIPN), et des experts en cybersanté de toutes les régions afin de débattre de ces implications et de proposer les prochaines étapes.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le gouvernement fédéral a fait plusieurs annonces sur le travail accompli par plusieurs ministères sur les cyberinitiatives. Elles comprennent : Panorama, un système de surveillance de la santé publique soutenu par la DGSPNI et Inforoute Santé du Canada, le plan stratégique de l'infrastructure canadienne de la santé qui est soutenu par la DGSPNI et la Direction de la planification et de la gestion des affaires de cybersanté, un projet de registre de la clientèle, et une initiative en cours de réalisation avec AINC pour brancher les collectivités à une connexion Internet raisonnable.

À mesure que divers outils électroniques comme les dossiers médicaux électroniques, Panorama et les registres de la clientèle sont développés et mis en œuvre dans tout le pays, il devient urgent de nommer des directeurs de l'informatique des Premières Nations dans chaque région pour qu'il soit tenu compte des besoins et des droits des Premières Nations, y compris des principes de PCAP.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Obtenir des fonds pour commencer la mise en œuvre de la deuxième étape du projet pilote du registre de la clientèle.
- Survol des changements proposés pour le plan stratégique de l'infrastructure canadienne de la santé pour la DGSPNI.
- Inviter les régions à déterminer quels sont les projets réussis et les priorités en cybersanté, et à élaborer des plans stratégiques au moyen des résultats de l'atelier sur la confidentialité et de la protection qui s'est déroulé en mars 2010. Il faudra pour cela organiser un atelier dont les objectifs seront de déterminer :
 1. les besoins stratégiques régionaux et les moyens de sensibilisation;
 2. relever les pratiques exemplaires à l'échelle du pays;



3. déterminer quels sont les leaders régionaux en cybersanté;
4. établir des relations entre l'APN et les régions;
5. calculer les exigences de financement de Santé Canada et d'Inforoute Santé du Canada;
6. déterminer quelles sont les exigences régionales pour faire participer les OPT et travailler avec elles.

8. SERVICES DE SANTÉ NON ASSURÉS (SSNA)

Le programme national des SSNA couvre les citoyens des Premières Nations inscrits et les Inuits reconnus pour les aider à atteindre un état de santé général qui soit au moins comparable à celui des autres Canadiens. Les prestations des SSNA comprennent les soins oculaires et dentaires, le transport pour raison médicale, les médicaments, les fournitures et l'équipement médical, les services d'intervention en santé mentale en situation de crise à court terme, et les services de santé approuvés hors du Canada.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Travail APN/SSNA sur le guide conjoint – En 2008, l'APN et les SSNA ont entrepris de travailler sur un guide conjoint. Ce guide est actuellement examiné par les cadres supérieurs de l'APN et de la DGSPNI pour approbation. Il est semblable à la version précédente, mais il contient en plus les recommandations formulées par le Caucus et l'avocat-conseil de l'APN.

Stratégie de santé bucco-dentaire des Premières Nations et des Inuits (SSBDPNI) – En réaction à la SSBDPNI, l'APN vient de terminer une ébauche de stratégie de santé bucco-dentaire des Premières Nations intitulée « Teeth for Life » (des dents pour la vie), qui vient compléter la SSBDPNI. La stratégie de santé bucco-dentaire de l'APN fait des recommandations pour améliorer la santé bucco-dentaire des Premières Nations. Elle aborde les restrictions des politiques de soins dentaires des SSNA, et la mise en œuvre d'un plus grand nombre de programmes de prévention au niveau communautaire.

SOGC – Pour pouvoir coordonner les thèmes communs de leurs dossiers, les SSNA, Santé publique, et santé sexuelle, collaborent avec la SOGC pour débattre de la thérapie reproductive pour les femmes des Premières Nations et des normes de dépistages et de prévention propres aux Premières Nations.

Pharmacie – Le Nouveau-Brunswick a, depuis 2009, une loi qui habilite les pharmaciens à prescrire des médicaments. Cette loi leur permet de prescrire des ordonnances renouvelables (médicaments que le client prend déjà), mais non de nouvelles ordonnances. Elle leur permet aussi de prescrire des médicaments en vente libre. D'autres provinces suivent son exemple, et les SSNA reconnaîtront de nouveaux prescripteurs dans leur champ d'activité.

Soins palliatifs – Les SSNA ont également mis en œuvre de nouvelles politiques pour réduire à 28 jours la fréquence de la facturation pour les prestations à court terme. Ils ont aussi mis en œuvre, au cours de l'automne 2009, un formulaire pour les soins palliatifs qui simplifie l'approbation des médicaments de soins palliatifs pour les patients qui ont des besoins particuliers en soins de fin de vie.

Navigateurs SSNA – L'APN a encouragé la présence, dans chaque région, de défenseurs des droits des clients des SSNA ou de navigateurs pour aider les personnes qui ont de la difficulté à obtenir



des prestations. Ces dernières années, plusieurs régions ont réussi à obtenir des postes de navigateurs financés. Au début de 2010, deux navigateurs ont été approuvés pour l'Ontario et l'Alberta, un dans le nord et l'autre au sud. Les T. N.-O. le Yukon et le Québec n'ont pas de navigateurs. L'APN continuera à demander des navigateurs dans chaque région.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Réduction des restrictions au programme de soins dentaires des SSNA et amélioration de l'accès aux prestations.
- Continuer à préconiser des navigateurs SSNA dans chaque région/territoire.
- Continuer à préconiser une hausse du financement du programme des SSNA.

9. MIEUX-ÊTRE MENTAL

Les dossiers de l'APN dans le domaine du mieux-être mental comprennent : la santé mentale, la prévention du suicide, les toxicomanies, les soutiens en santé mentale pour les survivants des pensionnats indiens et le tabac. De 2009 à 2010, l'APN s'est portée à la défense des initiatives et programmes fédéraux et nationaux. Voici les programmes et stratégies financés au niveau fédéral, pour lesquels elle a milité : Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA), Programme national de lutte contre l'abus de l'alcool et des drogues chez les Autochtones (PNLAADA), Grandir ensemble, Pour des communautés en santé, Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indien, le Comité consultatif sur le mieux-être mental (CCMM) des Premières nations et des Inuits, et la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT). Les stratégies nationales quant à elles comprennent la Commission de la santé mentale du Canada (CSMC), et le comité consultatif des Premières Nations, des Inuits et des Métis de la CSMC.

A. SANTÉ ET MIEUX-ÊTRE MENTAL

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN est toujours un partenaire clé du Comité consultatif sur le mieux-être mental (CCMM) des Premières Nations et des Inuits. Le CCMM a récemment établi les domaines prioritaires pour les futurs travaux dans le cadre du plan d'action stratégique. Les priorités comprennent l'engagement de partenaires et d'intervenants régionaux, l'accroissement des possibilités et de mécanismes de réseautage, et une hausse des échanges des connaissances sur ce qui donne de bons résultats dans le mieux-être mental communautaire.

La CSMC a publié un cadre pour une stratégie en matière de santé mentale au Canada, « Vers le rétablissement et le bien-être ». Le cadre a été informé par une consultation pancanadienne. La CSMC entame maintenant la deuxième phase des consultations pancanadiennes pour transformer le cadre en une stratégie de santé mentale. L'APN a préconisé un processus de consultation distinct pour les Premières Nations afin de garantir que leur santé mentale ne disparaisse pas dans une stratégie pancanadienne. L'APN est actuellement en discussion avec la CSMC pour organiser un forum Premières Nations/Inuits/Métis dans le but de collecter des données distinctes. L'APN a également participé à certaines activités nationales du comité consultatif des Premières Nations, des Inuits et des Métis de



la CSMC visant à élaborer des documents directeurs pour que l'éthique et la compétence culturelle des Premières Nations soient mieux considérées dans le développement de la stratégie de santé mentale.

La division de la santé mentale et des toxicomanies de la DGSPNI (Santé Canada) devra subir une évaluation avant le 31 mars 2011. L'APN a été invitée à se joindre à un groupe de travail pour émettre des avis sur cette évaluation qui sera l'occasion de déterminer les lacunes et domaines d'amélioration dans l'administration et la répartition des fonds et des programmes de la division de la santé mentale et des toxicomanies. L'APN a demandé que des informateurs communautaires soient présents pour que les collectivités puissent donner leurs points de vue sur l'efficacité et la pertinence de l'administration des fonds et des programmes par cette division.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Mise sur pied d'un comité consultatif de l'APN sur le mieux-être mental pour donner des avis sur les dossiers fédéraux et nationaux en matière de mieux-être mental.
- Plan/stratégie pour que les régions de l'APN participent à la mise en œuvre régionale du plan d'action stratégique du CCMM.
- Mise sur pied d'un processus propre aux Premières Nations pour fournir des données distinctes à la CSMC durant son élaboration d'une stratégie nationale sur la santé mentale pour le Canada.

B. PRÉVENTION DU SUICIDE

La Stratégie nationale de prévention du suicide chez les jeunes Autochtones (SNPSJA) a été renouvelée pour deux ans, dans le cadre du renouvellement des programmes en amont. Malgré les demandes et les efforts pour accroître la portée du programme et pour l'améliorer, le financement a été renouvelé au même niveau; cela permettra au moins aux collectivités de continuer à donner ce programme. Les efforts de l'APN ciblent maintenant une évaluation sommative dont les conclusions soutiennent les hausses et améliorations après 2012.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2008, le Conseil national des jeunes a collaboré avec l'APN à la conception d'une initiative de formation au leadership pour les jeunes. L'initiative, composée d'un programme intitulé : « CEPS: Cultural, Economic, Political and Social Youth Leadership Development Curriculum » (programme de formation au leadership culturel, économique, politique et social pour les jeunes), a été finalisée par le Conseil national des jeunes de l'APN en 2008, mais sans exemplaire imprimé ni plan de distribution. En conséquence, l'APN a demandé à son CNJ de reprendre le travail avec elle pour produire un guide de mise en œuvre et une stratégie pour une distribution communautaire au cours de l'exercice.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Lancer et distribuer le CEPS Youth Leadership Development Curriculum à l'échelle nationale.



C. TOXICOMANIES

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En partenariat avec la Fondation autochtone nationale de partenariat pour la lutte contre les dépendances (FANPLD) et Santé Canada, l'APN joue toujours un rôle clé dans le renouvellement du PNLAADA. Ce processus est unique car la création d'un cadre de renouvellement a suivi une approche informée par la culture, la preuve et les besoins. La rédaction du cadre du programme renouvelé est en cours; elle est informée par des évaluations des besoins régionaux, des recommandations, des documents de recherche, les rétroactions des forums auxquels les Premières Nations ont participé, et par des documents. Le cadre du programme renouvelé a la particularité de prendre une approche systémique de soutien des besoins des Premières Nations pour la prévention et le traitement des toxicomanies. Une fois rédigé, le cadre du programme renouvelé sera étudié dans des groupes de consultation régionaux avec les régions de l'APN et de la FANPLD qui donneront leur opinion et leur aval. Une fois révisé, le cadre final sera alors présenté aux Chefs en assemblée pour ratification.

L'APN poursuit son partenariat avec la FANPLD et Santé Canada pour mettre sur pied une équipe de leadership du renouvellement du PNLAADA. L'équipe de leadership sera chargée de donner des conseils sur la transition et le changement de gestion depuis le renouvellement jusqu'à la mise en œuvre. Elle se composera de citoyens des Premières Nations recommandés par l'APN et la FANPLD.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Présentation aux Chefs en assemblée d'un cadre de programme renouvelé pour PNLAADA lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2010.

D. SOUTIEN EN SANTÉ MENTALE POUR LES SURVIVANTS DES PENSIONNATS INDIENS

L'APN a demandé que tous les éléments de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens soient mis à profit pour offrir tout le soutien en santé mentale possible aux survivants, à leurs familles et leurs communautés.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

En 2009, la Commission de vérité et de réconciliation (CVR) a clairement déclaré que Santé Canada serait chargé de dispenser le soutien en santé mentale lors d'événements nationaux de la CVR. En conséquence, l'APN qui participait au comité consultatif sur le soutien en santé pour la résolution des questions des pensionnats indiens de Santé Canada a conseillé à ce ministère de fournir des soutiens en santé mentale et de prévoir des locaux sécuritaires, et une relation de travail directe avec l'équipe de planification du soutien de la division de la santé mentale et des toxicomanies. En raison des délais serrés pour préparer le premier événement national de la CVR, les conseils offerts par l'intermédiaire du processus de résolution des questions des pensionnats indiens sur les espaces sécuritaires et la planification du soutien en santé n'ont eu que peu d'effets. L'APN a donc également offert ses conseils à la



division de la santé mentale et des toxicomanies sur divers éléments du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens, et la planification de l'événement de la CVR.

De plus, l'APN a examiné des moyens de mieux préparer les collectivités au soutien en santé mentale dans le cadre des activités de la Convention de règlement. L'APN travaille actuellement à l'élaboration d'une stratégie qui comprend la recherche de fonds pour préparer les collectivités en renforçant les capacités communautaires, le transfert et l'échange des connaissances.

Lors de la rédaction du rapport annuel, le premier événement de la CVR n'avait pas encore eu lieu. Pour un rapport plus récent, veuillez vous reporter à la partie du rapport spécial sur la CVR sur la santé mentale.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Mise sur pied d'un projet qui augmente les possibilités de formation et de connaissance des pratiques positives pour offrir un soutien aux survivants des pensionnats indiens, à leurs familles et leurs collectivités.
- Poursuite des actions au comité consultatif qui a pour tâche de conseiller Santé Canada sur une planification détaillée du soutien en santé mentale pour les activités de vérité et de réconciliation de la CVR.

E. TABAC

L'APN a reçu, par l'intermédiaire de la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme (SFLT) des fonds pour élaborer une stratégie de lutte nationale contre le tabagisme des Premières Nations, organisé deux forums nationaux sur le tabac, remis sur pied le Réseau national des Premières Nations pour la lutte contre le tabagisme, et mené des activités de développement et de transfert des connaissances.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN a remis sur pied un réseau national de lutte contre le tabagisme, le cercle de lutte contre le tabac de l'APN, qui conseille l'APN sur les initiatives fédérales et nationales de lutte contre le tabagisme. Le cercle de lutte contre le tabac de l'APN conseillera aussi l'APN sur l'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre le tabagisme des Premières Nations. Cette stratégie sera informée par des faits actuels et culturellement probants, des pratiques communautaires prometteuses et une rétroaction communautaire/régionale.

Le premier forum national sur la lutte contre le tabagisme a eu lieu en mars 2010 à Wendake, Québec. On y a surtout partagé des expériences réussies, et formulé des recommandations sur l'intégration de la désaccoutumance au tabac et les messages de prévention des programmes actuels de lutte contre le tabac et d'autres programmes. Le deuxième forum national aura lieu en novembre 2010 (date et lieu à déterminer). On y partagera des pratiques exemplaires et on y collectera les rétroactions sur l'ébauche de stratégie de lutte nationale contre le tabagisme des Premières Nations.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Un deuxième forum national sur la lutte contre le tabagisme, la désaccoutumance au tabac et la prévention.
- Analyse communautaire et régionale d'une version préliminaire de la stratégie nationale de lutte contre le tabagisme des Premières Nations.
- Mise à jour et distribution à l'échelle nationale d'une brochure d'information pour les jeunes intitulée « N'abusez pas du tabac : préservez son caractère sacré ».
- Distribution nationale des principaux résultats d'une analyse environnementale sur les initiatives communautaires de lutte contre le tabagisme, de prévention, de désaccoutumance au tabac et de réinvestissement.

10. SANTÉ DES ENFANTS

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

L'APN tente d'assurer, grâce aux investissements en amont, la poursuite du financement du programme Santé maternelle et infantile (SMI) après le renouvellement actuel de deux ans qui a été reçu le 1^{er} avril 2010.

L'APN continue de travailler avec la DGSPNI sur le Programme d'aide préscolaire aux Autochtones (PAPA), ainsi que sur les lignes directrices pour la planification des menus et elle membre du groupe de travail sur les directives opérationnelles du PAPA.

Les partenariats avec d'autres organisations non gouvernementales comme la Société canadienne de pédiatrie (SCP) et l'Association canadienne des orthophonistes et audiologistes garantissent que les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations continueront à être considérés comme une priorité par le gouvernement fédéral.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- L'APN prévoit examiner les problèmes qui touchent les enfants des Premières Nations comme l'obésité infantile et la nutrition, les gangs de rue et le tabac.
- En tant que membre du comité de planification de la 4^e rencontre internationale sur la santé des enfants autochtones qui se déroulera à Vancouver en mars 2011, l'APN fera en sorte que les problèmes des enfants des Premières Nations soient portés au niveau international.

11. DIABÈTE

En 2005, 190 millions de dollars (133 millions de dollars pour les Premières Nations) ont été alloués pour améliorer l'Initiative sur le diabète chez les Autochtones (IDA) afin d'étendre ce programme à toutes les collectivités des Premières Nations du Canada. En 2006, L'APN a créé un groupe de travail des Premières Nations sur le diabète (GTPND) composé de représentants régionaux des Premières Nations dans le but de soutenir et de guider l'IDA et d'autres initiatives ainsi que les activités de l'APN liées au diabète. L'IDA a été renouvelée en mars 2010 avec un financement de 285 millions de dollars sur deux



ans, après un examen des options et évaluations du renouvellement et des processus de l'IDA auquel le GTPND a participé.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le GTPND a soutenu le processus de renouvellement de l'IDA en relevant les lacunes et chevauchements et il a assuré la participation des représentants régionaux de l'APN aux discussions des organisations provinciales/territoriales (OPT) sur le renouvellement de l'IDA. Durant ces discussions, l'APN a également préconisé que la santé maternelle durant la grossesse devienne une priorité. L'atelier et la vidéo du GTPND sur la roue de la médecine qui donne vie constituent un outil d'autogestion des soins personnels qui accroît la sensibilisation au diabète durant la grossesse. L'APN a participé à plusieurs rencontres d'experts de l'IDA en préparation au renouvellement de cette initiative, pour appuyer la sensibilisation à la double épidémie de diabète et d'obésité qui sévit dans les collectivités des Premières Nations. L'APN a également ajouté ses efforts à ceux de l'Association canadienne du diabète et de la National Aboriginal Diabetes Association pour demander le renouvellement de l'IDA.

Le Défi santé (étape 2) lancé par l'APN aux Premières Nations s'est déroulé du 14 octobre au 30 novembre 2009. Quatre-vingts écoles et 1 400 élèves y ont participé. Le 2^e Défi santé lancé aux Premières Nations avait été annoncé lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs en décembre 2009, et l'APN étudie maintenant des moyens d'étendre cette initiative pour que plus de collectivités des Premières Nations du Canada aient les moyens d'agir.

La 1^{re} conférence internationale, Building Healthy, Sustainable American Indian Communities, a été organisée avec le comité consultatif des aînés Ho-Chunk de Winnebago, Nebraska, en collaboration avec l'université de gestion Maharishi de Fairfield, Iowa, en septembre 2009. La conférence ciblait l'éducation, l'énergie, l'agriculture, la conservation de la culture, et les approches de réduction du risque en traitant le diabète, les maladies cardiovasculaires, l'abus d'alcool ou de drogues, le suicide et la dépression chez les Amérindiens par des techniques de méditation transcendantale dont il est scientifiquement prouvé qu'elles réduisent le stress. Les aînés Ho-Chunk ont fait une présentation au groupe de travail national des Premières Nations sur le diabète lors de sa réunion de novembre et ils lui ont fait part de leurs expériences et des avantages que ces techniques avaient eus pour la tribu de Winnebago. En décembre 2009, le GTPND a été invité à apprendre ces techniques et l'APN a reçu la confirmation qu'il n'y aurait pas de frais des cours pour les membres du GTPND du Canada.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE 31 MARS 2010

- Étendre le Défi santé de l'APN et étudier des moyens de faire participer toutes les collectivités du Canada en établissant un lien positif entre un mode vie actif et sain et la réduction du risque de diabète.
- Le GTPND continuera à soutenir les présentations à divers forums sur le diabète de la vidéo sur la roue de la médecine qui donne la vie.
- Les membres du GTPND commenceront les préparations pour leur rencontre d'octobre durant la Canadian Conference on Global Health ainsi que l'apprentissage des techniques de méditation transcendantale pour réguler le diabète et des outils pour faire baisser le stress.



12. SOINS À DOMICILE ET EN MILIEU COMMUNAUTAIRE (SDMC)

Le Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et Des Inuits (PSDMCPNI) aide les personnes qui souffrent de maladies chroniques ou aiguës à recevoir les soins dont elles ont besoin dans leur foyer ou leur collectivité. Les soins donnés dans un milieu familial permettent aux citoyens des Premières Nations de rester auprès de leurs le plus longtemps possible et de conserver leur indépendance. Les services de SDMC peuvent comprendre des soins infirmiers, des soins personnels comme prendre un bain et les soins des pieds, le soutien à domicile comme la préparation de repas, et les soins de répit à domicile. Le PSDMCPNI peut ajouter des services de soutien additionnels s'il y a suffisamment de fonds pour les soins palliatifs et les services de réadaptation. Cependant, il est rare qu'il y ait des fonds pour ces services.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Parmi les principaux problèmes des systèmes de santé des Premières Nations, on trouve l'incapacité d'offrir des salaires concurrentiels en raison de l'insuffisance de fonds. Les Premières Nations ne peuvent se mesurer au gouvernement fédéral, aux gouvernements provinciaux ou territoriaux, et l'insuffisance des ressources a affecté le recrutement des employés de la santé et leur maintien en poste. La parité salariale est un problème de longue date pour les infirmières et infirmiers qui dispensent des soins à domicile et en milieu communautaire. De plus, en raison de l'insuffisance du financement, ils ne peuvent offrir le même niveau de service à leurs clients, et ils n'ont pas non plus les mêmes possibilités de formation que les infirmières et infirmiers provinciaux. Ils doivent faire davantage d'heures, et souvent dans des conditions difficiles. Les collectivités luttent pour soutenir leurs services de santé et les problèmes de recrutement sont exacerbés par les contrats annuels qui ne favorisent pas la sécurité d'emploi.

Le financement des SDMC n'a pas augmenté depuis 1999. L'ensemble des fonds ne répond pas aux besoins des collectivités et les niveaux de financement actuels ne permettent pas d'offrir un service dans toutes les collectivités. L'APN a plaidé pour une augmentation du financement. Santé Canada propose de régler ce problème en intégrant le PSDMCPNI de la DGSPNI au programme de soins continus d'AINC. Les discussions sur l'intégration de ces deux programmes ont eu lieu l'an dernier; un des principaux points à débattre est la nécessité d'une hausse substantielle du financement du programme en plus de, ou malgré, l'intégration.

Le groupe de travail sur l'amélioration de la qualité (GTAQ) a été constitué en octobre 2006 et travaille sur l'amélioration de la qualité du programme de SDMC. Le GTAQ contribue actuellement à l'élaboration d'un guide pour l'amélioration de la qualité et de la gestion du risque qui sera mis à l'essai dans huit collectivités. Ce guide a pour but d'accroître la capacité d'amélioration de la qualité dans les collectivités des Premières Nations et les collectivités inuites. Sa rédaction est pratiquement terminée et on attend la version finale vers la fin de l'été. Le personnel infirmier et les fournisseurs de services des SDMC attendent ce guide de la qualité depuis longtemps.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Continuer d'informer les cadres supérieurs de la DGSPNI des préoccupations des partenaires des Premières Nations en matière de SDMC et de demander une hausse du financement.
- Ébaucher un plan qui ajouterait les fonds nécessaires pour les collectivités qui ne reçoivent pas de services de SDMC.
- Continuer à participer à l'étude nationale de l'évaluation, au GTAQ, et au groupe de travail sur la violence faite aux aînés des Premières Nations.

13. SOINS CONTINUS (SC)

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Le groupe de travail conjoint (GTC) sur les SC a terminé un document d'analyse des options politiques en août 2008. Ce document fait une analyse comparative des trois options relevées pour traiter la nécessité d'améliorer le financement et les services de soins continus, comme une augmentation des services à domicile, des soins palliatifs, des options de logements supervisés et d'installations de soins de longue durée dans la réserve ou à proximité.

Dans le cadre des améliorations aux services de soins à domicile, le rapport recommande que les services de soins à domicile financés par AINC soient transférés à Santé Canada et qu'ils soient intégrés au Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Premières Nations et des Inuits (PSDMCPNI). L'étude des prix de revient qui a été effectuée donne les coûts estimatifs de toutes les améliorations proposées pour les soins continus, ainsi que pour les SDMC, les logements supervisés, les soins en établissement et les soins palliatifs. Le rapport final de cette étude a été présenté au GTC en 2008. Ce dernier a confirmé son soutien à l'intégration et l'expansion des éléments du programme fédéral, plus particulièrement à l'accroissement des niveaux de soins pour répondre aux besoins des Premières Nations dans ou près de leurs communautés. Le GTC a également fortement recommandé un accroissement du soutien politique et de la promotion par les dirigeants des Premières Nations de cette importante question qui est arrivée au processus d'approbation de l'élaboration de politiques du gouvernement fédéral.

Le document final sur l'analyse des options sera présenté au CCS en avril 2010. Le rapport sera utilisé par Santé Canada et AINC pour générer des discussions à divers ordres de gouvernement afin de décider comment répondre à la nécessité d'améliorer les services de soins continus.

La recherche et divers rapports confirment qu'on ne peut continuer à observer le statu quo. Les programmes et cadres stratégiques actuels n'ont pas la capacité de répondre aux besoins et à la croissance de la population. Il est crucial de combler l'écart entre les services de soins continus qui sont actuellement offerts aux Premières Nations et ceux qui sont offerts à la population canadienne en général.

Un important changement qui est recommandé à la fois par l'évaluation du programme d'aide à la vie autonome (AVA) (2007-2008) et par le document d'analyse des options politiques en matière de SC, est un transfert d'autorité et de financement à Santé Canada de « l'élément soins à domicile » du programme AVA pour qu'il soit intégré au PSDMCPNI. Cela va dans le sens du travail entrepris pour établir un



continuum de soins uniforme et demande de plus amples discussions ainsi qu'un travail de coordination entre AINC et Santé Canada. L'APN a souligné la nécessité d'obtenir l'opinion des Premières Nations avant que les ministères procèdent à l'intégration. Santé Canada comme AINC ont déclaré que plusieurs étapes devaient être franchies avant d'arriver à une intégration et ont convenu que les Premières Nations seraient consultées avant que des mesures d'intégration soient appliquées. Des discussions préliminaires sur le processus de transfert des services ayant eu lieu entre les deux ministères, on peut dire que cette option est sérieusement étudiée. À ce jour, ni l'APN ni les représentants régionaux des Premières Nations n'ont été invités à participer à ces discussions.

Les programmes existants de soins à domicile (PSDMCPNI et Aide à la vie autonome) sont confrontés à de sérieux problèmes de durabilité en raison du financement limité. Ce problème doit être réglé, surtout dans les collectivités des Premières Nations qui n'ont pas de programme de SDMC. Le rapport de recherche sur les SC indique que Santé Canada et AINC doivent hausser les allocations actuelles pour les SDMC de 90 % et de 50 % de plus au cours des cinq prochaines années pour tenir compte de la croissance de la population, de l'inflation, et des coûts liés à la hausse de la gravité des cas. Ces problèmes sont brièvement mentionnés dans le document d'analyse des options politiques, mais ce dernier ne formule aucune recommandation en faveur de la durabilité parce ce sujet n'entraîne pas dans le cadre de l'initiative sur les SC. Santé Canada et AINC ont convenu de continuer à travailler avec leurs groupes de travail des Premières Nations respectifs pour élaborer un processus visant s'attaquer aux problèmes de durabilité des programmes existants.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Continuer à rechercher le soutien du gouvernement fédéral, comme souligné dans le document d'analyse des options politiques, pour l'amélioration des services de SC et pour travailler sur un processus visant à régler les problèmes de durabilité des programmes actuels d'aide à la vie autonome et du PSDMCPNI.
- Entamer des discussions sur l'intégration proposée de l'élément « soins à domicile » de l'AVA et du PSDMCPNI. Toutefois, les deux ministères se sont engagés à demander l'avis des Premières Nations et à les consulter avant de commencer un processus d'intégration.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Ces dernières années, le Secrétariat de l'APN au développement social a été chargé de travailler dans les domaines de l'aide sociale à l'enfance des Premières Nations, l'aide au revenu, l'initiative de Réinvestissement de la Prestation nationale pour enfants, la prévention de la violence familiale, le principe de Jordan et l'aide à la vie autonome. Depuis que l'APN a porté plainte auprès de la Commission canadienne des droits de la personne au sujet de l'aide sociale à l'enfance, AINC a fortement réduit le financement qui lui est alloué pour tout travail dans le domaine du développement social.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Les fonds reçus pour l'exercice 2009-2010 s'élevaient à 15 K\$ pour certains travaux dans le domaine de l'aide au revenu. L'APN a terminé une analyse documentaire préliminaire du cadre stratégique sur les mesures actives d'aide au revenu. À moins que le financement du développement social ne soit rétabli



ou qu'une autre source de financement ne soit trouvée, le secteur du développement social restera sans personnel.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Une proposition a été soumise pour l'exercice 2010-2011 afin de s'attaquer aux problèmes dans les domaines de l'aide au revenu, de l'aide à la vie autonome et de la prévention de la violence familiale — à ce jour, cette proposition n'a pas eu de financement.



L'ENQUÊTE RÉGIONALE LONGITUDINALE SUR LA SANTÉ DES PREMIÈRES NATIONS (ERS) ET LE CENTRE DE GOUVERNANCE DE L'INFORMATION DES PREMIÈRES NATIONS

L'ERS est l'étude la plus exhaustive sur la santé et les conditions de vie des Premières Nations au Canada. Depuis plus de 14 ans, l'ERS a pour son seul objectif de recueillir des renseignements sur la santé et le bien-être des Premières Nations. La population des Premières Nations habitant dans les réserves a été exclue de plusieurs enquêtes nationales; une situation qui a généré des lacunes en matière d'information. L'ERS a pour but de combler ces lacunes. Elle permet de recueillir des renseignements sur les Premières Nations vivant dans les réserves, y compris dans les communautés nordiques (Territoires du Nord-Ouest et Yukon), et produit des données statistiques homologuées aux niveaux national et régional. L'enquête est holistique : elle se penche sur l'état de santé ainsi que sur de nombreux déterminants de la santé, dont le diabète, l'obésité, la migration, les langues et le logement.

L'ERS est le seul projet de recherche national contrôlé entièrement par les Premières Nations, qui respecte aussi les principes de PCAP – propriété, contrôle, accès et possession. Le processus de l'ERS est à l'origine du terme « PCAP », qui représente la gouvernance des Premières Nations sur l'information. Cette enquête est unique car elle suit un programme de recherche correspondant aux priorités des Premières Nations concernant les adultes, les jeunes et les enfants, cela d'un point de vue holistique.

L'ERS est conçue longitudinalement : des données seront recueillies tous les quatre ans jusqu'en 2016 et des enquêtes supplémentaires très ciblées pourront être effectuées entre les cycles. Les rapports nationaux et régionaux de l'ERS (1997 et la phase 1 de l'ERS : 2002-2003) sont disponibles à l'adresse suivante : www.rhs-ers.ca/francais/index.asp.

Le processus de l'ERS est mis en œuvre par l'intermédiaire de solides processus régionaux parfaitement coordonnés par des coordonnateurs régionaux de l'ERS, qui sont épaulés par l'équipe nationale de l'ERS. Dans chaque région, le processus est guidé par des processus régionaux individuels qui comprennent souvent des comités régionaux sur l'information et la recherche, qui bénéficient de l'appui de résolutions régionales de soutien politique.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Effectuée dans 250 communautés des Premières Nations, la collecte de données de la phase 2 de l'ERS s'est terminée au printemps 2010 en enregistrant un taux de participation global de 80 %. Au début de 2010, un appel d'offre a été lancé en vue de trouver des rédacteurs pour préparer le rapport national de l'ERS comprenant plus de 38 chapitres consacrés à un vaste éventail de sujets. Les résultats seront publiés selon un processus particulier, responsable et conforme aux principes de PCAP des Premières Nations et seront ensuite analysés, interprétés et synthétisés dans un rapport, cela sur les conseils et sous la direction du comité mandaté, le Comité de gouvernance de l'information des Premières Nations. Au cours de l'année, chacune des dix régions participant à l'Enquête produira un rapport régional selon ses processus régionaux. Les résultats tant attendus de la phase 2 de l'ERS seront diffusés du 1^{er} au 3 mars 2011 à Ottawa.



Lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2009), les participants ont adopté la résolution n° 48, qui appuie la mise sur pied d'un centre de gouvernance de l'information des Premières Nations (Centre de GIPN). Des résolutions régionales de soutien sont attendues au cours des prochains mois. Le Centre comprendra un bureau national épaulé par des bureaux régionaux, qui sera structuré comme un centre constitué sous le régime de la loi fédérale (niveau national) et qui sera administré par un conseil d'administration mandaté qui sera responsable de ses actes devant les communautés et dirigeants des Premières Nations dans le cadre de pratiques et structures existantes, à l'instar de l'actuel modèle de l'ERS.

Les règlements internes du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations ont été établis en collaboration avec Krista Yao, conseillère juridique du cabinet Nadjiwan. Le dossier de constitution en personne morale a été remis à Industrie Canada le 22 avril 2010. Le lieu du siège social du Centre a été arrêté à Akwesasne le 1^{er} mai 2010 et les bureaux situés à Ottawa ont été acquis le 1^{er} juillet 2010. La version préliminaire d'un accord de représentation de services a été préparée afin d'encadrer le transfert de l'ERS entre l'APN et le Centre de GIPN.

La première réunion du conseil d'administration s'est tenue le 4 juin 2010 à Ottawa. Elle a consisté à adopter les règlements, à nommer des agents et à approuver l'accord de représentation/les contributions financières avec l'APN afin de pouvoir transférer les fonds de l'ERS au nouveau Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations. Les ententes régionales de l'ERS de 2010-2011 ont été préparées. Le conseil d'administration initial aura pour tâche de défendre au mieux les intérêts de la société et pourra voter et prendre des mesures. Les régions (organisations régionales) présenteront leurs demandes pour devenir membre de la société et nommeront officiellement leurs délégués et directeurs respectifs.

Fonctions du Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations :

- abriter en permanence l'ERS;
- être la première source d'information sur les Premières Nations;
- servir les Premières Nations;
- effectuer le plus de recherches possible et recueillir le plus de renseignements possible qui seront vraiment bénéfiques à la santé et au bien-être des Premières Nations;
- s'employer à établir des partenariats avec des entités qui souhaitent réussir en travaillant en collaboration avec les Premières Nations en utilisant des renseignements et processus fiables qui respectent la compétence des Premières Nations de posséder, de protéger et de contrôler la façon dont leur information est collectée, utilisée et diffusée;
- promouvoir et faire progresser les principes de PCAP des Premières Nations;
- aider les Premières Nations à acquérir des capacités dans la recherche, les technologies de l'information, la surveillance de la santé et l'analyse de données;
- mesurer l'amélioration de l'état de santé et du bien-être des Premières Nations par l'intermédiaire de l'ERS et des enquêtes très ciblées.



Durant sa première année d'activité, le Centre de GIPN axera ses efforts sur cinq objectifs importants :

1. Obtenir un financement de fonctionnement à long terme pour les centres national et régionaux.
2. Mettre en place des processus de communication efficaces avec les Premières Nations à tous les niveaux afin de :
 - favoriser et faire progresser l'utilisation des données de l'ERS et leur accès;
 - proposer des possibilités de formation;
 - appuyer la prise de décisions fondée sur des preuves;
 - promouvoir les principes de PCAP des Premières Nations.
3. Établir des partenariats efficaces avec des organisations afin de garantir des avantages communs provenant des contributions du Centre :
 - gouvernements fédéral et provinciaux;
 - réseaux de santé publique;
 - universités;
 - étudiants;
 - organisations autochtones.
4. Élaborer et mettre en œuvre un ensemble de programmes de formation.
5. Mettre sur pied un centre d'accès aux données de recherche de l'ERS afin d'encourager l'utilisation des données de l'ERS et le lancement d'activités supplémentaires d'analyse et d'interprétation des résultats de recherche.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Préparation d'une version préliminaire du rapport sur les résultats nationaux de la phase 2 (2008-2010) de l'ERS (38 chapitres) en vue d'une diffusion en 2011.
- Élaboration d'une stratégie de communication destinée à renseigner les Premières Nations sur le Centre de gouvernance de l'information des Premières Nations.
- Mise sur pied du centre des données de recherche de l'ERS.
- Formation des travailleurs communautaires dans divers domaines, dont l'ERS, les principes de PCAP et l'initiation à l'analyse et à l'interprétation des données.



PENSIONNATS INDIENS

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a joué un rôle-clé dans la mise sur pied d'une solution de règlement juste et équitable à l'intention des anciens élèves des pensionnats indiens (PI). Pour réussir la mise en œuvre des différents volets d'indemnisation (le Paiement d'expérience commune (PEC), le Processus d'évaluation indépendant (PEI), la Commission de témoignage et de réconciliation (CTR) et les activités commémoratives), l'APN doit jouer un rôle de premier plan en demandant un soutien à l'intention des anciens élèves et de leurs familles. L'APN est très bien placée pour s'assurer qu'une stratégie efficace de représentation et de communication soit mise en place, cela dans le but de garantir la guérison et la réconciliation entre le gouvernement, les Églises et les Premières Nations.

D'après certaines informations, plusieurs anciens élèves des pensionnats indiens ne sont pas satisfaits des volets d'indemnisation de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (CRPI); cette insatisfaction pourrait avoir des effets sur la CTR et les activités commémoratives. Les anciens élèves habitant dans des communautés éloignées sont gênés par un manque d'accès à de l'information et à un soutien dans les processus du PEC et du PEI. En vue de régler ces problèmes, l'APN envisage de s'appuyer sur le succès du plan de service mobile de sensibilisation communautaire, qui avait permis d'établir un premier contact, même dans de nombreuses communautés éloignées et isolées.

Ce serait une très grande déception pour toutes les personnes qui ont participé au processus que de perdre les avantages offerts par la CRPI en raison d'un manque de représentation et d'information. Dans un tels cas, les anciens élèves des pensionnats indiens et leurs familles subiraient une injustice supplémentaire. Il est important de s'assurer que les anciens élèves soient traités équitablement et que le gouvernement du Canada donne suite aux excuses par des actes.

La CRPI n'est pas seulement un accord historique : c'est une voie vers la guérison et la réconciliation pour les Premières Nations, le Canada et les Églises. L'APN doit continuer de jouer un rôle-clé et central dans la CRPI.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

De nombreux anciens élèves des pensionnats indiens ne connaissent pas parfaitement leurs droits issus de la CRPI; cette situation leur laisse un sentiment frustration à l'égard des volets d'indemnisation du PEC et du PEI et les met une fois de plus dans une position de victime. Les dates de clôture de présentation des demandes sont le 19 septembre 2011 pour le PEC et mars 2012 pour le PEI. Le temps est un facteur essentiel pour permettre aux anciens élèves des pensionnats indiens de prendre conscience de tous les avantages de la CRPI.

En tant que partie de la CRPI, l'APN a pour responsabilité de protéger et représenter les intérêts des anciens élèves des PI et de leurs familles. Kathleen Mahoney est la représentante de l'APN au sein du Comité national d'administration. Elle veille à l'application des ordonnances d'approbation et étudie les appels. Paul Favel est le représentant de l'APN au sein du Comité de supervision de l'évaluation indépendante. Les tribunaux ont embauché Crawford Class Action Services pour vérifier la conformité



du Canada avec la CRPI. L'entreprise a pour mission de travailler avec les fonctionnaires ayant un accès libre à l'administration de la CRPI. Il est nécessaire de tenir le plus tôt possible une réunion de toutes les parties afin d'étudier les questions, les préoccupations et les besoins.

Les responsables de la CRPI prévoient de recevoir des demandes de la part de 80 000 survivants des PI : ils ont reçu 99 803 demandes de PEC et en ont honoré 75 759 (94 %). Du budget de 1,9 milliard de dollars prévu, environ 1,5 milliard de dollars ont été utilisés. La plupart (au moins 40 %) des demandes faisant l'objet d'un réexamen portent sur une indemnisation relative à des externats, qui ne sont pas pris en compte par la CRPI. La mise sur pied d'un recours collectif relatif aux externats cause des difficultés aux anciens élèves souhaitant obtenir justice par rapport aux sévices qu'ils ont subis dans des externats administrés par le gouvernement du Canada. Après les 1 407 demandes d'ajout reçues, seulement quatre établissements ont été ajoutés à la CRPI – la plupart des demandes réclamaient l'ajout d'externats. Les appels relatifs au PEC et au PAI dépendent de la disponibilité des juges dans les diverses administrations; de nombreux anciens élèves des PI attendent des mois avant d'obtenir un règlement ou des décisions concernant leurs réclamations.

Initialement, la CRPI avait prévu 12 500 demandes de PAI – 14 879 ont été reçues. D'après des prévisions révisées, 21 % des plaignants du PEC (21 000) se lanceront dans le PAI. Environ 564 millions de dollars ont été versés en indemnisation à ce jour, ce qui ne comprend pas l'administration du PAI. On compte 97 juges et un juge en chef.

Bien que dans certaines régions le nombre de demandes reçues dans le cadre des processus du PEC et du PAI ait dépassé les prévisions, d'autres régions sont sous-représentées en raison de l'isolement et de l'éloignement des communautés. La plupart des demandes de PAI sont en attente à cause de l'insuffisance des dossiers, qui doivent être examinés par l'avocat du plaignant. De nombreux demandeurs du PAI souhaitent se représenter eux-mêmes; ils deviennent ainsi très vulnérables dans le processus très complexe du PAI. Les cas de personnes d'intérêt et d'abus perpétrés par un autre élève posent des difficultés car un grand nombre de personnes habitent dans la même communauté et le seul contact avec les Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) s'effectue par téléphone. Ainsi, les présumées victimes et auteurs sont laissés dans une situation de vulnérabilité et de risque, cela sans bénéficier d'un soutien en santé adéquat.

En raison de l'arrêt de 134 projets de la Fondation autochtone de guérison (FAG), le Yukon, l'Île-du-Prince-Édouard, le Québec et le Manitoba se retrouvent sans projet de guérison. Douze centres de traitement demeureront ouverts jusqu'en 2012. Bien qu'une évaluation d'AINC ait recommandé un financement permanent de la FAG, le gouvernement du Canada a décidé de mettre fin au financement. Compte tenu de la frustration croissante au sujet des volets d'indemnisation de la CRPI et du dévoilement du contenu de la première activité nationale de témoignage et de réconciliation, les anciens élèves des PI et leurs familles courent des risques.

À l'échelle nationale, Santé Canada compte 136 travailleurs en santé communautaire (résolution) (TSC-R), 221 travailleurs offrant des services de soutien culturel et 1 264 fournisseurs de services. Cette



situation est inadéquate. Les fonctionnaires de Santé Canada affirment qu'ils comblent le manque laissé par l'arrêt des projets de la FAG au moyen du Programme de soutien en santé - résolution des questions des pensionnats indiens. En vertu de la CRPI, AINC est en définitive chargé de fournir des soutiens en santé adéquats. Un montant total de 65,9 millions de dollars a été mis de côté dans le budget d'AINC pour fournir des soutiens en santé pour 2010-2012.

La première activité nationale de témoignage et de réconciliation est prévue en juin 2010 au Manitoba. La Commission de témoignage et de réconciliation a aussi élaboré un guide pour la tenue d'activités de la CTR dans les communautés; le guide a été distribué et affiché sur notre site Web.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Entreprendre des activités de représentation et de distribution d'information à l'intention des communautés et régions éloignées et isolées des Premières Nations qui sont sous-représentées dans les volets d'indemnisation de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens;
- Entretenir un lien avec la Commission de témoignage et de réconciliation au sujet des activités régionales et nationales;
- Organiser des réunions ordinaires mensuelles de haut niveau avec AINC, le Secrétariat du Processus d'évaluation indépendant et Santé Canada en vue d'examiner les questions et préoccupations des anciens élèves des PI et de leurs familles, et, si nécessaire, mettre en place des processus pour protéger les intérêts des anciens élèves et de leurs familles dans la mise en œuvre du processus de la CRPI;
- Fournir des comptes rendus périodiques aux Chefs en assemblée et aux organisations des Premières Nations;
- Demander des soutiens en santé adéquats et pertinents sur le plan culturel pour les anciens élèves des PI et leurs familles.



EXERCER ET METTRE EN ŒUVRE NOS DROITS :

Les Premières Nations disposent de droits inhérents qui leur accordent le contrôle sur les décisions qui affectent leur vie. L'APN soutiendra les Premières Nations en vue de mettre en œuvre ces droits et les traités, en ayant recours à des normes bien définies telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous rappelons au Canada que nous sommes tous des citoyens visés par des traités, que nous avons des responsabilités les uns vis-à-vis des autres, ainsi qu'une obligation de remplir ces promesses sacrées. Notre heure est venue d'agir en ce qui concerne l'autorité et les droits inhérents des Premières Nations, en appuyant la gouvernance traditionnelle, en recherchant des normes acceptables en matière de consultation et d'accommodement et en obtenant un partage des revenus tirés des ressources.





HONORER LES TRAITÉS

Dans l'Accord politique signé par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et le Chef national en novembre 2007, le Canada s'est engagé à étudier les questions liées aux traités qui ne sont pas abordées dans la *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*. À la suite de la conférence mixte Assemblée des Premières Nations (APN) – Canada sur la mise en œuvre des traités, *Tant que le soleil brillera*, qui s'est tenue à Saskatoon (Saskatchewan) en mars 2008, l'APN est parvenue à convaincre le Canada de s'engager dans un dialogue permanent sur les traités et la mise en œuvre des traités.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Durant le dernier exercice, l'objectif principal a été de créer et de maintenir une dynamique concernant la mise en place d'une stratégie nationale sur les traités. Par l'intermédiaire d'une longue série de réunions locales, régionales et nationales, le Chef national et les responsables de portefeuilles du Comité exécutif se sont efforcés de relever des sujets et intérêts communs qui sont représentatifs du contexte national des traités. Dans ce domaine, l'APN a contribué à l'instauration d'un dialogue entre les nations et a élaboré une stratégie de défense d'intérêts qui aidera les signataires des traités à faire valoir leurs droits issus de traités et à en tirer des avantages.

En plus de la discussion approfondie qui a eu lieu lors de la dernière Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2009), deux réunions ont été organisées à Winnipeg, en février et en mars 2010. Du 29 au 31 mars 2010, avec l'appui de l'APN, la Federation of Saskatchewan Indian Nations (FSIN) a aussi été en mesure d'organiser une « table ronde » régionale pilote réussie.

D'après les résultats de 2009-2010, il semblerait que les travaux de l'exercice 2010-2011 consisteront principalement à appuyer l'élaboration d'une stratégie nationale sur les traités. Cela devrait s'effectuer en organisant d'autres tables rondes – sous réserve de l'obtention d'un financement adéquat. Les tables rondes devraient toutefois porter tant sur les traités antérieurs à 1867 que ceux postérieurs à 1867 – plutôt que d'étudier la question sous un angle « régional ».

L'adoption de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA), qui est attendue en 2010-2011, pourrait constituer la base importante d'un dialogue sur les traités avec le gouvernement fédéral et entre les signataires de traités. La DNUDPA pourrait fournir un cadre commun pour orienter les questions relatives à la mise en œuvre des traités, et la confirmation de l'élaboration d'une stratégie nationale sur les traités pourrait bénéficier de ce mode de raisonnement.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Faire avancer le projet d'élaboration d'une stratégie nationale sur les traités par la voie d'une nouvelle résolution.
- Organiser d'autres tables rondes afin de débattre tant des intérêts liés aux traités antérieurs à 1867 que de ceux relatifs aux traités postérieurs à 1867.



REVENDEICATIONS GLOBALES

Adoptée lors de l'Assemblée extraordinaire des Chefs (décembre 2009), la résolution n° 40/2009 stipule qu'il est nécessaire de protéger le titre autochtone et les droits ancestraux et d'obtenir la mise en place d'un processus de réforme des revendications globales. En réponse, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a mis sur pied un groupe de travail ad hoc qui a commencé à se réunir au début de 2010 pour examiner des solutions et obtenir un appui pour des réformes détaillées susceptibles d'être proposées conjointement avec le gouvernement fédéral.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Dans sa forme actuelle, la Politique sur les revendications globales du Canada est désuète et ne renferme pas certaines des avancées accomplies – sur le plan juridique et autre – au cours des dernières décennies. De la même façon, l'approche adoptée par le Canada à l'égard des revendications globales n'a pas donné des résultats probants; moins de deux douzaines d'ententes ont été conclues en presque quatre décennies de travail, et la frustration et l'incertitude continuent de caractériser les négociations dans de nombreuses régions du pays.

Le gouvernement du Canada a récemment signalé un changement dans son approche concernant les revendications globales. L'engagement du Canada consistant à concilier les intérêts des Autochtones avec ceux de la Couronne par la négociation de traités modernes fondés sur la reconnaissance des droits de toute Première Nation – ces droits n'ont pas toujours été respectés – constitue un délaissement important de l'orientation initiale du Canada.

Des travaux sont en cours pour confirmer la mise en œuvre d'une stratégie d'engagement qui vise à aborder les nombreux défis contenus dans la politique canadienne actuelle sur les revendications globales. En juillet, une ou deux résolutions devraient être présentées aux Chefs en assemblée. Et, au cours des mois restants de l'exercice actuel, un programme de travaux plus intense devrait être proposé.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Former un groupe de travail de l'APN sur la mise en œuvre des revendications globales ou du titre autochtone et des droits ancestraux.
- Présenter aux Chefs en assemblée des comptes rendus sur les progrès accomplis par le groupe de travail à la suite des discussions et des résolutions de l'Assemblée générale annuelle, en juillet.



MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCLARATION DES NATIONS UNIES SUR LES DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA/la « Déclaration ») a été adoptée par les Chefs en assemblée par l'intermédiaire de la résolution n° 37/2007. Il s'agit d'un énoncé des droits fondamentaux des peuples autochtones du monde entier. Elle établit les principes de partenariat et de respect mutuel qui devraient guider les relations entre les États et les peuples autochtones. Elle offre aussi des moyens de mesurer et d'évaluer la façon dont les États respectent et mettent en œuvre les droits des peuples autochtones.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

La Déclaration des Nations Unies a été adoptée par l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones (UNPFII) le 13 septembre 2007. Bien que le Canada ait activement participé à la rédaction du document pendant deux décennies, il a choisi de s'opposer à son adoption en 2007, comme trois autres nations : l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Depuis, ces trois États ont décidé d'adopter la Déclaration ou ont annoncé leur intention de changer de position. Après plus de deux années de défense d'intérêts de la part des Autochtones, dans le discours du Trône prononcé en mars dernier, le Canada s'est aussi dit prêt à annoncer l'approbation sous réserve de la Déclaration.

L'UNPFII a tenu une réunion à New York en avril 2010 qui a rassemblé de nombreuses personnes ayant rapport avec la Déclaration, dont un groupe d'Amérique du Nord. Le Chef national Shawn Atleo a eu l'honneur d'être désigné en tant que représentant du Caucus autochtone d'Amérique du Nord durant la demi-journée de dialogue sur l'Amérique du Nord. Le groupe comprenait le Chef Oren Lyon, un avocat de longue date à l'échelon international, M^{me} Tonya Gonella-Frichner, membre de l'UNPFII représentant l'Amérique du Nord, et deux représentants de gouvernement : M^{me} Kimberly Teehee, analyste principale des politiques sur les relations tribales du président Obama, et M. Fred Caron, représentant du Canada.

Le Chef national a mentionné les domaines importants dans lesquels les Premières Nations et le gouvernement du Canada pourraient prendre des mesures, dont les traités, la citoyenneté, les revendications territoriales globales, les droits frontaliers, les droits relatifs à l'eau et les femmes et jeunes filles autochtones disparues et assassinées. Dans chacun des domaines, l'APN a souligné la nécessité de régler ces questions en se fondant sur les principes de la Déclaration des Nations Unies – des principes qui servent à établir les bases fondamentales du règlement d'un large éventail de questions touchant les Premières Nations au Canada.

De plus, en mai 2010, l'APN, le Ralliement national des Métis et l'Inuit Tapiriit Kanatami ont diffusé une lettre commune demandant au gouvernement du Canada d'approuver rapidement la DNUDPA et de travailler avec les peuples autochtones du Canada à la mise en œuvre des droits contenus dans la Déclaration par l'intermédiaire d'une consultation, d'une politique et d'une réforme législative.



Plus récemment, en juin 2010, l'UNPFII a publié un rapport déclarant :

L'Instance permanente demande avec insistance aux gouvernements du Canada et des États-Unis de travailler en toute bonne foi avec les peuples autochtones à l'approbation et à la mise en œuvre sans réserve de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et recommande vivement que toute approbation et toute mise en œuvre respectent l'esprit et l'objectif de la Déclaration, conformément aux droits de la personne des peuples autochtones.[TRADUCTION]

L'Instance permanente encourage les organismes des Nations Unies et d'autres entités à offrir des programmes de formation aux parlementaires nationaux canadiens et aux membres du Congrès des États-Unis ainsi qu'au personnel d'institutions nationales, telles que les commissions des droits de la personne et d'autres organismes, en vue d'intégrer l'esprit et l'objectif de la Déclaration dans les politiques nationales. [TRADUCTION]

Parmi les peuples autochtones et tous les États membres des Nations Unies, on constate la volonté évidente d'utiliser la Déclaration des Nations Unies comme un cadre commun.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Obtenir, auprès du gouvernement du Canada, l'approbation formelle de la Déclaration des Nations Unies et la mise en place d'un cadre pour faciliter sa mise en œuvre.
- Élaborer un plan de mise en œuvre des Premières Nations en collaboration avec le gouvernement du Canada.



REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

DÉVELOPPEMENT DE POSSIBILITÉS DE REVENUS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DES RESSOURCES

Au cours des années et des décennies à venir, l'énergie verte et renouvelable occupera une part grandissante du marché de l'énergie, et remplacera les combustibles fossiles tels que le pétrole, le gaz et le charbon. Les Premières Nations sont en voie de devenir des chefs de file de ce marché émergent grâce à des projets dans le secteur de l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, ainsi que des projets de valorisation énergétique de la biomasse. D'autres possibilités de revenus provenant de l'exploitation des ressources sont également à l'étude pour aider les communautés des Premières Nations à consolider leurs économies locales.

Au cours des six derniers mois, de nombreux engagements liés à des projets énergétiques d'envergure ont été conclus avec des communautés des Premières Nations, notamment un projet d'énergie éolienne en Colombie-Britannique et une centrale solaire en Ontario. Par ailleurs, une société autochtone d'énergie renouvelable a récemment présenté une demande d'inscription à la Bourse de Toronto.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

ÉNERGIE VERTE

Dans le cadre de ses allocutions, le Chef national a mentionné l'énergie verte comme un moyen de parvenir à l'autosuffisance économique. Dans cet esprit, on étudie la possibilité de tenir un Sommet inter nations sur le commerce et l'énergie au printemps 2011. Le Chef national a présenté le concept d'un tel sommet à la province de l'Ontario, qui a manifesté son intérêt à y participer en tant qu'hôte conjoint.

TAXATION

La taxation demeure un élément important de la génération de revenus. Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'Assemblée des Premières Nations (APN) a discuté de la possibilité d'examiner les interventions techniques et les mesures qui devraient être prises par les dirigeants pour que les Premières Nations puissent assumer la responsabilité de la taxation et des ressources fiscales. Par pure coïncidence, cette discussion va dans le même sens que celle qui a eu lieu durant la réunion du groupe de travail sur la taxation qui s'est tenue les 29 et 30 juin 2009 au cours de laquelle il a été recommandé de mettre l'accent sur la mise en place de meilleurs systèmes, relations et arrangements fiscaux.

Il est également important de noter que les dirigeants des Premières Nations de l'Ontario sont parvenus à une entente avec le gouvernement de cette province et le gouvernement du Canada relativement à une exemption de la taxe de vente harmonisée. De fortes oppositions ont été enregistrées et des négociations ont été entamées par les Chefs de l'Ontario, les conseils tribaux et certains autres Chefs.



Au moment de la rédaction du présent rapport, les dirigeants des Premières Nations de la Colombie-Britannique continuaient à manifester leur profonde objection face à l'imposition d'une taxe de vente harmonisée dans leur région.

EXPLOITATION FORESTIÈRE ET MINIÈRE

L'APN a été invitée à participer à un comité consultatif axé sur le secteur minier, soit le Comité consultatif de l'examen de la performance du secteur minier mis sur pied par le sous-ministre responsable de l'évaluation à Ressources naturelles Canada (RNCAN). La première réunion du Comité consultatif a eu lieu en novembre 2009. Le Comité est composé de représentants du secteur minier de RNCAN, de l'industrie minière, d'organismes nationaux, de l'APN, de Mines Alertes Canada et de l'industrie forestière, qui doivent ensemble déterminer quels sont les principaux problèmes.

Même si les sujets d'intérêt continuent à faire l'objet de discussions, à ce moment-ci, l'attention est accordée à quatre grands thèmes de recherche. À cet effet, il a été recommandé que RNCAN commence à recueillir des exemples d'améliorations passées et à dresser une liste des améliorations qui pourraient être apportées pour optimiser les retombées socioéconomiques, réduire l'empreinte écologique de l'exploitation minière, augmenter la transparence et l'obligation redditionnelle (notamment la production de rapports, la surveillance, et l'application de la conformité) et accroître la participation et l'engagement des communautés (y compris des approches en ce qui a trait aux consultations et à la planification de l'utilisation des terres).

Le secteur forestier de RNCAN a indiqué qu'il pourrait parrainer le prochain sommet économique de l'APN, si un nombre suffisant de sujets liés à l'industrie forestière y sont abordés. Le secteur forestier de RNCAN a contribué au financement des ateliers sur l'exploitation forestière offerts aux jeunes de l'APN.

Des relations de travail avec le secteur forestier et le secteur minier ont été établies. Chaque relation est en vigueur pendant une période de deux ans et est appuyée par un plan de travail mixte de deux ans; les résultats sont transmis au CCDE de l'APN.

L'APN supervisera l'entente entre l'Association des produits forestiers du Canada (APFC) et les organisations environnementales non gouvernementales (OENG) qui vise à réduire les activités dans certaines régions de la forêt boréale. L'APN a demandé un compte rendu sur cette entente. Certains membres du CCDE de l'APN ont exprimé leurs préoccupations et posé des questions sur l'entente entre l'APFC et les OENG, particulièrement en ce qui a trait au respect de la compétence des Premières Nations.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

- Compte rendu sur la planification du Sommet sur le commerce et l'énergie.
- Poursuite des recherches et présentation de renseignements aux Premières Nations relativement aux possibilités de revenus provenant de l'exploitation des ressources.
- Supervision du développement des ressources, des répercussions sur l'économie intérieure, des ententes avec l'industrie, des problèmes, des nouveaux outils de partage des revenus, ainsi que leurs répercussions et leurs avantages.
- Promotion de l'éducation du public et de la relation unique qui prévaut entre les Premières Nations, la Couronne et le gouvernement fédéral.





SOUTENIR LES GOUVERNEMENTS DES PREMIÈRES NATIONS ET L'ÉDIFICATION DES NATIONS :

L'APN soutiendra les Premières Nations, en tant que détentrices du titre autochtone, des droits afférents, et en tant que signataires de traités, dans leur volonté de transiger avec les gouvernements et de servir leurs citoyens, peu importe leur lieu de résidence. L'APN défendra la pleine reconnaissance de la compétence des Premières Nations ainsi que des ententes de transfert durables afin de permettre aux Premières Nations de s'acquitter de leurs responsabilités vis-à-vis de leurs citoyens. Notre heure est venue de réédifier nos nations par la voie de l'unité et en prenant les mesures nécessaires en vue du remplacement de la Loi sur les Indiens.





REVENDEICATIONS PARTICULIÈRES

En juin 2007, le Canada a annoncé son Plan d'action sur les revendications particulières – *La justice, enfin*. Le 27 novembre 2007, le projet de loi C-30, *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, a été présenté à la Chambre des communes et, au même moment, un accord politique complémentaire a été signé par le Chef national et le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Cet accord politique présente un ensemble d'engagements liés au règlement d'autres questions qui ne sont pas prises en compte par la loi.

En décembre 2007, les Chefs en assemblée ont adopté une résolution (n° 50/2007) confirmant leur appui à cette initiative. Le projet de loi C-30, *Loi sur le Tribunal des revendications particulières*, est devenu une loi le 18 juin 2008, qui est entrée en vigueur le 16 octobre 2008. Le Tribunal a été officiellement établi en vertu de la Loi le 16 octobre 2008, mais aucun juge n'a été nommé avant le 27 novembre 2009; trois nominations à temps plein ont été annoncées. Le juge Harry Slade a été nommé président du Tribunal en décembre 2009.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

Bien que l'Assemblée des Premières Nations (APN) travaille en permanence avec les Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC), on a constaté une nette diminution dans l'engagement direct avec AINC depuis la dissolution du Groupe de travail mixte qui avait été mis sur pied en mars 2008 pour terminer le travail. En vue de favoriser la mise en œuvre d'un processus de collaboration et d'engagement plus efficace, l'APN travaille activement avec son Comité des Chefs sur les revendications (CCR) et a tenu deux « séances de réflexion » axées sur la mise en place d'un cadre pour l'examen quinquennal. Ce cadre devrait renfermer un vaste éventail de questions et thèmes liés aux revendications particulières et aux ajouts de terres aux réserves (ATR). De plus, il offrira un point central de discussion avec AINC en 2010-2011.

RÈGLES DU TRIBUNAL

L'APN et le Canada ont conjointement élaboré des propositions de règles de procédure pour le Tribunal, qui ont été remises aux membres du Tribunal accompagnées d'une lettre d'envoi rédigée par le ministre et le Chef national (14 décembre 2009). Le Tribunal a tiré avantage de ces propositions de règles en envisageant d'élaborer ses propres règles. Le Tribunal devrait mettre en œuvre un processus d'engagement de plus grande envergure consacré aux règles en 2010-2011.

REVENDEICATIONS SUPÉRIEURES À 150 MILLIONS DE DOLLARS

Les revendications d'un montant supérieur à 150 millions de dollars ne relèvent pas de la compétence du Tribunal. AINC a été réticent à engager l'APN dans un processus important consacré à ces revendications de très grande envergure et a refusé de discuter officiellement de cette question en 2009-2010. Compte tenu de la discussion qui a eu lieu lors du Forum de politique et de planification de l'APN en mars 2010, l'Assemblée des Premières Nations s'est engagée à coordonner la tenue d'un forum destiné aux Premières



Nations ayant des revendications de très grande envergure afin qu'elles puissent prendre elles-mêmes des mesures et échanger des renseignements.

CENTRE DE MÉDIATION

L'engagement du Canada concernant l'offre de services dans le cadre du Mode alternatif de règlement des conflits (MARC) était stipulé en 2007 dans l'annonce de *La justice, enfin*, et était lié à l'ancienne Commission sur les revendications particulières des Indiens (CRPI). Depuis, celle-ci a cessé ses opérations et les Premières Nations n'ont actuellement plus d'entité à laquelle elles peuvent faire appel pour négocier des revendications particulières et obtenir l'appui du MARC. À la place, AINC souhaite que l'APN s'engage dans la mise sur pied d'une unité de « médiation » qui agirait comme un ministère au sein d'AINC. Dans le cadre d'une correspondance entre le ministre et le Chef national, l'APN a signalé qu'elle n'a actuellement pas le mandat d'occuper cette fonction car cela constituerait une désolidarisation vis-à-vis de *La justice, enfin*. Cette question devrait être soumise aux Chefs en assemblée aux fins d'examen en 2010-2011.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Confirmation de l'achèvement ou presque d'un cadre pour l'examen quinquennal.
- Le processus du Tribunal visant à engager des intervenants dans les règles de procédure est en cours ou terminé.
- Coordination continue de la tenue d'un forum informatif pour les Premières Nations ayant des revendications de très grande envergure.
- Confirmation d'un mandat concernant la façon dont l'APN agira dans la mise sur pied d'une médiation/MARC.



LOI CANADIENNE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

La loi adoptée par le Parlement ouvre la voie au dépôt de plaintes visant une discrimination au niveau des décisions prises en vertu de la *Loi sur les Indiens*. La *Loi modifiant la Loi canadienne sur les droits de la personne*, L.C. 2008, ch. 30, est entrée en vigueur le 18 juin 2008. Pour AINC, elle est entrée en vigueur en 2008, lors de l'adoption de la loi, mais, pour les gouvernements des Premières Nations, elle entrera en vigueur en juin 2011.

En 1977, la proclamation de l'article 67 dans la première version de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* (LCDP) a protégé toute décision prise en vertu de la *Loi sur les Indiens*. Conscients de ce que l'abrogation de l'article 67 et la pleine application de la LCDP peuvent soulever des questions en matière de capacités, de mise en œuvre et de planification pour les gouvernements des Premières Nations, les Chefs en assemblée ont enjoint l'APN d'entreprendre une étude afin de déterminer les préparatifs, les capacités et les ressources humaines et financières qui seront nécessaires aux Premières Nations pour relever les défis inhérents à la LCDP (résolution n° 05/2008, « Mise en œuvre du projet de loi C-21 et abrogation de l'article 67 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne* », 16 juillet 2008).

L'APN a entrepris la version préliminaire d'un rapport fondé sur un dialogue avec les Premières Nations engagé dans toutes les régions du Canada et consacré à l'abrogation et à des questions plus générales portant sur la protection des droits de la personne des Premières Nations. Entre janvier et mars 2010, dix séances régionales d'engagement ont rassemblé un nombre total de 216 personnes. De plus, des sondages avaient été envoyés à tous les participants avant les réunions régionales.

Voici quelques-unes des conclusions de la version préliminaire du rapport *Évaluation du niveau de préparation des communautés des Premières Nations en vue de l'abrogation de l'article 67 de la Loi canadienne sur les droits de la personne* : 1) le degré de sensibilisation à l'abrogation de l'article 67 et à la LCDP est peu élevé; 2) les communautés ne sont pas toutes dotées des mêmes moyens pour élaborer et examiner des politiques destinées à les aider à se conformer à la LCDP et aux principes des droits de la personne des Premières Nations; 3) d'après une première évaluation de l'état des infrastructures communautaires, environ 1 700 édifices publics et 21 000 habitations appartenant à des bandes requièrent des améliorations sur le plan de l'accessibilité .

En outre, les difficultés financières inhérentes à la nécessité de s'assurer que les communautés sont prêtes à assumer l'abrogation de l'article 67 n'ont pas été adéquatement prises en compte, en particulier dans les domaines importants des communications, de l'éducation, de l'examen des politiques, des besoins en infrastructures et des mécanismes internes relatifs aux droits de la personne.

Tel que mentionné dans le rapport, il existe diverses préoccupations liées à l'abrogation de l'article 67. L'absence de ressources pour se préparer à l'application de la LCDP et assumer les responsabilités inhérentes à l'application de cette loi durant la période de transition de 36 mois sont des sources de préoccupation importantes mentionnées par les Premières Nations pendant les séances d'engagement. L'APN a reçu un financement limité qui ne suffit pas à répondre aux demandes de ressources adressées par les Premières Nations pour leur permettre d'exercer les responsabilités imminentes découlant de



la *Loi*. De plus, l'obligation de consulter les Premières Nations incombe toujours à la Couronne, et non à l'APN. En ce qui concerne l'abrogation de l'article 67, cette obligation demeure un élément très important.

De plus, toute plainte déposée actuellement contre AINC en vertu de la LCDP devant le Tribunal canadien des droits de la personne est contestée au motif de l'incompétence du Tribunal en la matière (tel que l'a fait remarquer la présidente Jennifer Lynch devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord le 22 avril 2010). D'après AINC, le Tribunal ne possède pas la compétence nécessaire pour entendre ces plaintes. Cet argument va à l'encontre de la position d'AINC, qui incite les Premières Nations à faire appel à la LCDP pour lutter contre la discrimination issue de la *Loi sur les Indiens*.

La loi sur les droits de la personne pourra acquérir une véritable légitimité lorsque les Premières Nations seront réellement intégrées dans l'élaboration d'un processus qui respecte nos pratiques traditionnelles et coutumières et qui est directement lié à notre autodétermination. Par conséquent, le rapport de l'APN met l'accent sur la nécessité de prendre en compte et de développer des principes d'autonomie gouvernementale par l'intermédiaire de mécanismes relatifs aux droits de la personne propres aux Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- L'APN continuera d'inciter le Canada à s'acquitter de ses obligations, tel que mentionné dans la loi, et à veiller à ce que les communautés des Premières Nations soient suffisamment préparées et qu'elles possèdent les ressources adéquates en vue de l'entrée en vigueur de la disposition en juin 2011.



CITOYENNETÉ

En 2009, l'Assemblée des Premières Nations (APN) a poursuivi ses travaux visant à favoriser la reconnaissance de la compétence des Premières Nations en matière de citoyenneté. Ce travail s'est inscrit dans le mandat conféré par la résolution n° 01/2009 de l'APN – *Plan d'action sur la citoyenneté des Premières Nations*.

La question plus particulière de l'inscription ou du « statut » en vertu de la Loi sur les Indiens a aussi fait l'objet de beaucoup d'efforts. Les activités ont consisté à surveiller l'évolution de la décision de la cour d'appel de la Colombie-Britannique (BCCA) dans l'affaire *McIvor c. Canada (Registraire, Affaires indiennes et du Nord canadien)*, y compris les modifications de la Loi sur les Indiens, et à réagir dans le dossier. Ces travaux correspondent à des résolutions, en particulier la résolution n° 38/2009 – *Approche fédérale relative à l'arrêt McIvor rendu par la Cour d'appel de la C.-B.*

En avril 2009, la BCCA a jugé que les clauses d'inscription de la *Loi sur les Indiens* – et la transmission de l'admissibilité à l'inscription – sont discriminatoires, car le statut est déterminé en fonction du sexe des ancêtres. Ainsi, la BCCA a rayé deux sous-paragraphes de la *Loi sur les Indiens* – 6(1)(a) et 6(1)(c) – et a donné au Parlement une année pour éliminer cette discrimination. Durant la fin de l'été et l'automne 2009, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) a tenu un nombre limité de séances d'engagement portant sur sa proposition d'approche prenant en compte la décision de la BCCA.

Le 11 mars 2010, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a présenté le projet de loi C-3, *Loi sur l'équité entre les sexes relativement à l'inscription au registre des Indiens*, pour se conformer à la décision *McIvor*. Le 15 mai 2010, la Chef régionale de l'APN-C.-B., Jody Wilson-Raybould, s'est présentée devant le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord au sujet du projet de loi.

L'APN a fourni des preuves en faveur de l'élimination, par la voie du projet de loi C-3, de la discrimination en fonction du sexe présente dans la *Loi sur les Indiens*. Avec l'appui de témoins, elle a encouragé le Canada à aller plus loin et à éliminer les domaines discriminatoires restants qui ne sont pas pris en compte par le projet de loi C-3. Il a aussi été explicitement mentionné que le gouvernement du Canada devra s'assurer qu'aucune difficulté ou contrainte financière ne soit imposée aux gouvernements des Premières Nations ou à leurs citoyens à la suite des modifications apportées aux clauses de la *Loi sur les Indiens* relatives à l'inscription.

L'APN a terminé ses présentations en déclarant que toute solution à long terme ne pourra pas émaner d'un processus de réflexion prenant en compte la *Loi sur les Indiens*. Nos nations possèdent le droit inhérent de déterminer la citoyenneté des membres qui composent leurs nations, cela en vertu de leurs propres lois, coutumes et traditions. Il s'agit d'une condition fondamentale de l'autonomie gouvernementale. La véritable et seule solution permettant d'éradiquer la discrimination présente dans la *Loi sur les Indiens* est de reconnaître la pleine compétence des Premières Nations sur leur propre citoyenneté.



Le projet de loi C-3 a été grandement amendé à la suite de l'examen du Comité, mais ces amendements ont été déclarés contraires au règlement par le président de la Chambre des communes. Actuellement, le projet de loi demeure à l'étape du rapport; il n'a pas encore été présenté en troisième lecture.

Dans le cadre de la présentation du projet de loi C-3, le ministre a annoncé le lancement d'un processus d'étude pour examiner des questions plus générales liées à l'inscription, à l'appartenance à la bande et à la citoyenneté, qui ne pourront pas être prises en compte par le projet de loi. Tel que décidé par les délégués présents au Forum national de politique et de planification (mars 2010), l'APN a l'intention de faciliter un engagement inclusif à l'égard de la citoyenneté à l'échelon national, cela en tirant parti des technologies de pointe. En même temps, l'APN a fortement souligné la nécessité d'engager un dialogue au niveau régional et des Premières Nations et de fournir des ressources. Elle continuera de demander avec insistance au Canada d'organiser une consultation portant sur l'élaboration de futurs cadres directement auprès des titulaires de droits – c.-à-d. auprès des First Nations elles-mêmes.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Soutenir les efforts visant à éliminer la discrimination présente dans la *Loi sur les Indiens* concernant la détermination du « statut ».
- Confirmer la tenue d'un processus exploratoire en collaboration avec le Canada concernant la question plus générale et plus importante de la citoyenneté.
- Lancer un forum multimédia favorisant le dialogue, l'échange d'idées et la présentation de points de vue et d'approches des Premières Nations visant à affirmer et à mettre en œuvre la compétence des Premières Nations sur la citoyenneté.



STRATÉGIE URBAINE

Les priorités de la Stratégie urbaine de l'APN sont, entre autres, de consolider les relations entre les gouvernements des Premières Nations et leurs citoyens, de ne plus être assujetti aux restrictions de la *Loi sur les Indiens* et de travailler à l'obtention d'un programme de services et de droits pour tous les citoyens des Premières Nations.

En mars 2010, un atelier sur la Stratégie urbaine de l'APN organisé lors du Forum national de politique et de planification, à Saskatoon, a aidé à poursuivre sur la lancée des travaux déjà accomplis et à mieux définir certaines des solutions à étudier dans le cadre de cette stratégie. Des délégués ont mentionné la nécessité d'inclure une optique urbaine dans le processus décisionnel de l'APN et de faciliter la communication de l'information. De plus, ils ont considéré la recherche de solutions actuelles de gouvernance et la préconisation d'approches propres aux Premières Nations dans un contexte multilatéral comme des éléments importants de la Stratégie urbaine. Les éléments proposés pour la Stratégie urbaine sont décrits dans une résolution qui sera présentée aux Chefs en assemblée aux fins d'examen.

L'APN continuera de travailler avec ses partenaires, tels que l'Association nationale des centres d'amitié (ANCA), à la poursuite de l'élaboration d'une stratégie urbaine des Premières Nations facilitée au niveau national, coordonnée au niveau régional et dirigée au niveau local.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Obtenir des fonds pour continuer les activités dans le cadre de la Stratégie urbaine de l'APN.
- Étudier des solutions pour inclure une optique urbaine dans le processus décisionnel de l'APN.
- Élaborer une stratégie des communications.
- Planifier un ensemble de forums de politique et de citoyens des Premières Nations consacrés aux questions et priorités relatives aux citoyens des Premières Nations vivant en milieu urbain.



JUSTICE

L'an dernier, dans le cadre du portefeuille de la justice, l'APN a surtout axé ses efforts sur la violence des gangs et celle dont sont victimes les femmes.

En réponse aux préoccupations présentées par les Chefs en assemblée concernant la prolifération des gangs des Premières Nations dans diverses régions du pays, l'APN a récemment lancé une initiative de justice sur la prévention de la violence communautaire et des gangs. Cette initiative est axée sur des mesures préventives destinées à aider les communautés des Premières Nations à lutter en amont contre toute activité, toute violence et tout recrutement relatifs aux gangs.

L'APN a aussi continué de sensibiliser les gouvernements au sujet du nombre croissant d'actes de violence perpétrés à l'encontre des femmes des Premières Nations, en particulier concernant le nombre élevé de femmes autochtones disparues et assassinées. Le Chef national a abordé ce sujet directement avec les premiers ministres lors de la réunion du Conseil de la fédération, en août 2009, et à l'occasion d'autres réunions avec les ministres provinciaux et territoriaux chargés des affaires autochtones, en octobre 2009 et en avril 2010. Lors de la session de l'Instance permanente des Nations Unies pour les questions autochtones, le Chef national a recommandé que le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme et les libertés fondamentales des populations autochtones effectue un déplacement au Canada pour évaluer l'ampleur de la question importante de la violence faite aux femmes autochtones. Bien que le budget de 2010 ait prévu un montant de 10 millions de dollars échelonné sur deux ans pour cette question, il est encore difficile de savoir de quelle façon ces fonds seront répartis. Des efforts visant à inciter le gouvernement à s'assurer que ces fonds sont bien destinés aux communautés des Premières Nations sont en cours.

En plus de se pencher sur la violence des gangs et de celle faite aux femmes, l'APN a travaillé à l'amélioration des communications avec les ministères fédéraux responsables des initiatives en matière de justice et de services correctionnels. De plus, elle s'est entretenue avec les co-présidents fédéraux du Groupe de travail fédéral, provincial et territorial sur les questions de justice applicable aux Autochtones et tenu des réunions avec des représentants de Sécurité publique Canada pour discuter des changements à apporter au Programme des services de police des Premières nations ainsi qu'avec des représentants du ministère de la Justice responsables du portefeuille des affaires autochtones au sujet d'activités de collaboration.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- En collaboration avec les Premières Nations, une recherche importante portant sur la sécurité dans les communautés et les moyens à mettre en œuvre pour contrer les activités des gangs est en cours.
- Le site Web de l'APN compile et suggère des pratiques exemplaires destinées à encourager les jeunes des Premières Nations.
- Amélioration des moyens et des relations dans les domaines des services correctionnels, de la justice et des services de police.



BIENS IMMOBILIERS MATRIMONIAUX

Le 31 mars 2010, le gouvernement a présenté au Sénat le projet de loi S-4 qui vise à régir le partage des biens immobiliers situés dans les réserves à la suite d'une rupture des liens matrimoniaux. Le projet S-4 s'intitule *Loi concernant les foyers familiaux situés dans les réserves des Premières nations et les droits ou intérêts matrimoniaux sur les constructions et terres situées dans ces réserves*.

Le 31 mai 2010, la Chef régionale de l'APN-C.B., Jody Wilson-Raybould, s'est présentée devant le Comité permanent du Sénat sur les droits de la personne pour exposer les propositions de l'APN concernant le projet de loi. Conformément au mandat énoncé dans la résolution n° 26/2008, l'APN a demandé au gouvernement fédéral à ce que la compétence des Premières Nations dans le domaine des biens matrimoniaux soit reconnue et appliquée sur les terres des Premières Nations, cela dans un contexte de gouvernance plus large visant les biens matrimoniaux (p. ex., les terres, les testaments, les successions, les relations familiales et le divorce), et qu'un autre processus et une autre approche soient adoptés pour régler ces questions complexes. L'APN a aussi exprimé son inquiétude quant aux règles provisoires qui s'appliqueront au partage des biens immobiliers et quant à la possibilité qu'une Première Nation proclame une loi sur les biens matrimoniaux conformément à la loi déléguée conférant des pouvoirs dans le cadre du projet de loi.

Le projet de loi a fait l'objet de quelques modifications à la suite de l'examen du Comité; il devrait figurer au programme de la Chambre des communes à la rentrée parlementaire, en septembre.

Il est très important que nous trouvions des solutions à la question des biens immobiliers matrimoniaux situés dans les réserves. Il est encore plus important qu'elles soient efficaces, car un échec conduirait à imposer des difficultés supplémentaires aux familles et aux communautés des Premières Nations. Si elle ne porte pas une attention accrue à la mise en œuvre et si elle n'affiche pas la volonté d'établir des communautés sécuritaires et prospères, toute réforme législative ne pourra pas améliorer sérieusement la vie de nos familles. Il est nécessaire que les Premières Nations obtiennent un appui pour proclamer leurs propres lois dans le cadre d'un processus plus large de réédification totale des nations, – c'est-à-dire d'une manière qui respecte intégralement la compétence des Premières Nations.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- L'APN continuera de s'employer à prôner la clarté dans ce dossier, de demander la reconnaissance complète de la compétence des gouvernements des Premières Nations dans ce processus législatif, de s'employer à obtenir un appui dans l'élaboration de mécanismes de règlements de conflits locaux – qui seront entièrement reconnus sur le plan juridique – et de demander l'élimination des obstacles à l'accessibilité à la justice.





FAIRE PROGRESSER NOS INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX :

Les Premières Nations peuvent jouer un rôle actif dans l'économie et, ce faisant, contribuer à édifier nos économies, créer de la richesse et des emplois, et aider nos citoyens à façonner l'économie nationale. Notre heure est venue de jouer un rôle de chef de file en tant qu'Autochtones en vue de trouver un équilibre entre les possibilités de développement et la conservation de la terre, en favorisant la protection de l'environnement et le développement vert. Nous sommes les premiers à ressentir les conséquences de la dégradation de l'environnement, notamment le changement climatique, et pourtant nous sommes souvent les derniers à être écoutés. Nos voix doivent se faire entendre, nos droits doivent être respectés et nous devons prendre part à la solution.





GESTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le Secteur de la gestion de l'environnement (SGE) travaille dans divers domaines de l'environnement revêtant un intérêt sur le plan international, national, régional et local. Il dispose d'un mandat pour mener des recherches, élaborer des politiques et défendre les intérêts des Premières Nations. Le SGE connaît parfaitement la complexité des liens existant entre les nombreuses questions relatives à l'environnement. Par exemple, les changements climatiques, la qualité de l'eau et les contaminants chimiques ont chacun des effets sur la salubrité des aliments traditionnels et, par voie de conséquence, sur la santé et le mode de vie des Premières Nations. Dans le cadre de ses activités visant à apporter de réels changements positifs, le SGE étudie chaque facteur susceptible d'influer sur un domaine et l'interaction de ces facteurs entre eux.

Le SGE continue de centrer ses travaux sur un ensemble de domaines de politique clés : la santé environnementale et les contaminants, la salubrité des aliments traditionnels, la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, les changements climatiques, la *Loi sur l'assainissement de l'air*, la foresterie, l'exploitation minière et pétrolière, les déchets nucléaires, l'eau et la protection de l'eau de source, les pêches, les espèces en péril, la biodiversité et les écosystèmes, le savoir traditionnel autochtone et les ressources génétiques.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

BIOSURVEILLANCE

En 2008-2009, l'APN a entamé des travaux en vue de l'Initiative de biosurveillance des Premières Nations (IBPN), une étude de biosurveillance propre aux citoyens des Premières Nations qui permettra d'évaluer les contaminants de l'environnement auxquels ils sont exposés dans les réserves. La biosurveillance est une technique scientifique qui permet de déceler tant les produits chimiques synthétiques que naturels dans les tissus humains.

L'objectif de l'Initiative de biosurveillance est de :

- déterminer à quels produits chimiques sont exposés les citoyens des Premières Nations;
- rechercher les sources et les voies de propagation.

Son but est de permettre de recueillir des données de base sur les contaminants de l'environnement présents dans les communautés des Premières Nations. Nous ne disposons actuellement d'aucune donnée de base en ce qui concerne les produits chimiques présents dans l'environnement auxquels sont exposés les citoyens des Premières Nations dans les réserves.

En 2009, le SGE a procédé à une évaluation de l'intérêt vis-à-vis de la biosurveillance au sein des communautés des Premières Nations, en vue de sonder leur volonté de participer à un programme de biosurveillance propre aux Premières Nations. Il était important d'évaluer l'intérêt communautaire et la sensibilisation à la biosurveillance afin de déterminer les priorités de développement de paramètres appropriés en ce domaine. Les résultats de cette évaluation préliminaire ont révélé que de nombreuses



communautés des Premières Nations étaient intéressées par l'initiative, mais souhaitaient obtenir plus d'informations sur ce qu'est exactement la biosurveillance et comment elle pourrait être bénéfique pour leurs communautés.

Le SGE a donc rédigé un document d'information, un bulletin et des fiches de renseignement sur divers aspects de la biosurveillance. En 2009-2010, diverses activités de sensibilisation ont été organisées, notamment :

- la distribution de documents d'informations par courrier et télécopieur;
- l'élaboration d'une affiche sur l'IBPN, d'un logo et d'une vidéo d'information;
- quatre ateliers éducatifs et d'information sur l'IBPN (Toronto, Première Nation d'Oromocto, Première Nation de Wendake et Première Nation de Tsuu T'ina);
- une séance récapitulative sur l'IBPN et les résultats et commentaires recueillis lors des ateliers régionaux à l'occasion du Forum national de politique de l'APN qui s'est tenu à Saskatoon en mars 2010;
- une deuxième évaluation de l'intérêt en vue de déterminer si les documents d'information et les ateliers régionaux avaient contribué à accroître la sensibilisation.

Dans l'ensemble, cette deuxième évaluation à la suite des ateliers régionaux a permis de déterminer que les communautés étaient intéressées et souhaitaient participer à cette initiative.

PRODUITS CHIMIQUES ET LOI CANADIENNE SUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE 1999) exige du gouvernement du Canada qu'il catégorise tous les produits chimiques figurant sur la Liste intérieure des substances afin de vérifier s'ils possèdent des caractéristiques pouvant poser un risque à l'environnement ou à la santé humaine.

Ces caractéristiques sont les suivantes :

- Exposition humaine – substances auxquelles les Canadiens sont le plus susceptibles d'être exposés.
- Persistance – le temps qu'il faut à une substance pour se diluer dans l'environnement.
- Accumulation biologique – tendance d'une substance à s'accumuler dans les tissus des organismes vivants et à remonter la chaîne alimentaire.
- Toxicité inhérente – déterminer si une substance est dangereuse, de par sa nature, pour la santé humaine ou d'autres organismes.

L'Assemblée des Premières Nations (APN) est membre du Conseil consultatif des intervenants du Plan de gestion des produits chimiques, un nouveau comité multilatéral qui contribue à la mise en œuvre du Plan de gestion des produits chimiques. Le Conseil s'efforce d'atteindre les buts suivants : offrir une occasion aux intervenants de fournir des conseils et des renseignements au gouvernement sur la mise en œuvre du PGPC, et favoriser le dialogue sur les questions ayant trait au PGPC entre les intervenants et



le gouvernement et, d'autre part, entre différents groupes d'intervenants. Il pourrait y avoir jusqu'à trois rencontres par an pendant une période de trois ans.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le SGE a demandé la mise en œuvre de programmes d'adaptation aux conséquences des changements climatiques destinés aux Premières Nations qui correspondent aux besoins de celles-ci quant aux moyens à mettre en œuvre pour préserver leur santé et leur bien-être. Le SGE a aidé la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) de Santé Canada à élaborer un programme, l'Initiative sur les changements climatiques et l'adaptation sanitaire dans les communautés nordiques ou inuites, qui finance la recherche sur les conséquences des changements climatiques et sur les stratégies d'adaptation dans les communautés des Premières Nations et des Inuits du Nord.

Le SGE a commencé à élaborer un programme de travail relatif à l'énergie propre. Des programmes d'énergie propre sont déjà mis en œuvre au niveau communautaire pour améliorer la fourniture en énergie et apporter des solutions en matière d'énergie durable. Les projets sur les plans de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique offrent une alternative aux infrastructures actuelles qui dépendent de générateurs diesel. Ils comprennent des projets d'énergie hydraulique et éolienne à petite échelle, ainsi que des projets d'énergie solaire dans le Nord, de chauffage collectif, de récupération de chaleur et d'efficacité énergétique des logements. Ces projets se sont largement avérés profitables pour ce qui est de favoriser la durabilité et le développement économique au sein des Premières Nations. Les communautés des Premières Nations qui y participent ont acquis une expérience précieuse au niveau du développement et de la gestion de projets, en plus d'accroître leurs capacités et d'en retirer des avantages économiques.

Le SGE continue de participer aux discussions internationales sur le changement climatique dans le cadre de la convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) et de l'accord de Kyoto. L'APN a participé à des groupes de travail intergouvernementaux qui se sont réunis à Bonn en Allemagne, ainsi qu'à la conférence des parties à la CCNUCC qui a eu lieu à Copenhague au Danemark. Le SGE insiste auprès des pays développés pour que des ententes concrètes soient conclues sur la surveillance et la vérification des émissions de CO₂, ainsi que sur la production de rapports, dans le cadre du second volet du protocole de Kyoto. L'APN a aussi milité en faveur de l'élaboration de programmes d'adaptation spécifiques à l'intention des peuples autochtones.

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET CONTAMINANTS

Le SGE s'occupe activement de plusieurs questions de santé environnementale. Dans le cadre de ses activités, il mène des recherches en faveur de la santé et de la qualité de vie en réduisant les risques de maladies ou de décès découlant d'interactions entre les gens et leur environnement. Le SGE travaille aussi avec le gouvernement et les communautés des Premières Nations dans le domaine de la prévention primaire des maladies au moyen d'activités combinées de surveillance, d'éducation, d'application de la loi et de programmes d'évaluation, qui permettent de déterminer, prévenir et atténuer les risques environnementaux qui menacent la santé humaine.



Le SGE continue de siéger au Comité directeur du Programme national des Premières Nations sur les contaminants de l'environnement. Il assure la promotion de cette initiative et offre ses conseils en fonction des préoccupations des Premières Nations. Ce programme permet de financer des projets de recherche sur les contaminants de l'environnement à l'initiative des communautés des Premières Nations.

Le SGE participe à une étude sur la salubrité des aliments traditionnels et la santé des Premières Nations, l'Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations (First Nations Food, Nutrition and Environment Study (FNFNES)). L'APN a commencé à travailler à ce projet de recherche, prévu sur dix ans, en partenariat avec l'Université de la Colombie-Britannique et l'Université de Montréal. Les conclusions de l'étude nous permettront d'en apprendre davantage sur la consommation d'aliments traditionnels et de produits achetés dans le commerce, d'évaluer l'exposition aux contaminants, de chiffrer la consommation de substances nutritives préoccupantes dans les communautés, d'établir un bilan de santé (états de santé auto-déclarés) et des habitudes de vie dans les communautés et de mieux cerner les besoins et préoccupations liés à l'alimentation. Fondé sur l'utilisation d'un cadre d'enquête par écozone, la FNFNES permettra de recueillir des données dans 100 communautés des Premières Nations au Canada, choisies au hasard et situées au-dessous du 60^e parallèle. Les données porteront sur les sujets suivants :

- L'utilisation actuelle d'aliments traditionnels et achetés dans le commerce;
- La sécurité alimentaire;
- La concentration de mercure dans le corps des citoyens des communautés en analysant des échantillons de cheveux;
- La valeur nutritive et le pourcentage de substances chimiques dans les aliments traditionnels;
- La concentration de métaux-traces dans l'eau potable;
- La présence de produits pharmaceutiques dans les eaux de surface.

Les travaux dans le cadre de la FNFNES sont achevés en Colombie-Britannique et porteront sur le Manitoba pour l'exercice financier 2010-2011.

ESPÈCES EN PÉRIL

Le Conseil autochtone national sur les espèces en péril (CANEP) a été officiellement mis sur pied le 21 septembre 2005. Un nouveau processus de nomination est actuellement en cours. Le précédent représentant de l'APN, le Chef régional Bill Erasmus, a été nommé président du Conseil et chargé du lancement du site Web, de l'atelier 2009 et du recrutement d'un(e) coordinateur(trice).

Un membre de l'APN, qui siège au sous-comité de la planification des politiques du CANEP, offre un soutien technique et des conseils au représentant de l'APN. Depuis décembre 2009, le sous-comité de la planification des politiques s'est réuni plusieurs fois à la demande du CANEP pour offrir un soutien technique et contribuer à la préparation de l'Atelier national sur les espèces en péril.

La trousse élaborée par l'APN en rapport avec la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a été mise à jour et sa distribution à toutes les communautés des Premières Nations est prévue à l'automne 2010. La



documentation qu'elle contient pourra être consultée sur le site Web de l'APN. Le secteur de la gestion de l'environnement continue de fournir des informations à toutes les Premières Nations du Canada au sujet des répercussions éventuelles de cette loi sur leurs droits et leurs intérêts économiques.

Le SGE a donné suite à plusieurs requêtes concernant des inscriptions éventuelles au registre des espèces en péril de la part du Service canadiens de la faune et du ministère des Pêches et Océans. De temps à autre, le SGE est sollicité pour donner son avis sur certains aspects de la loi. Le Chef national fait une présentation devant le Comité permanent sur l'examen quinquennal prévu par la loi de la *Loi sur les espèces en péril*.

DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Le SGE a demandé l'apport de changements dans le dossier de la biodiversité du Canada en donnant le point de vue des Premières Nations sur l'importance et la situation des espèces végétales et animales vivant sur les territoires des Premières Nations ainsi que sur les éléments qui menacent la biodiversité de ces endroits. Selon l'APN, le Canada ne peut pas élaborer une politique et des programmes sur la biodiversité sans posséder une description précise des diverses espèces peuplant vraiment les terres ainsi que des renseignements sur la santé et la pérennité de ces espèces.

L'APN est convaincue que les Premières Nations doivent être intégrées dans les prises de décisions qui ont un effet sur la santé de l'environnement dans lequel elles évoluent. Elle a plaidé pour un renforcement de la Convention sur la diversité biologique (CDB) en vue d'offrir plus de mesures de protection aux communautés des Premières Nations. Toutes les Premières Nations doivent participer activement à tout futur processus portant sur la CDB. Le SGE continuera de surveiller les travaux liés à la Convention et de s'assurer du plein engagement de toutes les Premières Nations.

L'APN a participé à des réunions sur l'accès et le partage des bénéfices dans le cadre de la CDB à Paris en France, à Montréal au Canada et à Cali en Colombie.

DIALOGUE SUR LES DÉCHETS DE COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE

La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a récemment achevé ses séances de dialogue avec la population canadienne et les groupes autochtones au sujet de l'élaboration du processus de sélection d'un emplacement pour l'entreposage à long terme du combustible nucléaire irradié. La SGDN va maintenant publier un document finalisé en regard de ce processus de sélection, qui sera révisé à intervalles réguliers pendant le processus pour assurer sa mise à jour continue.

Le partage des informations concernant les déchets nucléaires et les radiations avec les Premières Nations est un volet important des activités de l'APN dans le cadre de ce programme. L'APN continuera de fournir des informations aux Premières Nations sous la forme de fiches de renseignements ainsi que de documents de discussion et contextuels sur des questions au sujet desquelles des lacunes existent au niveau des connaissances entre les Premières Nations et la communauté scientifique. De plus, le (la) coordinateur(trice) des déchets nucléaires assurera la liaison avec les communautés et organisations



des Premières Nations afin de maintenir la transparence et un réseau de communication. Il (elle) sera disponible pour répondre aux questions des Premières Nations au sujet du projet concernant les déchets de combustible nucléaire.

L'APN continuera d'influencer et de commenter le processus en cours de sélection d'un emplacement pour que soient pris en compte les intérêts des communautés des Premières Nations qui pourraient éventuellement être affectées, et veillera à ce que les Premières Nations participent pleinement à la planification et la prise de décision. À cette fin, l'APN recueillera l'avis des aînés ainsi que des communautés et organisations des Premières Nations en vue de rédiger un document sur l'application moderne des pratiques traditionnelles de prise de décision, dans le but de veiller à ce que les Premières Nations soient consultées dans le respect et qu'elles aient la possibilité de prendre part aux décisions importantes.

EAU

Le budget fédéral de 2009 a prévu d'importantes modifications destinées à la *Loi sur la protection des eaux navigables*, qui menacent la capacité de cette loi d'assurer une protection adéquate des voies navigables et de la navigabilité. Les modifications ont été apportées sans consulter les Premières Nations. Malgré l'absence de consultations et de renseignements fournis par le gouvernement fédéral au sujet des modifications proposées, l'APN continue de faire part de son opinion sur les arrêtés ministériels du gouvernement fédéral. Consciente de ce que la nouvelle loi entraînera des violations des droits des Premières Nations, l'APN continue de chercher des solutions de recours.

En 2002, le gouvernement a modifié le Règlement sur les effluents liquides des mines de métaux (RELMM), un règlement d'application de la *Loi sur les pêches*, afin que des lacs et d'autres points d'eau soient reclassés en tant que « dépôts de résidus miniers ». Cela signifie que les entreprises minières peuvent utiliser des lacs parfaitement sains comme dépôts miniers. Aucun processus de consultation n'a été prévu avant le reclassement d'un lac en dépôt de résidus miniers. L'APN ne cesse d'insister auprès du gouvernement fédéral pour que les entreprises minières recourent à des technologies existantes pour gérer convenablement leurs déchets miniers au lieu de se servir des lacs comme des décharges.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Le SGE participera aux activités du groupe de travail multilatéral de Santé Canada lorsque celui-ci commencera la mise en œuvre du Programme sur les changements climatiques et l'adaptation sanitaire dans les communautés nordiques des Premières Nations et des Inuits.
- Dans le cadre de son rôle au sein de ce groupe de travail multilatéral, le SGE communiquera des informations importantes concernant les programmes aux communautés des Premières Nations et contribuera au processus de sélection des communautés.
- Le SGE continuera de participer aux activités du Groupe de travail consultatif sur l'eau d'Affaires indiennes et du Nord Canada.



- Le SGE continuera de participer aux activités du Conseil consultatif des intervenants - Plan de gestion des produits chimiques.
- Le SGE continuera d'assister aux réunions du Groupe consultatif sur les registres des rejets et des transferts de polluants de la Commission de coopération environnementale et de faire connaître la position de l'APN.
- Le SGE entamera la mise en œuvre de l'Étude sur la nourriture, l'alimentation et l'environnement des Premières Nations dans la région du Manitoba et produira un rapport sur les conclusions de cette étude en Colombie-Britannique.
- L'APN continuera de participer aux discussions sur le changement climatique dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.
- Production de documents publics d'information, notamment des fiches de renseignements ainsi que des documents de discussion ou contextuels à l'intention des Premières Nations en ce qui concerne les déchets nucléaires et autres contaminants.
- Mise en place d'un réseau de communication entre l'APN et les organisations provinciales et territoriales des Premières Nations pour disposer des informations les plus récentes au sujet des questions ou décisions entourant les déchets nucléaires à l'échelle régionale.
- Collaboration des communautés des Premières Nations avec la Société de gestion des déchets nucléaires dans le cadre de laquelle l'APN fera part de ses opinions et recommandations en ce qui concerne la meilleure approche vis-à-vis des communautés et qui devrait être informé.
- Organisation d'une réunion au sujet de la planification de la biosurveillance et de la mise sur pied d'un comité consultatif composé de représentants régionaux des Premières Nations et autres experts techniques, jeunes et aînés.
- Lancement d'un projet pilote de biosurveillance pour valider la conception de l'étude et la méthodologie employée, ainsi que la conformité aux principes de propriété, contrôle accès et possession (PCAP).
- Élaboration des positions officielles de l'APN sur l'accès et le partage des bénéfices, le changement climatique, la biodiversité et le savoir traditionnel, en fonction des opinions régionales et de l'accord des Chefs en assemblée.



PARTENARIATS ÉCONOMIQUES

Le secteur des Partenariats économiques de l'Assemblée des Premières Nations (APN) s'intéresse à plusieurs sujets, dont le développement économique, la main-d'œuvre et le développement des ressources humaines, la connectivité et le développement de possibilités de revenus provenant de l'exploitation des ressources. La présente portion du rapport portera sur les trois premiers sujets et des comptes rendus sur les autres sujets seront présentés dans d'autres sections du rapport annuel.

Au cours de la dernière année, près d'une douzaine de résolutions nationales portant sur les stratégies fédérales, la coopération en ce qui a trait au commerce et à l'économie, la coordination des politiques, les terres, la taxation, les processus de certification et les infrastructures économiques, ont été adoptées par les Chefs en assemblée.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le Chef national a prononcé plusieurs allocutions sur l'économie des Premières Nations devant des organismes nationaux, dont deux chambres de commerce, ainsi que dans le cadre d'un sommet commercial des Indiens d'Amérique. Au cours de nombreux événements, le Chef national a également abordé le sujet de l'économie verte et du développement responsable.

Le Comité des Chefs sur le développement économique (CCDE) de l'APN s'est réuni les 30 et 31 mars 2010, à Toronto pour discuter des relations et des rapports avec les entreprises dans le cadre du Défi aux entreprises. Le Défi aux entreprises de l'APN est une initiative qui a été recommandée au CCDE par des spécialistes techniques des Premières Nations en 2005 et qui a été lancée en 2007. Les deux premières années de l'initiative se voulaient une période d'incubation, durant laquelle des rapports ont été présentés régulièrement au CCDE. Le CCDE discutera bientôt de la prochaine phase des activités et des secteurs sur lesquels l'accent devra être mis dans un avenir rapproché.

Durant la réunion de mars 2010, le CCDE a également reçu le compte rendu du Groupe de recherche universitaire (aussi appelé le Comité consultatif d'experts responsable de la campagne « Abolissons la pauvreté »). Le Groupe a informé le CCDE qu'il avait rédigé une proposition et développé une approche qui vise à réduire les indicateurs de pauvreté et à augmenter les résultats économiques dans le but d'améliorer la santé. La proposition a été soumise aux Instituts de recherche en santé du Canada qui ont accordé du financement sur une période de cinq ans pour la réalisation de ce projet.

Le CCDE a également accueilli des représentants du gouvernement fédéral qui lui ont présenté le Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones (Cadre). Après que l'APN ait exprimé ses préoccupations à AINC, le CCDE a clairement indiqué au ministère la frustration ressentie dans les communautés en raison de la non-participation de ces dernières au processus fédéral d'élaboration du Cadre, du manque de respect envers les dirigeants et les compétences autochtones en ce qui a trait aux stratégies économiques des Premières Nations, de l'importance accordée à l'engagement pan-autochtone



et de la transmission restreinte de l'information sur la stratégie. Le CCDE a aussi rappelé à AINC qu'il restait du temps avant la finalisation des documents fédéraux, et que les parties devraient profiter de cette occasion pour travailler ensemble et établir les concepts qui seront nécessaires à la croissance économique des Premières Nations.

L'APN a également convoqué une réunion à laquelle participeront des spécialistes de l'économie, notamment des représentants de diverses organisations et institutions du secteur économique s'intéressant ou participant à la croissance économique des Premières Nations. Un compte rendu des discussions a été rédigé et présenté au CCDE. Le travail se poursuit pour officialiser la structure du Comité afin qu'il puisse continuer à fournir au CCDE des conseils et des recommandations en matière de politiques.

Le Chef national a prononcé une allocution dans le cadre du Reservation Economic Summit (RES) 2010 de l'American Indian Business Trade Fair, en février 2010. L'APN travaille avec le National Center for American Indian Enterprise Development (NCAIED) à l'élaboration d'un protocole d'entente (PE) entre les deux organisations. Le PE vise à officialiser leur collaboration afin qu'ils puissent atteindre leur objectif commun : promouvoir et faciliter le développement économique durable des tribus et des Premières Nations. Dans le cadre de cette initiative, l'APN a réexaminé le concept de coopération commerciale, qui avait été élaboré à la suite des suggestions et des commentaires émis par les Premières Nations en janvier et en mars 2009. Une proposition commerciale a été développée et soumise à des fins de financement. La proposition explore les manières d'augmenter les débouchés commerciaux tout en prenant en compte les questions environnementales.

MAIN-D'ŒUVRE ET DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES DES PREMIÈRES NATIONS

Le 30 mars 2010, le Chef national a rencontré Diane Finley, ministre de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). Le Chef national et la ministre ont parlé de l'importance de poursuivre les investissements qui permettent de développer une main-d'œuvre solide des Premières Nations. Durant les discussions, il a aussi été question de la nécessité de travailler de concert pour assurer une transition harmonieuse vers la Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SCEA), améliorer les investissements rentables au niveau de la main-d'œuvre autochtone, et d'établir des liens et des processus politiques et techniques afin d'appuyer de tels efforts. Le Chef national et la ministre ont également abordé d'autres sujets dont l'éducation, les partenariats économiques, l'énergie et des questions de nature internationale.

Le Comité des Chefs de l'APN sur le développement des ressources humaines (CCDRH) s'est réuni les 3 et 4 novembre 2009. Le CCDRH a tenu sa première journée de réunions conjointement avec le Groupe de travail technique (GTT) des Premières Nations sur le développement des ressources humaines dans le but d'obtenir un compte rendu technique complet, en plus d'un compte rendu général du portefeuille. Le Plan d'action national des Premières Nations préparé par le GTT a également été présenté au CCDRH. Il a aussi été mentionné que le travail à l'appui de ce plan avait reçu l'aval des Chefs en assemblée, en juillet 2007. Le CCDRH a obtenu de l'information sur les rapports antérieurs présentés aux Chefs en assemblée, l'état des efforts stratégiques du gouvernement fédéral au sujet de la SCEA, ainsi que sur le



Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones. Les points de vue des spécialistes sur des questions clés, dont la transition de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) vers la SCEA, ont été transmis au CCDRH. Afin de surmonter certains problèmes de quorum, la dernière réunion a été tenue conjointement avec d'autres comités ayant des mandats complémentaires.

D'autres activités liées à la planification des politiques en matière de développement de la main-d'œuvre et des ressources humaines sont en cours, ainsi que les travaux entrepris et dirigés par le GTT, qui incluent notamment la promotion des recommandations thématiques contenues dans le Plan d'action national proposé par le GTT.

Au cours des cinq dernières années, et plus particulièrement au cours de la dernière année, le GTT s'est intéressé à la transition de la Stratégie de développement des ressources humaines autochtones (SDRHA) vers la Stratégie pour les compétences et l'emploi des Autochtones (SCEA) qui devait, au départ, avoir lieu le 1^{er} avril 2009. La date limite initiale a été reportée d'un an et un démarrage en douceur a été géré par le gouvernement fédéral; des plans de travail de trois mois et de six mois ont permis d'assurer la poursuite du financement des partenaires des Premières Nations responsables de la prestation des programmes et des plans opérationnels ont pu être développés durant cette période.

L'annonce de la SCEA, une stratégie quinquennale de 1,6 milliard de dollars prenant fin en 2015, a été faite en septembre 2009. Les niveaux de financement de base sont restés stables par comparaison aux stratégies précédentes.

Des prolongations de trois à six mois ont été accordées à tous les signataires des Premières Nations afin de leur permettre de compléter leurs plans de travail quinquennaux. Plusieurs signataires des Premières Nations ont demandé une prolongation d'un an, soit jusqu'au 31 mars 2011. La plupart des organisations autochtones qui ont obtenu une prolongation de trois mois prévoient être en mesure d'effectuer la transition complète vers la SCEA le 1^{er} juillet 2010.

Le GTT s'est réuni le 4 mars 2010, en compagnie de hauts fonctionnaires de la Direction des affaires autochtones et de la Direction générale des opérations de programmes de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). La réunion a porté sur la transition vers la SCEA. Les fonctionnaires ont été informés des préoccupations des Premières Nations, c'est-à-dire du manque de renseignements, de l'absence de soutien et du peu de temps et de ressources accordés aux signataires pour leur permettre de se préparer à la transition vers la SCEA, ainsi que de la nécessité pour les Chefs et les dirigeants de participer au processus. Trois longues conférences téléphoniques auxquelles ont participé des fonctionnaires fédéraux et les membres du GTT ont eu lieu en juin 2010 dans le but de déterminer la formulation à utiliser dans la version fédérale du Modèle d'entente, des échéanciers connexes et des modalités. Ces conférences téléphoniques visaient à aborder les préoccupations liées à ces instruments et à obtenir des conseils sur les améliorations à apporter. Dans le cadre de ces discussions, les fonctionnaires de RHDCC ont convenu d'examiner un processus visant à mettre officiellement sur pied un comité technique mixte.



Le Chef national a été invité à titre de conférencier au colloque « L'intégration : ça travaille! » du Conseil des ressources humaines autochtones (CRHA) qui a eu lieu à Toronto, le 28 avril 2010. Les Chefs régionaux de l'APN ont également participé à cet événement. En ce qui concerne les relations entre les signataires de l'entente et le CRHA, le Chef national a indiqué qu'il serait utile de commencer à explorer des manières de travailler ensemble et de déterminer les changements qui doivent être apportés pour résoudre les problèmes du passé.

Durant les réunions des spécialistes en ressources humaines des Premières Nations, il a été mentionné qu'il fallait continuer à appuyer le travail réalisé par les conseils sectoriels, à partager les résultats des recherches sur la parité en matière d'emploi chez les Premières Nations et à travailler avec les entreprises.

L'APN a développé de concert avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière et l'Association des chemins de fer du Canada deux projets de formation et d'emploi qui ont débuté le 1^{er} janvier 2010 et qui prendront fin le 31 mars 2011. Les projets sont financés par l'entremise du volet national du Fonds d'investissement stratégique pour les compétences et la formation des Autochtones, un fonds de stimulation ponctuel qui a été mis sur pied pour contrer la récession mondiale.

CYBERCOMMUNAUTÉ DES PREMIÈRES NATIONS

En 2008, les Chefs en assemblée ont mandaté l'APN, par la résolution n° 16/2008, de rechercher du soutien pour la poursuite des initiatives de développement des services de technologie de l'information et des communications (TIC) aux niveaux communautaire et régional jusqu'à ce qu'un cadre global soit en place. Dans la résolution n° 54/2009, ils ont également recommandé vivement à l'APN de militer en faveur de l'implantation d'un accès Internet à haut débit dans toutes les communautés des Premières Nations.

Les 29 et 30 mars 2010, l'APN a organisé une réunion entre le groupe de travail national en TIC, les spécialistes des TIC des Premières Nations et les agents fédéraux responsables des initiatives de connexion à large bande, d'infrastructure et de connectivité. Les discussions ont porté sur les attributions d'un comité national, les exigences de connexion à large bande, la durabilité et la planification des communications. En juin 2010, le groupe de travail en TIC a organisé une vidéoconférence pour assurer un suivi et donner l'occasion aux intervenants de discuter des mises à jour régionales, de partager de l'information sur les annonces de financement de la part du gouvernement fédéral et d'établir des priorités. Les comptes rendus de ces réunions seront présentés au CCDE qui les examinera et déterminera les prochaines étapes. Le CCDE continue à discuter de la nécessité de développer des recommandations clés relativement aux nouveaux investissements en TIC dans les collectivités.

L'APN a continué à faire connaître la nécessité d'accorder plus d'attention aux exigences de connexion des collectivités. Des cyberprofils régionaux ont été remis aux responsables fédéraux en matière de politique, ainsi qu'au cours des réunions et des événements clés de l'APN, durant toute la dernière année. Au nombre des profils régionaux, mentionnons les suivants : le First Nations Technology Council (C.-B.), le Groupe de consultation sur les services techniques des Premières nations d'Alberta (TSAG), le



profil de connectivité des communautés des Premières Nations de l'Atlantique et le Kuhkenah Network (Knet). Récemment, des cyberprofils régionaux ont aussi été développés au Manitoba et en Saskatchewan et ils seront publiés au cours des prochains mois. La séance sur la cybercommunauté des Premières Nations s'est avérée une composante clé du Forum national de politique et de planification de l'APN qui a eu lieu du 24 au 26 mars 2010, à Saskatoon. À cette occasion, on a mis en lumière les politiques et les initiatives régionales des Premières Nations en matière de TIC.

L'APN a également préparé un document dans lequel elle présente un survol historique des TIC et examine les débouchés en matière de gestion de l'information – technologie de l'information (GI-TI), les problèmes de connectivité, les obstacles et les questions de durabilité qui entravent les services ou qui révèlent des tendances en ce qui a trait aux répercussions.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

- Coordonner la réunion sur la planification de la politique économique qui regroupera divers organismes.
- Déterminer les dates du 2^e Sommet économique et commercial inter-nations et/ou du Sommet sur l'énergie et continuer à planifier la prestation des événements.
- Coordonner des activités liées au commerce et à l'économie.
- Continuer à travailler avec le GTT des Premières Nations sur le développement des ressources humaines.
- Coordonner les réunions techniques liées au portefeuille de la cybercommunauté des Premières Nations.
- Organiser des activités de communication pour accroître davantage la sensibilisation en ce qui a trait aux politiques des Premières Nations en matière de TIC.
- Sous réserve d'une confirmation du financement, organiser un Forum sur la cybercommunauté des Premières Nations au cours de l'automne ou de l'hiver 2010.
- Présenter au CCDE le plan de travail/recherche du Native Business Institute of Canada.
- Participer à un événement organisé par le Conseil pour l'avancement des agents de développement autochtones.
- Continuer à surveiller la transition de la SDRHA vers la SCEA et fournir des comptes rendus à ce sujet.
- Fournir un compte rendu des projets réalisés avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière et l'Association des chemins de fer du Canada.
- Fournir un compte rendu des activités réalisées par le CRHA dans le cadre des EDRHA.



LOGEMENT ET INFRASTRUCTURES

MANDAT

Dans la résolution n° 81/2008, les Chefs en assemblée ont appelé les Premières Nations à jouer un rôle direct et inclusif en ce qui a trait à l'évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996. Le processus consiste à évaluer, de manière critique, la façon dont les politiques, programmes et activités d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) ont été conçus, à déterminer jusqu'à quel point les Premières Nations ont été consultées au sujet du processus de développement, leur degré d'influence sur son élaboration et à caractériser les différentes interprétations de l'objectif politique et du processus décisionnel au niveau régional. Le processus d'évaluation doit seulement être considéré comme le point de départ d'une participation importante à toutes les activités futures liées à la réforme de la politique de 1996 en préparation de la prochaine présentation au Conseil du Trésor et des mémoires au Cabinet afférents.

Dans la résolution n° 14/2007, les Chefs en assemblée ont réclamé la reconnaissance des gouvernements des Premières Nations pour permettre à un conseil tribal local, à une organisation signataire d'un traité ou à une instance organisationnelle provinciale ou territoriale d'administrer et de contrôler des programmes de logement et d'infrastructures. Ils exigent également le transfert de la gestion et du contrôle de toutes les composantes du logement du gouvernement fédéral aux Premières Nations, assorti d'un réseau adéquat de soutien des Premières Nations, notamment des « centres d'excellence » nationaux et/ou régionaux des Premières Nations qui ont une envergure locale, territoriale et régionale et qui permettent aux Premières Nations d'acquérir les capacités nécessaires.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

ÉVALUATION DE LA POLITIQUE SUR LE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES DE 1996

AINC et la SCHL, avec la participation du Comité des Chefs sur le logement et les infrastructures (CCLI) et du Groupe de travail technique (GTT), ont participé activement à l'*Évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996*, ses programmes, activités et initiatives, afin d'évaluer la nécessité d'y apporter des changements.

La résolution n° 81/2008 de l'APN a été soumise à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de décembre 2008, dans le but de s'assurer que le processus d'évaluation de la Politique sur le logement - comprenant la planification, l'adjudication de contrats, la collecte de données et la production de rapports - respecte l'autorité et les compétences des Premières Nations et soit effectué de concert avec les Premières Nations et leurs représentants et organisations dûment autorisés afin de progresser avec les moyens régionaux, territoriaux et locaux des Premières Nations. Il a également été résolu que les Premières Nations doivent participer directement à la gestion et à la mise en œuvre du processus d'évaluation dans leurs communautés, et que tout spécialiste externe participant à ces activités doit avoir une ascendance parmi les Premières Nations et avoir obtenu l'autorisation des Premières Nations et de leurs représentants et organisations dûment autorisés pour participer au processus.



Un Comité d'évaluation stratégique (CES) et un Comité consultatif (CC) sont mis sur pied dans le but d'examiner et d'orienter le processus d'évaluation. Le CES offre une orientation sur les questions, la portée et les méthodes d'évaluation, du travail d'évaluation ainsi que de ses résultats et conclusions. Le CC présente les intérêts et les préoccupations des groupes participant à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'évaluation. Les deux comités ont convenu de tenir compte des variations régionales dans le plan et le processus d'évaluation, de s'assurer la participation des communautés des Premières Nations et de respecter les structures organisationnelles autochtones déjà en place, ainsi que de recourir à l'expertise des Premières Nations dans la mesure du possible.

Jusqu'à maintenant, la collecte de données et de renseignements a été réalisée au moyen de publications et de documents externes (auxquels les Premières Nations ont accès) et internes (AINC), d'enquêtes menées auprès des occupants d'une résidence, d'entrevues auprès des principaux informants, d'évaluations des conditions de logement et d'études de cas. Le recours à l'expertise des Premières Nations dans le cadre des enquêtes menées auprès des occupants d'une résidence et des évaluations des conditions de logement est actuellement à l'étude. Dans le cadre d'une offre à commandes avec AINC, KPMG a également procédé à une évaluation des garanties d'emprunt ministérielles et des allocations-logement.

On travaille actuellement à la rédaction d'un rapport provisoire final; ce dernier devrait être publié avant la fin du mois de juillet 2010.

BUDGET 2009 – LE PLAN D'ACTION ÉCONOMIQUE DU CANADA

Le budget de 2009 prévoyait une somme de 400 millions de dollars pour le logement des Premières Nations par l'entremise d'AINC (150 millions de dollars) et de la SCHL (250 millions de dollars). Dans le cadre de l'actuel programme relevant de l'article 95, la SCHL contribue à hauteur de 125 millions de dollars pour la construction de nouveaux logements sociaux et impose des exigences plus élevées en ce qui concerne l'efficacité énergétique. De plus, 125 millions de dollars sont consacrés à la rénovation et à l'amélioration de logements sociaux relevant de l'article 95 de la SCHL.

Sous la supervision de la SCHL, une somme de 62,5 millions de dollars a été mise de côté pour la construction de nouvelles unités de logements en 2009-2010, ainsi qu'en 2010-2011. Tous les projets engagés devaient être entamés dans les trois mois, sous peine de perdre les sommes prévues – les fonds perdus ont été réaffectés à l'intérieur ou entre les différentes régions, selon les besoins. Une somme de 62,5 millions de dollars sera destinée à la rénovation d'unités actuelles de logements relevant de l'article 95 de la SCHL en 2009-2010, ainsi qu'en 2010-2011. Les engagements pour chacun de ces exercices financiers devront être terminés au cours de l'année de l'engagement et les travaux devront débuter dans les trois mois suivant l'engagement. Il sera impossible de reporter les fonds d'une année financière à une autre.

La SCHL alloue les ressources aux régions en fonction des pourcentages actuels utilisés dans l'article 95 du programme. On considère que les affectations sont théoriques et qu'elles peuvent donc être annulées et réaffectées si les travaux ne sont pas entrepris au cours de la période de trois mois prévue.



AINC a investi une somme de 150 millions de dollars dans quatre grands secteurs prioritaires :

- 25 millions de dollars sont consacrés aux raccordements aux services publics des nouvelles unités de logements relevant de l'article 95 de la SCHL et des projets d'habitation financés par AINC qui incluent des logements axés sur les mécanismes du marché, des logements locatifs, des immeubles résidentiels à logements multiples et des immeubles éco-énergétiques;
- 40 millions de dollars sont consacrés à de nouvelles constructions destinées aux Premières Nations qui n'ont pas accès au financement offert par la SCHL qui sont prêtes à construire des logements à haute densité et à unités multiples, des maisons à haute efficacité énergétique et des logements abordables;
- 55 millions de dollars sont investis en rénovation pour régler des problèmes de surpeuplement, améliorer l'efficacité énergétique et assainir les unités de logement affectées par la moisissure;
- 30 millions de dollars servent à la conversion de logements appartenant aux bandes en logements axés sur les mécanismes du marché afin de favoriser l'accès à la propriété privée.

Les fonds octroyés par AINC ont été affectés et versés en fonction de propositions et de projets sélectionnés selon des critères établis conjointement par AINC et la SCHL, sans que les Premières Nations soient consultées.

PROJET DE LOI C-304 (LOI VISANT À ASSURER AUX CANADIENS UN LOGEMENT SÛR, ADÉQUAT, ACCESSIBLE ET ABORDABLE)

Ce projet de loi d'initiative parlementaire définit les paramètres de l'élaboration d'une stratégie nationale sur le logement reconnaissant que l'amélioration des conditions de logement est favorisée par des partenariats entre le gouvernement et la société civile, ainsi que par une participation significative des communautés à l'échelle locale.

Le ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement doit, en consultation avec les ministres provinciaux de la Couronne chargés des affaires municipales et du logement, ainsi qu'avec les représentants des municipalités et des communautés autochtones, établir une stratégie nationale sur le logement conçue pour veiller à ce que le coût du logement au Canada ne compromette pas la capacité d'une personne à faire face à d'autres besoins essentiels tels que la nourriture, les vêtements et l'accès à l'éducation.

Dans une récente présentation au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences et du développement social, l'APN s'est engagée à participer à l'élaboration d'une telle stratégie. Cet engagement a été pris dans un élan d'optimisme qui reflète ce que nous pouvons prévoir si nous collaborons d'une façon qui permette à des stratégies d'émerger dans un environnement à compétences multiples.

Une stratégie nationale sur le logement doit répondre au « continuum des besoins en matière de logement », qui englobe les refuges pour les sans-abri et les refuges d'urgence pour les aînés et les personnes atteintes d'incapacité, les actifs communautaires et les logements sociaux, ainsi que les locations-ventes et l'accès à la propriété privée.



Une stratégie nationale sur le logement doit véritablement définir ce qui constitue un logement sûr, adéquat, accessible et abordable et exposer la façon dont toutes les parties peuvent travailler de concert en vue d'atteindre les résultats souhaités. La participation de l'APN facilitera les liens entre les dirigeants des Premières Nations et les membres des tables actuelles ou émergentes de dialogue multilatéral, dont découlera la capacité d'harmoniser les programmes et les services dispensés dans les réserves avec ceux dispensés en dehors de celles-ci.

Cette stratégie favorisera une perspective à long terme des Premières Nations quant au besoin accru de logements sociaux culturellement appropriés, de logements de transition pour les hommes et les femmes, de refuges de deuxième étape et de programmes en santé mentale – concernant directement celles et ceux qui doivent en bénéficier. Elle favorisera également de nouvelles relations qui permettront aux citoyens des Premières Nations de profiter des programmes, des activités et des initiatives à l'extérieur des réserves, facilitera la mise en place d'un cadre institutionnel des Premières Nations pour le logement qui aidera à développer les capacités appropriées en vue de stratégies durables de logement, et contribuera à l'application de ce cadre au sein de l'environnement à compétences multiples qui prévaut à l'extérieur des réserves.

Le projet de loi C-304 a été présenté en troisième lecture à la Chambre des Communes.

MODÈLE DE LIGNES DIRECTRICES SUR LA POLITIQUE SUR LE LOGEMENT DES PREMIÈRES NATIONS

Suite à la résolution n° 14/2007, le Secrétariat au logement et à l'infrastructure a effectué activement des recherches sur deux domaines clés du logement qui reflètent des pratiques exemplaires de gouvernance; en particulier, un cadre de réglementation des Premières Nations et le contrôle opérationnel du logement dans le cadre de cette réglementation. Un cadre de réglementation permettra de déterminer comment chaque Première Nation, région ou territoire définit ses moyens de prestation de services et de renforcement des capacités. Ce travail contribuera à définir le remplacement du contrôle et des interventions du gouvernement du Canada en créant des solutions émanant des Premières Nations pour favoriser de nouvelles options et possibilités.

L'APN a également établi une entente avec la SCHL dans le but de produire un « Modèle de lignes directrices sur la Politique sur le logement des Premières Nations » pour aider les Premières Nations à élaborer des politiques propres à leurs communautés. Ce guide propose une approche qui vise à aider les Premières Nations à mieux comprendre le processus de développement. Il contribuera à créer un environnement qui permettra de contrôler correctement les différents aspects du dossier sur le logement des Premières Nations. Le projet est inspiré de plusieurs exemples de réussite en matière de logement mis de l'avant par les Premières Nations d'un bout à l'autre du Canada; il aide à définir les éléments essentiels, fournit des modèles et sert de guide pour le développement et la mise en œuvre de politiques locales des Premières Nations en matière de logement qui favorisent le contrôle interne par les Premières Nations et leur assure une plus grande autonomie.

Ce projet est maintenant considéré comme achevé, sa traduction est en cours et l'APN le rendra bientôt public. La version définitive sera affichée sur le site Web de l'APN et communiquée à toutes les Premières Nations au plus tard le 31 juillet 2010. Pour en obtenir une copie, veuillez communiquer avec Dewey Smith à dsmith@afn.ca.



PROJET AVEC LE HOLMES GROUP

Une première rencontre entre le personnel de l'APN et des représentants du Holmes Group (Holmes on Homes, émission de télévision à HGTV) a eu lieu durant le Forum national de politique et de planification, en mars 2010. La discussion visait à examiner la possibilité de réaliser un projet conjoint dans le cadre duquel une Première Nation pilotera une activité axée sur la conception et la planification d'une communauté verte. Ce projet vert mettra l'accent sur les questions suivantes : infrastructure, services publics, utilisation des terres, construction de nouvelles maisons, rénovation de maisons existantes et d'édifices communautaires tels que des écoles et des bureaux de conseils de bande.

Le Holmes Group a récemment confirmé sa décision de faire de ce projet une priorité organisationnelle et d'entreprendre des activités de planification. Le personnel de l'APN a par la suite tenu des réunions à l'interne et déterminé sa position en prévision des activités de planification conjointes. Ces activités conjointes doivent débiter après l'Assemblée générale annuelle 2010 de l'APN.

Le projet doit respecter le fait que les Premières Nations sont « l'autorité compétente »; les Premières Nations, ainsi que leurs fournisseurs de services techniques dûment autorisés et les organisations qui les représentent doivent également participer activement à tous les volets du processus.

Le projet mettra l'accent sur les mesures à prendre pour favoriser une responsabilité environnementale accrue, insistera sur l'efficacité énergétique et l'analyse coûts-efficacité, et tentera de répondre au continuum des besoins des Premières Nations. Il proposera une manière de planifier et de concevoir une communauté holistique verte.

L'APN travaillera activement à l'élaboration d'un processus qui permettra aux Premières Nations de participer à la sélection, la conception et la mise en œuvre du projet. Les responsables du projet utiliseront le site Web de l'APN pour communiquer avec toutes les Premières Nations; ils documenteront également tout le processus, ses différentes étapes et ses caractéristiques afin que toutes les Premières Nations puissent entreprendre des activités similaires.

Le Holmes Group a également accepté d'aider l'APN à développer le centre d'excellence défini dans la résolution n° 14/2007. Il contribuera principalement à définir les paramètres du cadre de réglementation des Premières Nations et les mesures de contrôle opérationnel qui devront être prises pour concevoir des communautés des Premières Nations vertes et durables.

FONDS D'INFRASTRUCTURE POUR LES PREMIÈRES NATIONS

Le Fonds d'infrastructure pour les Premières Nations (FIPN) regroupe trois sources de financement actuelles afin de simplifier l'accès aux fonds d'infrastructure pour les communautés des Premières Nations : le volet réservé aux Premières Nations du Fonds sur l'infrastructure municipale rurale d'Infrastructure Canada et du Fonds de la taxe sur l'essence, ainsi que les contributions provenant du Programme d'immobilisations et d'entretien d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). Les objectifs du programme sont les suivants : améliorer la santé et la sécurité des collectivités des Premières Nations, contribuer à rendre l'environnement plus propre et sain, améliorer la prestation des services publics et gouvernementaux, notamment l'enseignement et la cybersanté dans les



collectivités des Premières Nations, accroître la collaboration entre les collectivités des Premières Nations, les municipalités et les provinces, et tirer parti d'autres sources de financement pour des projets d'infrastructure.

Les projets admissibles à du financement sont classés en cinq catégories : gestion des déchets solides, systèmes énergétiques, routes et ponts à l'échelle locale, planification communautaire et développement des compétences, et connectivité. La connectivité a été ajoutée durant le troisième appel de propositions.

De nombreux projets ont été soumis dans le cadre des appels de propositions. L'exercice a démontré que des secteurs qui n'étaient pas considérés comme prioritaires devaient également avoir accès au Fonds d'infrastructure. Par exemple, durant le troisième et dernier appel de propositions, 49 % des projets présentés se classaient dans la catégorie des routes et des ponts, comparativement à 65 % durant la première ronde; 21 % avaient trait à la connectivité (la connectivité ayant été ajoutée après la deuxième ronde); 16 % portaient sur la gestion des déchets solides comparativement à 14 % à la première ronde; 7 % étaient liés aux systèmes énergétiques par rapport à 10 % durant la première ronde et 6 % avaient trait à la planification communautaire et au développement des compétences comparativement à 11 % au cours de la première ronde.

Une évaluation du programme a révélé ce qui suit :

- les objectifs correspondent aux priorités du gouvernement fédéral;
- le FIPN répond aux divers besoins et priorités des bénéficiaires des Premières Nations;
- le gouvernement fédéral a un rôle légitime, approprié et nécessaire à jouer dans le soutien du FIPN, car la plupart de ces projets n'auraient pas pu être réalisés sans un tel financement et le nombre de projets admissibles à du financement est plus important que les sommes disponibles;
- la conception et l'allocation budgétaire du FIPN correspondent, en règle générale, aux objectifs du programme, ainsi qu'aux besoins et aux priorités des Premières Nations;
- le FIPN a été mis en œuvre comme prévu, à l'exception des dates limites des appels de propositions et des données sur le rendement (rien n'indique si des résultats ou des données sur le rendement sont collectés);
- les projets réalisés ont produit les résultats prévus et amélioré la qualité de vie dans les collectivités des Premières Nations.

Durant les deux premiers appels de propositions, 94,3 millions de dollars des 127,5 millions de dollars du FIPN ont été alloués et 129 millions de dollars de plus ont été obtenus d'autres sources. Dans le cadre du troisième appel de propositions, un montant total de 140 millions de dollars était disponible, soit 33 millions de dollars non alloués au cours de la première ronde et 107 millions de dollars prévus pour la dernière ronde.

Le FIPN est géré par un comité national de surveillance composé de représentants d'Infrastructure Canada et d'AINC. L'APN y siège à titre d'observateur.



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE 31 MARS 2011

- Toutes les étapes relatives à la planification, à l'examen et à l'approbation de l'Évaluation de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996 seront terminées. Le rapport final a été distribué et révisé par les Premières Nations et leurs organisations respectives. Les commentaires et la rétroaction formulés au sujet de ce rapport serviront à encadrer la prochaine phase de renouvellement et de revitalisation de la politique. Pour l'APN, il faut que les Premières Nations participent de façon active et significative au processus de renouvellement de la politique et que les rôles et responsabilités de toutes les parties soient clairement définis et communiqués.
- Le Modèle de lignes directrices sur la Politique sur le logement des Premières Nations sera bientôt affiché. L'élaboration d'un cahier de consultation visant à aider les animateurs et les membres des Premières Nations durant le développement des politiques individuelles des Premières Nations sur le logement sera en cours. La tenue d'une séance de Formation des formateurs est prévue pour s'assurer qu'il y aura un nombre suffisant d'animateurs pour aider les Premières Nations dans chacune des régions.
- Le Secrétariat au logement et à l'infrastructure de l'APN étudiera la possibilité de tenir un Forum sur le logement et l'eau qui réunira les Premières Nations, leurs organisations et représentants dûment autorisés, divers ministères et organismes du gouvernement fédéral, des entreprises, des associations professionnelles et des fournisseurs de services techniques. Un tel forum de politique pourrait s'avérer un élément essentiel de la revitalisation et de la réforme de la Politique sur le logement dans les réserves de 1996.
- Établissement d'un portail Web qui hébergera le centre d'excellence sur le logement et les infrastructures.
- Le Holmes Group choisira la communauté des Premières Nations qui participera au projet pilote; il aidera ensuite cette communauté, ainsi que ses fournisseurs de services techniques et ses partenaires à élaborer, à définir et à mettre en œuvre un plan communautaire vert et durable.



EAU

MANDAT

En vertu des résolutions n^{os} 23/2008 et 24/2008, l'Assemblée des Premières Nations (APN) doit continuer à militer pour une consultation sérieuse sur les droits des Premières Nations liés à l'eau potable et aux eaux usées. Les résolutions n^{os} 49/2008, 51/2008, 52/2008, 12/2009, 42/2009 et 44/2009 vont également dans ce sens en ce qui concerne les droits sur les eaux et l'obligation de consulter. Ces résolutions appellent le gouvernement du Canada à entamer des consultations significatives avec les Premières Nations avant d'élaborer toute loi ou tout règlement touchant les ressources en eau des Premières Nations. La résolution n^o 12/2009 enjoignait le Chef national de prévoir une rencontre avec les ministres d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de Santé Canada pour aborder la question de l'omission du Canada de consulter adéquatement les Premières Nations.

Aux termes de la résolution n^o 50/2008, l'APN doit entamer le processus d'élaboration d'un cadre de travail en vue de la mise sur pied d'une Commission sur l'eau.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

ÉTABLISSEMENT D'UN CADRE DE RÉGLEMENTATION SUR L'EAU POTABLE ET LES EAUX USÉES DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

En février et mars 2009, Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a entamé un processus d'engagement pour mener à l'élaboration d'un cadre législatif sur l'eau potable et les eaux usées dans les collectivités des Premières Nations. Des séances d'engagement ont été tenues auprès des Premières Nations, des organisations régionales des Premières Nations, ainsi que des représentants des provinces et des territoires.

AINC a également accordé un appui financier aux régions pour qu'elles analysent les répercussions de la législation sur les Premières Nations. Les analyses d'impact ont été faites au moment où se déroulaient les séances d'engagement. Des rapports sommaires sur les séances d'engagement et les analyses d'impact ont été rédigés par l'Institut de la gouvernance. Des techniciens régionaux spécialisés dans le domaine de l'eau ont exprimé des préoccupations au sujet des rapports concernant les analyses d'impact et soutenu que la Couronne n'a pas respecté son obligation de consulter et de tenir compte des besoins des Premières Nations.

Au cours de l'été et de l'automne 2009, le personnel de la Direction de la législation d'AINC a rencontré les dirigeants politiques régionaux pour discuter de leurs préoccupations au sujet du processus de consultation entourant la législation sur l'eau. Ils ont partagé une copie papier de leur présentation « Éléments proposés d'une loi sur la salubrité de l'eau des Premières Nations ». Selon AINC, ces éléments constituaient le fondement de la loi habilitante devant être présentée à la Chambre des communes. Cette loi habilitante donnerait compétence au ministre pour commencer à élaborer des règlements sur l'eau et les eaux usées dans les collectivités des Premières Nations. AINC a déclaré que les Premières Nations



participeraient à l'activité d'élaboration des règlements qui seraient appropriés pour les collectivités des Premières Nations. Depuis lors, AINC a suggéré qu'un tel processus serait applicable dans une région souhaitant aller de l'avant et collaborer avec le gouvernement à l'élaboration de règlements pertinents la concernant.

Le 26 mai 2010, le gouvernement a présenté au Parlement le projet de loi S-11 du Sénat, une « *Loi concernant la salubrité de l'eau potable sur les terres des Premières Nations* ». La deuxième lecture de ce projet de loi a eu lieu le 3 juin 2010. Le gouvernement a expliqué qu'il s'agissait d'une question de santé et de sécurité, et non de droits. Le résumé du projet de loi se lit comme suit : « *Le texte répond à des préoccupations concernant la santé et la sécurité sur les terres de réserve et certaines terres déterminées. Il prévoit la prise de règlements relatifs à l'eau potable et au traitement des eaux usées dans les collectivités des premières nations. Ceux-ci peuvent varier d'une province à l'autre en fonction des régimes réglementaires provinciaux, mais avec les adaptations que nécessite la situation des premières nations vivant sur ces terres.* »

Il est important que les dirigeants des Premières Nations soient pleinement informés de la portée de ce projet de loi, ainsi que de ses implications sur les plans juridique et technique.

COMMISSION DES PREMIÈRES NATIONS/AUTOCHTONE SUR L'EAU

La résolution n° 50/2008 enjoignait l'APN de lancer le processus d'élaboration d'un cadre pour une Commission sur l'eau et de présenter un rapport sur l'état de ce cadre à l'Assemblée générale annuelle (AGA) 2009. Le Secrétariat au logement et aux infrastructures a obtenu une subvention du Réseau canadien de l'eau pour convoquer une réunion d'experts afin de discuter de la façon dont cette Commission sur l'eau des Premières Nations (CEPN) pourrait fonctionner. Un coordonnateur de projet a été assigné pour travailler avec le Secrétariat.

De 2007 à 2009, l'APN a finalisé un travail et une analyse sur les fonctions et la structure éventuelles d'une Commission de l'eau des Premières Nations. Le cadre conceptuel a été présenté à l'occasion du forum de l'APN sur les politiques du logement et de l'eau en février 2007. La résolution n° 15/2007 enjoignait l'APN de continuer à faire des recherches et de rechercher des moyens de soutenir et financer les Premières Nations ayant besoin d'aide pour se conformer à un cadre réglementaire sur l'eau. Si une CEPN est effectivement conceptualisée et mise en œuvre, elle pourrait contribuer à faire en sorte que la compétence en matière de gestion de l'eau soit transférée aux Premières Nations.

La prochaine étape requise pour la mise sur pied d'une CEPN consiste à collaborer étroitement au niveau régional pour lancer une CEPN pilote technique qui pourra faire la démonstration d'un système de gestion de l'eau potable et des eaux usées contrôlé par les Premières Nations dans une réserve. Une CEPN fournira une aide pratique aux Premières Nations pour la gestion de leurs réseaux d'alimentation en eau, avec ou sans cadre réglementaire. Un portail Web sera développé en vue de regrouper les pratiques exemplaires ainsi que les leçons apprises, et intégrer une approche holistique à une approche pan-communautaire favorisant des pratiques durables.



Il sera essentiel de collaborer avec AINC, Environnement Canada et Santé Canada pour s'assurer que le travail de la Commission sera approprié aux fonctions existantes. La prudence s'impose pour toute collaboration avec AINC sur ce projet dans un proche avenir afin que la CEPN demeure une entité véritablement administrée par les Premières Nations.

La résolution n° 50/2008 enjoignait l'APN de rechercher des sources de financement non fédérales pour entamer l'élaboration du cadre pour la Commission sur l'eau. Le financement octroyé par le Réseau canadien de l'eau (RCE) d'avril à septembre 2009 pour créer un Comité directeur d'experts a permis à l'APN d'organiser deux réunions d'experts dans le but de tenir des discussions et déterminer quels travaux devaient être réalisés afin que la CEPN voie le jour. La réunion stratégique sur l'eau qui a eu lieu à l'occasion de l'Assemblée extraordinaire des Chefs de 2009 a donné lieu à certaines explications contextuelles et discussions sur ce projet.

Des fonds supplémentaires ainsi que du soutien de la part de sources externes sont requis pour faire progresser ce dossier.

SÉANCES DE CONSULTATION D'ENVIRONNEMENT CANADA SUR L'ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE PANCANADIENNE SUR LA GESTION DES EFFLUENTS D'EAUX USÉES MUNICIPALES ET LA PROPOSITION DE CADRE RÉGLEMENTAIRE SUR LES EAUX USÉES D'ENVIRONNEMENT CANADA

Environnement Canada (EC) a consulté des groupes autochtones entre octobre 2007 et janvier 2008. Parallèlement à ces consultations, EC a embauché une société autochtone indépendante pour effectuer une évaluation officielle des séances de consultation avec les Autochtones. Ce rapport a été accepté par EC le 29 juillet 2008. Dans sa version finale, trois conclusions et cinq recommandations ont été soumises. Ce rapport final assorti de la réponse de la direction à l'évaluation et aux recommandations a été reçu par courriel le 10 août 2009. Il est daté du 25 février 2009.

En résumé, l'évaluation a déterminé qu'EC avait satisfait à son obligation de consulter en fonction de la définition que donne le gouvernement fédéral au terme consultation. Le ministère a cependant accepté de prendre des mesures et de communiquer avec les organismes autochtones nationaux et régionaux pour discuter des options éventuelles de la prochaine étape de la consultation et des règlements sur les eaux usées. Il a également convenu que des ajustements pourraient être requis pour de futurs dialogues avec les peuples autochtones du Canada.

La *Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales* a été avalisée en conseil des ministres le 17 février 2009. Le 20 mars 2010, Environnement Canada a publié une ébauche du règlement sur les eaux usées dans la Gazette du Canada 1, assortie d'une période de 60 jours prenant fin le 20 mai 2010 pour recueillir des commentaires. Des lettres ont ensuite été envoyées aux Premières Nations avec une copie du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées et du Résumé de l'étude d'impact de la réglementation.



À titre de suivi de la recommandation émise par l'évaluateur indépendant selon laquelle Environnement Canada devait collaborer avec des organisations régionales et nationales des Premières Nations, le ministère a coopéré avec l'APN pour élaborer un Rapport de synthèse des commentaires en vue de fournir aux Premières Nations un outil pour les aider à soumettre leurs commentaires à EC. Un atelier de deux jours a été organisé par l'APN les 20 et 21 avril 2010 avec le Groupe consultatif technique sur l'eau pour recueillir des opinions et des commentaires. Le rapport final a été distribué aux organisations et communautés des Premières Nations à compter du 14 mai 2010. Il faut noter que Environnement Canada accepte toujours des commentaires bien que la date limite initiale soit dépassée.

Certaines préoccupations ont été soulevées. Outre la capacité des systèmes d'eaux usées des Premières Nations de contrôler efficacement les substances délétères, il est également nécessaire de comprendre les répercussions juridiques et économiques du règlement proposé avant qu'il n'entre en vigueur. Plusieurs préoccupations ont été exprimées quant aux ressources nécessaires pour gérer, surveiller et mettre à l'essai les systèmes, ainsi que pour produire des rapports. Puisqu'il s'agit d'un nouveau règlement, plusieurs Premières Nations ne disposent pas de suffisamment de personnel qualifié pour accomplir les tâches requises. Un financement sera indispensable, ainsi que du temps, pour former le personnel nécessaire. On peut consulter le Rapport de synthèse des commentaires sur le site Web de l'APN (www.afn.ca).

Il est prévu que le règlement soit publié dans la Gazette du Canada 2 en décembre 2010, avant d'entrer en vigueur le 1 janvier 2011.

ÉVALUATION NATIONALE DES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DANS LES COLLECTIVITÉS DES PREMIÈRES NATIONS

Ce projet consiste à procéder à une évaluation technique des réseaux publics et privés d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que les pratiques d'entretien et de fonctionnement qui y sont associées, dans les collectivités des Premières Nations, notamment une évaluation du risque pour la santé et une analyse fonctionnelle globale (c.-à-d., des réseaux communaux, ainsi que des systèmes privés, notamment les puits, citernes, champs d'épuration, etc.) dans chaque collectivité. Le 25 mai 2009, AINC a octroyé le contrat à Neegan-Burnside, une entreprise ontarienne d'ingénieurs-conseils autochtone. La seconde phase de l'étude est en cours et les inspections devraient être terminées cet été. Les rapports préliminaires suivant la première phase des inspections communautaires ont été envoyés aux Premières Nations et une vérification des faits énoncés a été demandée. Malheureusement, les Premières Nations n'ont pas eu la possibilité de commenter les recommandations proposées dans le cas de leurs communautés car AINC soutient que ces rapports constituent une étude indépendante de leurs besoins. Des préoccupations ont été soulevées quant à la possibilité que le consultant parvienne à une conclusion différente de celle d'une étude technique distincte.

Les résultats devraient être publiés au moment de la préparation d'une proposition au Conseil du Trésor visant le renouvellement pour cinq ans de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières Nations. Dans le cadre du budget 2010, une prolongation du Plan d'action sur l'eau et les eaux usées des Premières Nations a été annoncée pour deux ans, soit 2010-2011 et 2011-2012. Cette prolongation de deux



ans de la Stratégie de gestion de l'eau des Premières Nations permettra de procéder aux évaluations et à l'étude des résultats.

L'administration centrale d'AINC a créé des postes de coordonnateurs régionaux pour travailler sur ce projet. Le directeur intérimaire du Secrétariat au logement et aux infrastructures de l'APN est l'un de ces coordonnateurs. Le Secrétariat au logement et aux infrastructures participe à des téléconférences hebdomadaires et fournit des mises à jour aux techniciens régionaux spécialisés en eau. Le projet doit être achevé en décembre 2010.

PROTOCOLES D'AINC POUR LES RÉSEAUX D'ALIMENTATION EN EAU, DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET LES SYSTÈMES DÉCENTRALISÉS

AINC continue à modifier le Protocole pour la salubrité de l'eau potable dans les communautés des Premières Nations, qui est en vigueur depuis 2006. AINC travaille actuellement à l'élaboration de deux nouveaux protocoles (versions provisoires), l'un pour le traitement et l'élimination des eaux usées et l'autre pour les réseaux décentralisés d'alimentation en eau et de traitement des eaux usées. Le protocole sur les eaux usées pourra être appliqué de façon similaire par les Premières Nations et entrera dans le cadre des ententes de contribution visant les Premières Nations. Il incombera aux Premières Nations de satisfaire à ses exigences.

Le protocole sur les réseaux décentralisés porte sur les fosses septiques et les puits individuels. AINC révisé actuellement sa politique sur le financement des fosses septiques et des puits individuels et examine la possibilité de financer de tels systèmes. La politique s'applique à un minimum de cinq logements; elle ne sera pas rétroactive et n'entrera en vigueur qu'à compter de la date de la demande. Cela fera également partie de l'entente de financement visant les Premières Nations. Ces protocoles sont encore en cours d'élaboration.

Le Secrétariat au logement et aux infrastructures et le Groupe consultatif technique sur l'eau de l'APN ont soumis des commentaires sur les versions préliminaires de ces protocoles. L'objectif consiste à évaluer les réseaux publics et privés d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées, ainsi que les pratiques qui y sont associées. AINC vient de publier une révision provisoire de la politique sur le Programme d'immobilisations et d'entretien en ce qui a trait à l'eau potable et aux eaux usées ainsi que des normes correspondantes sur les niveaux de service. Cette ébauche de politique englobe maintenant le financement des réseaux sur place doté d'une gestion centralisée (puits, approvisionnement en eau par camion, bassins d'entreposage d'eau, service de vidange des eaux usées, fosses septiques et champs d'épuration).



RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI DÉCEMBRE 2010

- Poursuivre avec le gouvernement les travaux sur le projet de loi sur l'eau et les eaux usées de la façon suivante :
 - o trouver des occasions de collaborer avec le gouvernement du Canada en vue d'un processus de consultation adéquat;
 - o si la loi habilitante est votée, veiller à ce que les Premières Nations disposent des ressources et participent pleinement à l'élaboration du règlement;
 - o faire en sorte d'aider les Premières Nations/régions qui pourraient décider de d'élaborer un règlement qui leur soit propre;
 - o rappeler au gouvernement du Canada que l'écart en matière de ressources liées aux infrastructures doit être résolu avant la mise en œuvre de tout cadre de réglementation sur l'eau et les eaux usées.
- Travailler de concert avec AINC à la réalisation de l'Évaluation technique nationale pour s'assurer que le consultant exécute correctement le projet et fournisse un portrait exact des besoins des Premières Nations en matière d'installations pour l'alimentation en eau et le traitement des eaux usées;
- Travailler en collaboration avec Santé Canada pour résoudre les problèmes liés à l'eau;
- continuer à soumettre des commentaires sur les protocoles visant les réseaux d'alimentation en eau, de traitement des eaux usées et les systèmes décentralisés;
- poursuivre l'élaboration d'un cadre conceptuel sur le fonctionnement éventuel d'une Commission sur l'eau des Premières Nations;
- Déterminer s'il est nécessaire d'organiser un autre Forum sur le logement et l'eau.
- Mettre en place un portail Web pour abriter un Centre d'excellence intégré du logement et des infrastructures.



PÊCHES

Le personnel du Secteur de la gestion de l'environnement de l'Assemblée des Premières Nations – Unité des pêches travaille à l'élaboration et à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les pêches 2010-2015 de l'APN (SNP-APN). Les ressources halieutiques, aquatiques et océaniques continuent à composer une partie intégrale de la diète, du mieux-être socioéconomique et de la survie culturelle des communautés des Premières Nations des zones côtières et intérieures. La SNP-APN a pour but d'aider à restaurer le rôle qui revient de droit aux Premières Nations en ce qui a trait à la gestion des pêches et à fournir un plan à long terme qui englobe la reconnaissance, la protection et la mise en œuvre des droits ancestraux et issus de traité des Premières Nations.

La Stratégie nationale des pêches aborde toute une gamme de lois, de politiques et de secteurs de programmes clés du Ministère des Pêches et des Océans (MPO), ce qui permet de communiquer les différentes incidences techniques dans le cadre de séances de dialogues mixtes avec les Premières Nations. Ces importantes séances de dialogue permettent également de rappeler au gouvernement qu'il doit consulter et accommoder les Premières Nations sur les questions qui peuvent avoir une incidence sur leurs droits ancestraux et leurs droits issus de traités. De plus, la Stratégie appuie et encourage les activités autochtones durables liées aux pêches, ainsi qu'aux ressources aquatiques et océaniques, qui pourraient ouvrir de nouvelles portes et permettre d'explorer de nouveaux débouchés.

La résolution n° 83/2008 visait le renforcement et le renouvellement du mandat de l'APN pour favoriser le développement et la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie nationale des pêches qui comprenne un plan stratégique ayant pour but de soutenir l'élaboration de nouveaux plans d'action de développement technique, environnemental et socioéconomique. Ces stratégies aideront à partager les modèles d'affaires et favoriseront le développement de plans environnementaux durables pour que les Premières Nations soient mieux équipées pour développer leur économie, créer de la richesse et des emplois dans leurs collectivités et qu'elles soient en mesure d'adopter des pratiques environnementales.

Au cours des cinq prochaines années, la Stratégie examinera la possibilité d'établir des sociétés, des institutions et des commissions de pêche dont les Premières Nations seront les propriétaires-exploitants. La Stratégie étudiera également la possibilité de mener de nouveaux projets de recherche et d'établir des partenariats commerciaux, et elle développera des relations profitables avec des universités, des entreprises, le secteur privé, diverses fondations et les gouvernements. L'unité des Pêches a établi une priorité stratégique à l'échelle nationale. Il est impératif que tous les droits des Premières Nations soient respectés et que les Premières Nations fassent partie du processus de prise de décisions pour toutes les questions ayant une incidence sur leur vie.

PRINCIPALES QUESTIONS ET ACTIVITÉS

NOUVEAU PROTOCOLE RELATIONNEL ENTRE L'APN ET MPO

Les Premières Nations exigent la mise en place d'un mécanisme de haut niveau dans le but d'établir de meilleures relations avec Pêches et Océans (MPO) en ce qui a trait aux communications et à l'élaboration



des politiques. Le 3 décembre 2009, le Chef national Shawn A-in-chut Atleo et la ministre de Pêches et Océans Canada Gail Shea ont convenu d'établir un protocole relationnel national mixte APN-MPO. Le Protocole permettra d'établir des partenariats de collaboration sur l'élaboration de politiques et la mise en place de mécanismes de communication transparents qui soient efficaces, opportuns et responsables dans le cadre d'un processus de dialogue respectueux, pour tous les secteurs de MPO, tant à l'échelle nationale que régionale.

Le Protocole relationnel national APN/MPO met l'accent sur la nécessité d'entretenir des discussions régulières avec les Premières Nations durant les processus de révision mixtes afin de s'assurer que les lois, les politiques et les programmes gouvernementaux respectent pleinement leurs droits ancestraux et issus de traités. Le Protocole aborde également sur la nécessité de mettre en place des processus de consultation et d'accommodement transparents et responsables afin d'assurer une communication efficace en ce qui a trait à la gestion des pêches et à la prise de décisions. Lorsqu'une ébauche acceptable sera prête, le Protocole pourra alors être signé par le Chef national et la ministre de Pêches et Océans, dans le cadre de leurs processus de ratification respectifs.

COMITÉ NATIONAL SUR LES PÊCHES DE L'APN

Le Comité national sur les pêches de l'APN (CNP) s'est réuni sur le territoire de la nation Okanagan pour discuter des différents éléments et priorités de la Stratégie nationale des pêches (SNP). Les Premières Nations ont fait valoir la nécessité de prendre part à des discussions et des activités dans l'objectif de « reprendre nos pêches », le thème central du cadre de la SNP. Il s'agit maintenant d'élaborer une stratégie équilibrée qui favorisera les initiatives économiques et environnementales qui permettront de créer des collectivités durables par l'entremise des pêches. Les Premières Nations ont également exprimé leurs préoccupations en ce qui concerne la diminution des ressources et les questions liées à la gestion des pêches.

Le CNP a aussi offert son soutien à la bande indienne Okanagan dans les efforts qu'elle déploie pour protéger l'approvisionnement en eau de ses communautés. L'eau est une ressource importante et de nombreux efforts sont déployés pour protéger le bassin hydrographique du ruisseau de Brown (Brown's Creek) contre les activités des forestières. L'exploitation forestière menace les sites archéologiques et la principale source d'approvisionnement en eau de sept Premières Nations. Le Chef national Atleo a également offert son soutien à la bande indienne Okanagan en ce qui a trait à la protection de ses droits sur les eaux.

GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR LES PÊCHES

Le Comité national sur les pêches de l'APN se réunit une fois par année pour examiner toutes les questions liées aux pêches. Sous la direction de ses deux nouveaux coprésidents, les Chefs régionaux Roger Augustine et Eric Morris, le Comité a mis sur pied le Groupe de travail national sur les pêches (GTNP) qui élaborera des stratégies et des plans d'action dans le but d'offrir du soutien technique et politique sur les questions liées aux pêches qui sont abordées durant les conférences téléphoniques mensuelles.



Dans le cadre de l'ordre du jour de sa rencontre, le Groupe a évoqué la forte probabilité que la nouvelle *Loi sur les pêches* reconnaisse l'importance de l'enquête Cohen sur le déclin des stocks de saumon sockeye dans la rivière Fraser, en Colombie-Britannique, et il a soulevé certaines préoccupations relativement à la conservation du saumon de l'Atlantique, dans l'Est.

Le Groupe de travail s'est aussi engagé à élaborer des plans proactifs pour les autres stocks de poissons qui ont connu un recul et à aborder d'autres questions qui ont une incidence sur les activités et les droits de pêche des Premières Nations. L'accès prioritaire des Premières Nations demeure un principe clé dans toutes les questions liées à la gestion des pêches. Le Groupe de travail propose également des manières d'encourager les jeunes à participer à la stratégie globale. L'APN continue à appuyer les Premières Nations dans ses efforts pour promouvoir des pêches durables et elle leur offre son aide au besoin.

SOUTIEN DE L'APN EN CE QUI A TRAIT AUX PÊCHES

L'APN a fourni du soutien à de nombreuses Premières Nations, y compris aux Premières Nations de l'Atlantique, notamment en ce qui a trait à la réduction des quotas pour le crabe des neiges, à un accès accru au turbot et à la protection du saumon de l'Atlantique. En ce qui concerne les pêches en eaux intérieures, les efforts des Premières Nations ont été principalement axés sur la protection des droits issus de traités en matière de poisson, sur la protection des habitats, sur l'examen des répercussions du Bureau de gestion des grands projets, ainsi que sur les améliorations à apporter à l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Sur la côte Ouest, l'APN a fourni des comptes rendus et assisté à l'assemblée du BC Fish Council à Chehalis, C.-B.; elle a de plus offert son aide technique dans le cadre de la réforme de la réglementation de l'aquaculture et de la crise du saumon dans la rivière Fraser.

L'APN appuie l'Agence Mamu Innu Kaikusseht (AMIK) dans les efforts qu'elle déploie pour mettre en place une nouvelle initiative internationale de commercialisation. L'AMIK s'occupe également de la transformation des produits de la mer et a développé des projets liés à l'aquaculture, la recherche scientifique, ainsi qu'au développement et à la gestion des ressources. L'AMIK adopte maintenant de nouvelles approches en termes de commercialisation à l'échelle internationale; elle utilise en effet un tipi autochtone comme kiosque de présentation dans le but de fournir une expérience unique et de faire connaître la vision des Premières Nations.

Le Chef national Atleo a assisté à l'ouverture officielle de Minigoo Fisheries inc. de la Première Nation de Lennox Island, à l'Î.-P.-É., qui est la première et la seule Première Nation au Canada à détenir et à exploiter une installation de transformation du homard. Les efforts de Minigoo Fisheries permettront un accès accru à la pêche commerciale du homard par les Premières Nations, ainsi que sa commercialisation au pays et à l'étranger. Minigoo Fisheries est un excellent exemple de collaboration entre une Première Nation et le secteur privé dans le but d'assurer une croissance économique à long terme, tant pour l'économie des Premières Nations que celle du Canada. Les Premières Nations telles que la Première Nation de Lennox Island démontrent la teneur que doivent avoir les nouvelles relations et qu'elles doivent être les nouvelles normes en matière de coopération.



GROUPE DE TRAVAIL NATIONAL SUR L'HABITAT

L'APN a mis sur pied un groupe de travail national sur l'habitat qui offre un forum aux Premières Nations pour discuter des nombreuses politiques, révisions législatives et des programmes. Les directives opérationnelles de la politique sur l'habitat doivent faire l'objet d'une révision et les Premières Nations ont commencé à examiner la situation et à fournir des recommandations sur la manière de renforcer les dispositions concernant l'habitat et les évaluations environnementales. Des ressources liées à l'habitat doivent être mises en place afin que les Premières Nations puissent présenter leurs points de vue et fournir des conseils en matière d'analyse de politique, particulièrement en ce qui a trait à la prévisibilité, à l'évaluation des risques, au renforcement des partenariats, à la prise de décisions, aux projets d'envergure et aux mesures de conformité en matière d'habitat.

AQUACULTURE

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) a lancé une Initiative nationale pour des plans d'action stratégiques en aquaculture - *Favoriser le développement durable de l'aquaculture au Canada*. Les Premières Nations ont différents points de vue sur le développement de l'aquaculture, notamment en ce qui concerne la protection des droits ancestraux et issus de traités, la compétence, la protection environnementale, la mise en valeur des espèces et les possibilités de développement économique.

En février 2009, la Cour suprême de la C.-B. a statué que le gouvernement britanno-colombien n'avait pas le droit de réglementer les piscifactures de saumon. Les poissons élevés dans une piscifaculture font partie du secteur des pêches, et non de l'agriculture, et par conséquent, le droit exclusif de réglementation dans ce domaine appartient au gouvernement fédéral. À la suite de la décision *Morton*, les cours ont exigé que le gouvernement fédéral adopte, avant le 18 décembre 2010, une nouvelle loi sur l'aquaculture des poissons en vertu d'un nouveau cadre réglementaire du MPO.

Le BC First Nation Fisheries Council (Conseil sur les pêches des Premières Nations de la C.-B.) a tenu une série de rencontres communautaires sur l'élaboration d'un nouveau règlement sur l'aquaculture en C.-B. Son rapport final est disponible sur la page Aquaculture du site Web du Fisheries Council. L'APN continue à fournir son appui aux Premières Nations de la C.-B. au besoin.

Au cours des prochains mois, les règlements concernant l'aquaculture pourraient être radicalement modifiés en C.-B., et peut-être même dans le reste du pays. Des dirigeants de l'APN ont rencontré des représentants de la division Aquaculture du MPO et discuté de la possibilité de former un Groupe de travail national sur l'aquaculture afin de permettre aux Premières Nations de donner leur avis sur le développement de l'Initiative nationale pour des plans d'action stratégiques en aquaculture du MPO, afin qu'elles puissent se préparer aux séances de consultation qui seront menées et faire valoir leurs points de vue en matière d'aquaculture. Il est important que les Premières Nations qui ne partagent pas les mêmes points de vue en matière d'aquaculture donnent leur avis et qu'elles contribuent au plan global en matière d'aquaculture; il faut aussi que le MPO mène des consultations adéquates auprès des Premières Nations.



LOI SUR LES ESPÈCES EN PÉRIL (LEP)

La *Loi sur les espèces en péril (LEP)* peut avoir plusieurs répercussions sur les Premières Nations, dont les suivantes : réduction des possibilités de pêche à des fins alimentaires, sociales, rituelles et commerciales, modifications aux engins de pêche, restrictions sur les prises accidentelles, fermeture de certaines zones de pêche, et fermeture ou diminution de certaines pêches. La *LEP* fait référence aux connaissances traditionnelles des Autochtones en ce qui a trait à l'évaluation des espèces.

Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable est responsable de la révision de la *Loi sur les espèces en péril*. Le Chef national a comparu devant le Comité permanent pour présenter la proposition de l'APN sur la *LEP* qui s'applique aux espèces terrestres et aquatiques. Bon nombre de Premières Nations ont également eu l'occasion de participer à la révision de la *LEP* pour s'assurer que les modifications proposées à la loi existante ne portent pas atteinte aux droits ancestraux et aux droits issus de traités.

Plusieurs des problèmes qui affecteront les Premières Nations ne sont pas encore clairement exposés dans la *Loi*. Par exemple, environ 14 règlements qui seront en vigueur dans le cadre de la *LEP* n'ont pas encore été rédigés, notamment ceux qui ont trait à la compensation; le point de vue des Premières Nations pourrait être très utile durant cet exercice.

La Trousse d'outils sur le volet aquatique de la *LEP* et le Guide de survie à la *LEP* de l'APN ont été mis à jour et révisés; ils seront bientôt disponibles sur le site Web et sur le portail de l'unité des Pêches de l'APN. L'APN continue à fournir de l'information pour faire connaître à ses membres quelles pourraient être les répercussions possibles sur leurs droits et leurs intérêts économiques. L'APN a donné suite à plusieurs demandes du Service canadien de la faune et du ministère des Pêches et des Océans concernant d'éventuelles listes d'espèces. L'APN continuera à surveiller les développements liés à la révision de la *LEP* et fournira de l'aide technique, s'il y a lieu.

DÉCISION NUU-CHAH-NULTH

Le 3 novembre 2009, le Nuu-chah-nulth Tribal Council a connu une victoire historique en Cour suprême de la C.-B. lorsque cette dernière a reconnu aux nations Nuu-chah-nulth le droit ancestral de pêcher et de vendre toutes les espèces de poisson présentes sur leurs territoires.

Dans sa décision, la Cour suprême a indiqué que les nations Nuu-chah-nulth ont démontré leur droit à pêcher le poisson présent sur leurs territoires et qu'elles ont établi un droit de le vendre. La Cour n'a toutefois pas statué sur la question du « titre » puisque cela aurait été redondant compte tenu du fait qu'il était déjà revendiqué dans le droit de pêcher et le droit de vendre le poisson. Même si la décision a été portée en appel, il est essentiel que les Premières Nations appuient le Nuu-chah-nulth Tribal Council, pour que d'autres nations puissent éventuellement profiter d'un règlement positif. L'APN continuera à surveiller la situation et fournira de l'aide, s'il y a lieu.



RENOUVELLEMENT DES SCIENCES DU MPO

Les Premières Nations ont exprimé la nécessité d'augmenter les capacités liées aux activités scientifiques et de contrôle de leurs plans intégrés de gestion des pêches. La collecte, le repérage et la gestion des données scientifiques ont posé un défi de taille aux Premières Nations. Par leur engagement et leur participation, les Premières Nations pourraient apporter une valeur ajoutée à l'initiative de renouvellement des sciences de Pêches et Océans en puisant dans leurs bases de connaissances écologiques locales, et favoriser ainsi la mise en place de plans d'action en matière d'intendance dans les communautés. L'APN et la Direction du renouvellement des sciences de Pêches et Océans ont commencé à chercher des manières de mettre en œuvre ou d'établir un processus parallèle fondé sur les connaissances traditionnelles autochtones.

REPRÉSENTATION AUTOCHTONE AU SEIN DES ORGANISMES RÉGIONAUX, NATIONAUX ET INTERNATIONAUX DE GESTION DES PÊCHES

L'APN a dressé une liste des organismes de gestion des pêches qui existent à l'échelle fédérale, provinciale et territoriale. Un très faible nombre de membres des Premières Nations siègent au sein de tels organismes. L'APN appuie les Premières Nations qui désirent participer activement aux processus bilatéraux et trilatéraux avec le gouvernement qui visent à fournir de l'information et à développer une obligation redditionnelle, et en fin de compte, d'accroître et d'améliorer les communications avec les Premières Nations.

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Plusieurs résolutions de l'APN demandent une révision mixte de l'exploitation et des fonctions de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (OCPED). Une révision mixte permettrait d'évaluer la gestion des pêches et des régimes de réglementation pour s'assurer que les pêcheurs autochtones soient des partenaires à part entière des gouvernements fédéral et provinciaux. Les Premières Nations ont manifesté leur intérêt à participer à la révision mixte qui a pour but d'évaluer l'OCPED, à chercher des manières de l'améliorer, notamment un programme de subventions destiné aux pêcheurs, et à examiner la possibilité d'établir une entité autochtone.

PORTAIL WEB SUR LES PÊCHES DE L'APN

Le nouveau portail sur les pêches de l'APN est une application Web sécurisée qui sert à partager l'information sur les pêches. Il offre à l'APN et aux Premières Nations un centre d'échange / entrepôt virtuel où l'on peut trouver des documents électroniques sur divers sujets liés aux pêches qui ont été préparés par différentes organisations nationales œuvrant dans le domaine, ainsi que par l'unité des Pêches de l'APN. Le portail permet aux utilisateurs de partager des documents, des bibliothèques, des événements, des avis, des tâches et des liens.



MISE EN ŒUVRE DE LA LOI SUR LES OCÉANS

La *Loi sur les océans* (1996) reconnaît trois zones et accorde au ministre fédéral des Pêches et des Océans le pouvoir spécifique de régler les zones océaniques sous sa juridiction. Elle crée trois importants outils pour la protection de l'environnement océanique du Canada : la Stratégie nationale des océans (2002), les plans de gestion intégrée, et elle permet au ministre de désigner des aires marines protégées et d'imposer ainsi des restrictions légales sur l'utilisation d'une zone précise.

La Direction générale des Océans du MPO a l'intention de tenir des séances d'Information dans les communautés des Premières Nations dans le but d'aborder les questions et les préoccupations liées au processus de gestion des océans, de recueillir leurs commentaires et de discuter des initiatives locales pertinentes sur les aires marines protégées. L'APN et le MPO essaient actuellement de mettre en place un groupe de travail qui examinera en détail le Plan d'action sur les océans du MPO.

RÉALISATIONS ATTENDUES D'ICI LE MOIS DE DÉCEMBRE 2010

- Coordination d'une réunion du Groupe national d'analyse politique et du Comité national sur les pêches, et organisation des séances du Groupe de travail national sur l'habitat avec les Premières Nations et les différents secteurs du MPO.
- Formation d'un groupe de travail national mixte sur l'aquaculture et d'un groupe de travail national mixte sur les océans, et détermination de leur mandat.
- Publication et distribution d'un guide d'information en langage clair sur le Programme autochtone de gestion de l'habitat dans les régions intérieures (PAGHRI) destiné aux Premières Nations des régions intérieures.
- Publication et distribution des outils qui serviront de ressources dans les cas suivants : évaluations environnementales, gestion de projets de grande envergure, Règlement sur les effluents des mines de métaux et conformité réglementaire, tendances en ce qui a trait à la gestion des pêches, et un guide sur la gestion autochtone des ressources aquatiques et océaniques et des composantes du PAGHRI.
- Finalisation du mandat et rédaction du cadre de travail du Groupe de travail national sur les pêches.
- Publication et distribution de la Trousse d'outils sur le volet aquatique de la LEP.
- Développement d'outils de communication, mise à jour du répertoire des spécialistes et des bases de données, et alimentation du portail de l'APN sur les pêches.
- Révision de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce dans le but d'y apporter des améliorations.
- Présentation des commentaires et de la rétroaction des Premières Nations sur l'Initiative nationale pour des plans d'action stratégiques en aquaculture du MPO.
- Finalisation de l'analyse et des recommandations des Premières Nations sur la *Loi sur les pêches*.
- Finalisation des comptes rendus des réunions des groupes de travail, du Groupe national d'analyse politique et du Comité national sur les pêches.



États financiers consolidés de

**LA FRATERNITÉ DES INDIENS
DU CANADA**

31 mars 2010

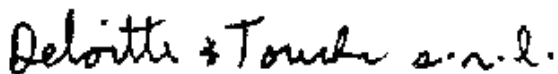
Rapport des vérificateurs

Au Conseil de direction de
La Fraternité des Indiens du Canada

Nous avons vérifié le bilan consolidé de La Fraternité des Indiens du Canada au 31 mars 2010 et les états consolidés des revenus et des dépenses, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada. Conformément aux exigences de la Loi sur les corporations canadiennes, nous déclarons qu'à notre avis, ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.



Comptables agréés
Experts-comptables autorisés

Le 28 mai 2010

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
États financiers consolidés
31 mars 2010

	<u>PAGE</u>
État consolidé des revenus et des dépenses	1
Bilan consolidé	2
État consolidé de l'évolution de l'actif net	3
État consolidé des flux de trésorerie	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5 - 15
Annexe 1 - État des revenus et des dépenses - AINC	16 - 18
Annexe 2 - État des revenus et des dépenses - autres organismes de financement	19 - 20
Annexe 3 - État des revenus et des dépenses - Fonds en fiducie	21

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé des revenus et des dépenses

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Revenus		
Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) (annexe 1)	12 363 879 \$	11 772 026 \$
Santé Canada (annexe 2)	7 276 576	10 509 219
Inforoute santé du Canada (annexe 2)	103 047	-
Agence de la santé publique du Canada (annexe 2)	99 501	-
Agence canadienne de développement international (annexe 2)	47 164	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada (RHDC) (annexe 2)	174 582	316 039
Pêches et océans Canada (annexe 2)	664 194	757 268
Environnement Canada (annexe 2)	194 147	187 028
Société de gestion des déchets nucléaires (annexe 2)	199 935	174 020
Tous les autres organismes de financement (annexe 2)	750 393	783 220
Patrimoine canadien (annexe 2)	-	374 721
Résolution des questions de pensionnats indiens Canada (RQPIC) (annexe 2)	-	799 811
Fonds en fiducie (annexe 3)	80 389	73 748
	21 953 807	25 747 100
Dépenses		
Publicité, promotion et publications	219 117	405 480
Amortissement des immobilisations corporelles	352 423	306 050
Assurance	30 062	26 159
Divers	125 992	102 629
Mauvaises créances	-	689 129
Dépenses de bureau	1 087 425	1 488 088
Honoraires professionnels	2 570 511	3 925 373
Prestation de services régionaux	2 537 874	2 947 519
Loyer	1 917 808	1 539 193
Salaires et avantages sociaux	8 330 972	9 087 924
Déplacements et réunions	4 569 528	6 858 958
	21 741 712	27 376 502
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES REVENUS SUR LES DÉPENSES	212 095 \$	(1 629 402) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Bilan consolidé

au 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 885 539 \$	1 723 135 \$
Actif détenu en fiducie (note 6)	20 987	19 637
Certificat de placement garantie	9 268	-
Subventions et contributions à recevoir (note 3)	2 981 919	4 842 792
Autres débiteurs	1 582 178	1 608 961
TPS à recouvrer	152 503	242 627
Frais payés d'avance	164 130	201 029
	6 796 524	8 638 181
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4)	1 134 159	1 386 152
	7 930 683 \$	10 024 333 \$
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer	5 581 423 \$	7 169 068 \$
Passif détenu en fiducie (note 6)	20 987	19 637
Apports reportés (note 7)	1 235 901	427 522
Apports excédentaires (note 8)	531 167	1 750 114
Tranche de la dette à long terme échéant à moins d'un an (note 9)	212 136	212 136
	7 581 614	9 578 477
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 10)	97 587	194 333
DETTE À LONG TERME (note 9)	266 225	478 361
	7 945 426	10 251 171
ÉVENTUALITÉ (note 11)		
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	558 211	501 322
Fonds affectés (note 12)	206 671	227 943
Fonds non affectés - opérations générales	(779 625)	(956 103)
	(14 743)	(226 838)
	7 930 683 \$	10 024 333 \$

AU NOM DU CONSEIL DE DIRECTION

_____ Shawn A-in-chut Atleo, Chef national

_____ Pierre Simon, Chef régional, Président du Comité de gestion

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé de l'évolution de l'actif net de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Investi en immobilisations corporelles	Fonds affectés	Fonds non affectés - opérations générales	Total	
				2010	2009
SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	501 322 \$	227 943 \$	(956 103) \$	(226 838) \$	1 402 564 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	-	(21 272,00)	233 367	212 095	(1 629 402)
Acquisition d'immobilisations corporelles	100 430	-	(100 430)	-	-
Remboursements sur la dette connexe	212 136	-	(212 136)	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	(352 423)	-	352 423	-	-
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	96 746	-	(96 746)	-	-
SOLDE À LA FIN DE L'ANNÉE	558 211 \$	206 671 \$	(779 625) \$	(14 743) \$	(226 838) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
RENTRÉES (SORTIES) NETTES D'ENCAISSE LIÉES AUX ACTIVITÉS SUIVANTES :		
EXPLOITATION		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	212 095 \$	(1 629 402) \$
Éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(96 746)	(94 420)
Amortissement des immobilisations corporelles	352 423	306 050
Augmentation (diminution) des apports reportés	808 379	(1 204 323)
Augmentation (diminution) des apports excédentaires	(1 218 947)	490 428
	57 204	(2 131 667)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 13)	427 034	3 038 286
	484 238	906 619
INVESTISSEMENT		
Achat d'investissements	(9 268)	-
Vente d'investissements	-	400 000
Acquisition d'immobilisations corporelles	(100 430)	(113 260)
	(109 698)	286 740
FINANCEMENT		
Remboursements sur la dette à long terme	(212 136)	(212 136)
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	162 404	981 223
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	1 723 135	741 912
ENCAISSE À LA FIN DE L'ANNÉE	1 885 539 \$	1 723 135 \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

1. NATURE DES ACTIVITÉS

La Fraternité des Indiens du Canada (la "corporation"), constituée en vertu de la Partie II de la Loi sur les corporations canadiennes du 29 septembre 1970, poursuit les objectifs suivants :

- favoriser la solution des problèmes auxquels sont confrontées les Premières Nations;
- servir d'organisme national dans le but de représenter les Premières Nations et de diffuser de l'information à leur intention;
- étudier, de concert avec les représentants des Premières Nations à travers le Canada, les problèmes auxquels les Premières Nations font face et s'adresser au gouvernement et à d'autres organismes au nom des Premières Nations;
- favoriser et promouvoir le maintien de la culture et des valeurs des Premières Nations; et
- servir de porte-parole national pour les Premières Nations à travers tout le Canada.

La corporation sert de secrétariat à l'Assemblée des Premières Nations ("APN").

La corporation est un organisme sans but lucratif et à ce titre, n'est pas soumise à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Instruments financiers

Tous les actifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de transaction, détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances ou comme disponibles à la vente. Tous les passifs financiers doivent être classés soit comme détenus à des fins de transaction ou autres passifs.

Le classement des instruments financiers dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation au moment de leur comptabilisation initiale. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée et les coûts de transactions relatifs aux placements sont passés en charge lorsqu'ils sont encourus.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Classement effectué par la corporation :

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Actif détenu en fiducie	Détenus à des fins de transaction
Certificat de placement garanti	Détenus jusqu'à l'échéance
Subventions et contributions à recevoir	Prêts et créances
Autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Passif détenu en fiducie	Autres passifs
Apports excédentaires	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Ces actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur à la date du bilan. Les fluctuations de la juste valeur qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés sont inclus dans les autres revenus.

Prêts et créances

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Détenus jusqu'à l'échéance

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins toute dévaluation.

Autres passifs

Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Constatation des revenus

La corporation adopte la méthode du report pour comptabiliser ses apports.

Les apports non affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent lorsque reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être évalué avec vraisemblance et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Constatation des revenus (suite)

Les apports affectés sont constatés comme revenus du programme pertinent dans l'exercice au cours duquel les dépenses afférentes sont encourues.

Les apports reçus et affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont reportés et constatés comme revenus selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises.

Principes de consolidation

Les états financiers englobent les comptes de la corporation et ceux du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada, entité qui relève de la corporation. Toutes les opérations importantes entre ces organismes et leurs soldes ont été éliminés pour fins de consolidation.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont constatés à la juste valeur estimative à la date de l'apport.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les durées de vie utiles suivantes :

Ordinateurs	3 ans
Matériel de bureau	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports excédentaires

Dans le cadre de certains programmes, l'excédent des revenus sur les dépenses doit parfois être remboursé et est comptabilisé à titre de passif. Lorsque l'approbation de conserver les fonds est reçue, l'excédent est alors comptabilisé comme revenu.

Ventilation des dépenses

La ventilation des dépenses administratives entre les programmes ou les organismes de financement est effectuée conformément à la base de répartition et aux montants maximum ou pourcentages mentionnés dans chacun des différents accords de contribution conclus par la corporation.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux PCGR du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. La durée de vie utile des immobilisations corporelles et la valeur de réalisation nette des subventions, des contributions et des autres débiteurs sont les éléments les plus significatifs pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Modifications comptables - Chapitre 4400, Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif

En septembre 2008, l'ICCA a publié les changements à plusieurs chapitres dans la série 4400, intitulée *Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif*. Ces changements s'appliquent aux états financiers des exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009. Par conséquent, la corporation a adopté les changements aux normes au cours de son exercice débutant le 1^{er} avril 2009. Les changements comprennent : a) les lignes directrices fournies dans l'application du chapitre 1100, intitulé *Principes comptables généralement reconnus*; b) l'annulation de l'exigence de présenter l'actif net investi en immobilisations corporelles séparément; c) l'exigence de fournir les revenus et les dépenses en accord avec le CPN-123, intitulé *Présentation du montant brut ou du montant net des produits selon que l'entreprise agit pour son propre compte ou à titre d'intermédiaire*; d) l'exigence de fournir un état des flux de trésorerie conformément au chapitre 1540, intitulé *États des flux de trésorerie*; e) l'exigence d'appliquer le chapitre 1751, intitulé *États financiers intermédiaires* lors de la préparation des états financiers intermédiaires selon les PCGR; f) l'exigence des organismes sans but lucratif de comptabiliser les immobilisations corporelles afin d'amortir et de déterminer la dépréciation de ces immobilisations corporelles de la même manière que les autres entités qui se conforment aux PCGR; g) l'exigence de présenter les opérations entre apparentés conformément au chapitre 3840, intitulé *Opérations entre apparentés*; h) nouvelles exigences de divulgation en ce qui concerne les coûts alloués au financement et au soutien général.

L'ICCA a publié les changements au chapitre 1000, intitulé, *Fondements conceptuels des états financiers*, qui précisent les critères pour comptabiliser un actif.

Ces modifications n'ont pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS À RECEVOIR

Les subventions et contributions à recevoir s'établissent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Agence du développement international du Canada	- \$	85 000 \$
Affaires indiennes et du Nord Canada	1 231 885	1 611 803
Santé Canada	233 643	427 840
Patrimoine canadien	1 335 159	1 513 938
Résolution des questions des pensionnats indiens Canada	85 000	85 000
Ressources humaines et développement des compétences Canada	-	290 000
Pêches et océans Canada	462 100	1 190 432
Environnement Canada	114 626	202 526
Société de gestion des déchets nucléaires	119 680	125 382
Justice du Canada	5 200	-
Agence de la santé publique du Canada	99 501	-
	3 686 794	5 531 921
Provision pour mauvaises créances	(704 875)	(689 129)
	2 981 919 \$	4 842 792 \$

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2010</u>			<u>2009</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Matériel				
informatique	1 786 728 \$	1 651 153 \$	135 575 \$	200 732 \$
Matériel de bureau	584 728	469 803	114 925	138 624
Améliorations locatives	1 631 370	747 711	883 659	1 046 796
	4 002 826 \$	2 868 667 \$	1 134 159 \$	1 386 152 \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

5. FACILITÉ DE CRÉDIT

La corporation a conclu une convention bancaire établissant une facilité de crédit à vue à des fins générales pouvant atteindre au maximum 2 500 000 \$ et portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1 %. L'emprunt est garanti par une convention générale de garantie représentant une charge prioritaire sur la totalité des biens de la corporation. Le solde en fin d'exercice est nul \$ (nul \$ en 2009).

6. FONDS DETENUS EN FIDUCIE

La corporation détient en fiducie un fonds d'études d'un montant total de 20 987 \$ pour les enfants de Kelly Morrisseau. Ces fonds ont été donnés par des particuliers et des organisations.

7. APPORTS REPORTÉS

Les changements survenus au solde des apports reportés sont les suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Solde au début de l'année	427 522 \$	1 631 845 \$
Apports reçus au cours de l'exercice	21 326 506	22 488 502
Apports constatés comme revenus au cours de l'exercice	<u>(20 518 127)</u>	<u>(23 692 825)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>1 235 901 \$</u>	<u>427 522 \$</u>

Le solde à la fin de l'année se détaille comme suit :

Agence du développement international du Canada	35 595 \$	63 192 \$
Santé Canada	1 126 299	-
Ressources naturelles Canada	-	87 060
Réseau canadien de l'eau	50 915	-
Ressources humaines et développement des compétences Canada	19 762	-
Autres	3 330	277 270
	<u>1 235 901 \$</u>	<u>427 522 \$</u>

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

8. APPORTS EXCÉDENTAIRES

Les apports excédentaires sont les suivants :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Affaires indiennes et du Nord Canada	311 055	\$	162 144
Santé Canada	95 610		1 400 219
Patrimoine canadien	-		178 779
Environnement Canada	72 853		8 972
Pêches et océans	8 114		-
Société de gestion des déchets nucléaires	43 535		-
	531 167	\$	1 750 114
			\$

La corporation n'a reconnu aucun revenu de ces apports excédentaires au cours des deux exercices financiers.

9. DETTE À LONG TERME

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Améliorations locatives à payer, échéant en 2014, non garanties et ne portant pas intérêts, remboursables en versements mensuels de 17 678 \$ jusqu'en 2011 et de 9 511 \$ par la suite	478 361	\$	690 497
Tranche de la dette échéant à moins d'un an	212 136		212 136
	266 225	\$	478 361

Les remboursements de capital pour les quatre prochains exercices sont les suivants :

2011	212 136	\$
2012	114 137	
2013	114 137	
2014	37 951	
	478 361	\$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

10. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les variations du solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Solde au début de l'année	194 333 \$	288 753 \$
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(96 746)</u>	<u>(94 420)</u>
Solde à la fin de l'année	<u>97 587 \$</u>	<u>194 333 \$</u>

11. ÉVENTUALITÉ

La corporation reçoit son financement de divers organismes gouvernementaux selon les besoins et les budgets spécifiques de ses programmes et répartit certaines dépenses à ces divers programmes. Dans bien des cas, l'organisme de financement a le droit d'examiner les registres comptables afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux modalités de ses programmes. À l'heure actuelle, il s'avère impossible d'estimer la nécessité éventuelle de rembourser certains montants aux organismes en question. La direction de la corporation estime que l'affectation de ses dépenses est juste et raisonnable dans les circonstances. Tous ajustements requis aux états financiers par suite de ces examens, le cas échéant, seront comptabilisés dans la période où ceux-ci seront connus.

12. LE FONDS EN FIDUCIE DE LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Les états financiers consolidés comprennent les comptes du Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada; entité contrôlée par la corporation. Une description sommaire de cette entité contrôlée est présentée ci-dessous.

Le Fonds en fiducie a été reconnu à titre d'organisme de bienfaisance en vertu de l'alinéa 149(i)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu; il comprend le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainée et le Fonds des héros de notre époque.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

12. LE FONDS EN FIDUCIE DE LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA (suite)

Les fonds affectés se composent des éléments suivants et ils doivent être utilisés pour les besoins indiqués ci-dessous :

- Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été établi pour promouvoir l'éducation des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et le public canadien.
- Le Fonds de guérison de la jeunesse a été établi pour soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada par l'organisation d'événements qui permettent de réunir ces jeunes avec des responsables politiques et les aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership dans la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.
- Le Fonds de recherche parrainée a été créé en 2001 dans le but de participer à des recherches économiques, sociales et scientifiques qui touchent les problèmes des communautés indiennes tout en suggérant des solutions à ces problèmes.
- Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 et a pour but de reconnaître les citoyens des Premières Nations qui ont démontré d'excellentes habilités intellectuelles et académiques, de l'intégrité, de l'intérêt et du respect envers l'humanité et du leadership et qui ont pris l'initiative d'utiliser leurs talents au maximum.

La Fraternité nomme les membres du conseil de direction du Fonds en fiducie et veille à ce que le Fonds en fiducie respecte la charte de la Fraternité.

13. VARIATION DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Subventions et contributions à recevoir	1 860 873 \$	3 937 187 \$
Autres débiteurs	26 783	(415 687)
TPS à recouvrer	90 124	69 413
Frais payés d'avance	36 899	13 577
Créditeurs et charges à payer	<u>(1 587 645)</u>	<u>(566 204)</u>
	<u>427 034 \$</u>	<u>3 038 286 \$</u>

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

14. ENGAGEMENTS

La corporation s'est engagée à verser des montants minimums d'un montant total de 7 550 258 \$ en vertu de contrats de location-exploitation visant des locaux et du matériel pour chacun des cinq prochains exercices :

2011	1 825 879	\$
2012	1 459 660	
2013	1 439 678	
2014	1 417 812	
2015	1 407 229	
	<u>7 550 258</u>	<u>\$</u>

15. RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

En vertu d'une résolution de l'Assemblée générale annuelle (62/98), le chef national de l'APN reçoit un salaire qui est ajusté annuellement en fonction de l'indice des prix à la consommation. De même, en vertu d'une résolution de la Confédération des nations indiennes et du Comité exécutif, chacun des chefs régionaux reçoit un jeton de présence. La direction et les gestionnaires non-élus sont rémunérés en fonction des normes industrielles pour leur poste individuel.

16. ASSISTANCE À LA RETRAITE

La corporation contribue à un régime de retraite à cotisations déterminées pour ses employés et chefs régionaux. Les contributions sont jusqu'à 6 % du salaire de l'employé. Les contributions de l'employeur pour l'exercice se chiffrent à 391 858 \$ (442 578 \$ en 2009).

17. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

La juste valeur de la dette à long terme a été déterminée en utilisant la valeur actuelle des entrées de fonds futures établies selon les contrats de financement actuels, en utilisant le taux d'intérêt estimatif que la corporation serait en droit d'obtenir pour des prêts ayant des échéances et des conditions similaires. La juste valeur de la dette à long terme est de 462 487 \$ au 31 mars 2010 (877 851 \$ en 2009).

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

17. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Il s'agit du risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Les différents débiteurs de la corporation représentent un crédit au titre de ses programmes. Le crédit est principalement accordé au gouvernement fédéral, posant des risques de crédit minimaux pour la corporation.

Le risque de crédit maximal pour la corporation est représenté par la juste valeur des placements et des différents débiteurs telle que présentée au bilan consolidé.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux conséquences négatives des fluctuations du taux d'intérêt sur les flux de trésorerie, la situation financière, les revenus de placements et les charges d'intérêts de la corporation. L'endettement bancaire et les placements de la corporation sont exposés aux fluctuations du taux d'intérêt. L'incidence des fluctuations défavorables des taux n'est pas considérée importante.

18. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Capacité organisationnelle de base	Mandat du processus stratégique des P.N. de susciter le changement	Éducation	Secrétariat au logement et à l'infrastructure/ conception de cybercommunauté	Programme d'aide au revenu - aide sociale	Stratégie d'emploi pour les jeunes Inuits et des P.N.
Revenus						
Apports/subvention - AINC	5 000 000 \$	2 000 000 \$	1 000 000 \$	499 330 \$	15 000 \$	6 472 \$
Apports/subvention - Autres	-	-	-	-	-	-
Vente des publications	-	-	-	-	-	-
Divers	49 345	108 359	-	10 528	-	-
Frais d'inscription	-	374 645	-	-	-	-
	5 049 345	2 483 004	1 000 000	509 858	15 000	6 472
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	33 826	14 418	5 924	5 969	477	-
Ventilation des dépenses administratives	(563 655)	(225 462)	-	-	-	-
Amortissement des immobilisations corporelles	70 550	7 605	14 779	6 976	-	-
Assurance	15 530	2 434	1 548	774	193	-
Divers	1 677	3 931	-	-	-	-
Dépenses de bureau	298 811	165 934	60 705	20 500	2 667	-
Honoraires professionnels	281 535	181 099	44 814	35 496	13 292	-
Prestation de services régionaux	1 002 052	250 520	-	-	-	-
Loyer	475 444	91 374	139 444	85 428	5 401	-
Salaires et avantages sociaux	2 980 300	572 007	640 933	291 182	27 062	6 472
Déplacements et réunions	500 872	1 160 291	100 623	51 753	(1 202)	-
	5 096 942	2 224 151	1 008 770	498 078	47 890	6 472
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(47 597) \$	258 853 \$	(8 770) \$	11 780 \$	(32 890) \$	- \$

Annexe 1 (suite)

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>Transition</u>	<u>Analyse comparative selon le sexe</u>	<u>Anciens combattants des P.N.</u>	<u>Partenariats économiques</u>	<u>Pensionnats indiens</u>	<u>Plan d'action pour la mise en œuvre des traités</u>
Revenus						
Apports/subvention - AINC	499 000 \$	38 518 \$	10 000 \$	310 000 \$	635 000 \$	600 000 \$
Apports/subvention - Autres	-	-	-	-	-	-
Vente des publications	-	-	-	-	20	-
Divers	-	-	(238)	-	24 675	-
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	-
	499 000	38 518	9 762	310 000	659 695	600 000
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	60	138	-	1 801	828	3 607
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	28 729	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	1 407	-	3 488	3 563	3 488
Assurance	-	-	-	388	193	-
Divers	-	-	310	-	-	-
Dépenses de bureau	4 663	459	21	25 769	24 798	12 407
Honoraires professionnels	199 850	12 999	3 000	11 455	33 907	51 969
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	-	175 000
Loyer	242 335	2 344	-	41 543	37 885	23 166
Salaires et avantages sociaux	30 974	10 188	-	190 697	260 274	159 285
Déplacements et réunions	25 232	10 983	14 629	66 584	293 520	171 358
	503 114	38 518	17 960	341 725	683 697	600 280
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(4 114) \$	- \$	(8 198) \$	(31 725) \$	(24 002) \$	(280) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Revendications particulières	Modernisation	Ajouts de terres aux réserves	Loi canadienne sur les droits de la personne	Certificat sécurisé de statut indien	Total	
						2010	2009
Revenus							
Apports/subvention - AINC	200 000 \$	96 746 \$	199 097 \$	666 339 \$	21 043 \$	11 796 545 \$	10 885 436 \$
Apports/subvention - Autres	-	-	-	-	-	-	110 000
Vente des publications	-	-	-	-	-	20	-
Divers	-	-	-	-	-	192 669	511 851
Frais d'inscription	-	-	-	-	-	374 645	264 739
	200 000	96 746	199 097	666 339	21 043	12 363 879	11 772 026
Dépenses							
Publicité, promotion et publications	218	-	391	1 711	173	69 541	55 531
Ventilation des dépenses administratives	-	-	-	-	1 913	(758 475)	(631 531)
Amortissement des immobilisations corporelles	2 182	96 746	3 918	2 612	1 736	219 050	274 316
Assurance	-	-	-	-	-	21 060	18 297
Divers	-	-	-	-	-	5 918	14 919
Dépenses de bureau	12 904	-	6 500	24 687	489	661 314	696 259
Honoraires professionnels	50 889	-	42 468	109 461	-	1 072 234	1 263 374
Prestation de services régionaux	(2 000)	-	-	98 000	-	1 523 572	1 140 769
Loyer	10 677	-	15 799	26 984	4 582	1 202 406	758 301
Salaires et avantages sociaux	50 101	-	74 419	177 621	166	5 471 681	5 725 366
Déplacements et réunions	75 329	-	55 602	225 263	11 984	2 762 821	3 203 086
	200 300	96 746	199 097	666 339	21 043	12 251 122	12 518 687
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(300) \$	- \$	- \$	- \$	- \$	112 757 \$	(746 661) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Autres organismes de financement

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Santé Canada	Inforoute santé du Canada	Agence de la santé publique du Canada	Agence canadienne de développement international	RHDCC
Revenus					
Apports/subventions - Autres	7 265 037 \$	103 047 \$	- \$	47 164 \$	174 582 \$
Vente des publications	-	-	-	-	-
Divers	11 544	-	99 501	-	-
Frais d'inscription	(5)	-	-	-	-
	7 276 576	103 047	99 501	47 164	174 582
Dépenses					
Publicité, promotion et publications	130 096	-	-	-	173
Ventilation des dépenses administratives	631 066	-	-	6 500	775
Amortissement des immobilisations corporelles	113 446	-	-	-	1 736
Assurance	6 485	-	-	-	-
Divers	2 270	-	-	-	-
Mauvaises créances	-	-	-	-	-
Dépenses de bureau	347 689	-	-	1 434	372
Honoraires professionnels	891 461	94 504	99 501	38 188	135 830
Prestation de services régionaux	1 014 302	-	-	-	-
Loyer	565 024	-	-	-	1 278
Salaires et avantages sociaux	2 367 799	-	-	2 417	13 071
Déplacements et réunions	1 206 938	8 543	-	319	21 347
	7 276 576	103 047	99 501	48 858	174 582
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	- \$	- \$	- \$	(1 694) \$	- \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Autres organismes de financement

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Pêches et océans Canada	Environnement Canada	Société de gestion des déchets nucléaires	Autres	Total	
					2010	2009
Revenus						
Apports/subventions - Autres	664 194 \$	194 147 \$	199 935 \$	73 476 \$	8 721 582 \$	12 697 389 \$
Vente des publications	-	-	-	(200)	(200)	540
Divers	-	-	-	657 667	768 712	1 150 172
Frais d'inscription	-	-	-	19 450	19 445	53 225
	664 194	194 147	199 935	750 393	9 509 539	13 901 326
Dépenses						
Publicité, promotion et publications	6 693	1 373	951	10 290	149 576	349 949
Ventilation des dépenses administratives	57 633	22 934	26 079	13 488	758 475	631 531
Amortissement des immobilisations corporelles	7 654	4 695	1 918	3 924	133 373	31 734
Assurance	1 548	193	388	388	9 002	7 862
Divers	-	-	-	45 262	47 532	25 519
Mauvaises créances	-	-	-	-	-	689 129
Dépenses de bureau	25 988	11 898	13 168	25 562	426 111	791 829
Honoraires professionnels	16 551	11 860	7 344	173 919	1 469 158	2 643 677
Prestation de services régionaux	-	-	-	-	1 014 302	1 806 750
Loyer	102 104	28 138	15 993	2 865	715 402	780 892
Salaires et avantages sociaux	254 725	96 108	78 462	46 709	2 859 291	3 362 558
Déplacements et réunions	194 008	16 948	55 632	302 972	1 806 707	3 655 872
	666 904	194 147	199 935	625 379	9 388 929	14 777 302
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(2 710) \$	- \$	- \$	125 014 \$	120 610 \$	(875 976) \$

LA FRATERNITÉ DES INDIENS DU CANADA

État des revenus et des dépenses

Fonds en fiducie

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds de langue et d'alphabétisation	Fonds de recherche parrainée	Fonds des héros de notre époque	Fonds général	2010	2009
Revenus						
Dons	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 000 \$
Interets	-	-	-	10	10	3 573
Collecte de fonds - golf	42 479	-	-	-	42 479	49 175
Parrainage	-	-	16 000	-	16 000	16 000
Divers	400	1 500	-	20 000	21 900	-
	42 879	1 500	16 000	20 010	80 389	73 748
Dépenses						
Collecte de fonds - golf	56 542	-	-	-	56 542	41 191
Services professionnels	9 182	-	-	19 937	29 119	18 322
Bourses	-	-	16 000	-	16 000	16 000
Divers	-	-	-	-	-	5 000
	65 724	-	16 000	19 937	101 661	80 513
Excédent (insuffisance) des revenus sur les dépenses	(22 845) \$	1 500 \$	- \$	73 \$	(21 272) \$	(6 765) \$

